

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Heera & Harrison, rue Notre-Dame, 1610 et 1612.

Aujourd'hui maximum... 65
 Même date l'an dernier... 52
 Aujourd'hui minimum... 45
 Même date l'an dernier... 46

La Patrie

Pronostics pour les prochaines vingt-quatre heures.

Toronto, 18 — Temps pluvieux aujourd'hui, s'éclaircissant vers le soir. Brouillard, vent et chaud, orages en certains endroits.

23^e ANNEE — N^o 70 — VINGT-QUATRE PAGES

MONTREAL, SAMEDI, 18 MAI 1901

LE NUMERO, UN CENTIN

...Les Bains Publics a Montreal...

Le premier fut établi en 1881 — Le bain de l'île Ste-Helene — Celui d'Hochelega, établi en 1891 — Le Western Bath — Le bain Gallery

Bienfôt, nos bains publics verront affluer leur habituel contingent de baigneurs. Nous avons donc cru qu'il serait intéressant de faire ici un court historique de ces utiles établissements, auxquels nous ne saurions trop souhaiter une grande vogue.

Dans les villes, c'est le devoir de l'administration d'installer des bains publics qui aient le mérite de la gratuité ou au moins du bon marché.

Ils peuvent être fréquentés par les ouvriers et tous les citoyens dont le budget est limité. Ils doivent aussi être convenablement aménagés pour la plus grande sécurité des baigneurs. Leur grand défaut cependant, est de ne pouvoir jamais fonctionner plus de 60 jours par an.

L'idée serait de créer de vastes piscines où l'eau artificiellement maintenue à une température convenable, permet de se livrer en tout temps à la natation; on réunit ainsi à une pratique de propreté un exercice éminemment salutaire.

Les établissements de ce genre sont assez nombreux à l'étranger, particulièrement aux Etats-Unis. En Europe, on en compte également un nombre relativement considérable. A Londres, à Bruxelles, en Allemagne, il y en avait déjà plusieurs, quand on installa à Paris, en 1884, la piscine de la rue Château-Landon; peu après, on en créa deux autres, l'une rue Rochechouart, et l'autre boulevard de la Gare. L'eau provient des machines élévatoires de Paris. En hiver, la température se maintient entre 17 et 22 degrés. Les enfants des écoles voisines sont conduits dans ces piscines; en 1891, ils y ont pris 20,000 bains.

En Angleterre, en Allemagne, il y a un grand nombre de villes qui possèdent des établissements analogues. La plupart réunissent les dispositifs nécessaires pour prendre des bains de baignoires en même temps que des bains de piscine. Beaucoup peuvent fonctionner en outre des bains de vapeur, des bains d'étuve sèche, des douches froides ou chaudes, etc. Quelques-uns offrent à leur clientèle le luxe presque féérique ignoré chez nous et que notre population ouvrière n'a guère connu les délices que procure cette pratique si hygiénique de la balnéation.

L'histoire des bains publics à Montréal est assez difficile à faire. Les rapports de la commission de l'hygiène contiennent des renseignements très vagues sur ce point, et les minutes du conseil ne sont pas plus précises. C'est en 1881 qu'il en est question pour la première fois. Cette année-là, une somme de \$500 a été votée pour l'établissement d'un bain public dans le quartier Sainte-Marie.

divers groupes dont se compose la population. Aussi, il faut avouer que cette question des bains publics a été presque complètement ignorée chez nous et que notre population ouvrière n'a guère connu les délices que procure cette pratique si hygiénique de la balnéation.

Il fut établi dans le fleuve, en plein courant, en arrière de la bâtisse actuellement occupée par la brasserie Molson, sur la rue Notre-Dame. Naturellement, ce n'était pas l'endroit où un bain pouvait être placé d'une manière permanente. Le printemps suivant, on s'aperçut que la débâcle avait sérieusement avarié les constructions, et à l'automne on résolut de les transporter à Boucherville pour l'hiver. Quant il fallut les remonter on joua l'entreprise trop coûteuse et on y renonça. Le bois fut vendu à Boucherville même, le 15 août 1884.

Cette même année, toujours d'après les rapports du bureau municipal d'hygiène, une somme de \$225 fut votée pour l'établissement d'un bain à l'île Ste-Hélène.

En 1883 on voit par le rapport de l'auditeur qu'une somme de \$2516.19 fut dépensée pour l'établissement de bain publics. Il n'est fait aucune mention de l'endroit où ils furent placés. Seulement, les rapports du médecin officier de santé attestent qu'en 1882, un crédit a été affecté à l'établissement d'un bain dans l'ouest et d'un autre dans l'est.

En 1886, le même officier se plaint dans son rapport annuel de l'insuffisance des bains publics, et appuie sur la nécessité d'en établir un plus grand nombre pour l'usage des ouvriers. Le rapport de 1887 revient sur ce

prêt nulles; elles consistent en une légère clôture en planches et sont fixés des clous servant à accrocher les habits. Il y a à peine quelques cases pour abriter les baigneurs. Le bassin se trouve dans le fleuve et consiste en une petite baie joliment arrondie, où le courant fait un remous sans malice. Le toit, c'est le grand ciel du bon Dieu.

De tous les bains publics de la ville le bain Gallery, construit l'an dernier par les soins de l'échevin Gallery, est le plus important ou plutôt est le seul établissement du genre qui ait quelque importance. C'est une jolie construction en briques rouges d'une centaine de pieds de longueur, située à l'extrémité est du pont Wellington, dans le quartier Ste-Anne. La façade est tournée vers l'ouest; l'entrée est précédée d'un vestibule divisé en compartiments contenant un certain nombre d'armoires où les baigneurs pourront déposer leurs effets et les faire mettre à sécher.

L'intérieur du bain est très propre et fort bien éclairé par le toit presque entièrement vitré. De chaque côté du toit sont des fenêtres qui peuvent ouvrir pour laisser pénétrer l'air extérieur.

Le parquet est tout en béton, de même que la piscine, très vaste, où l'on peut descendre par huit escaliers fixes aux parois. Ce bassin a quatre pieds de profondeur près de la porte d'entrée, et se creuse graduellement, jusqu'à une profondeur de plus de 8 pieds à l'extrémité opposée.

Le long des murailles s'alignent les cases des baigneurs, au nombre d'une centaine, munies de crochets devant servir à suspendre les habits et fermées discrètement par une toile épaisse et fort propre. On n'a rien oublié dans l'aménagement intérieur de ce établissement d'apparence tout à fait moderne, pas même les crachoirs bien blancs, pas même les cabinets de nécessité. On y a aussi installé tous les appareils nécessaires pour l'éclairage à l'électricité.

La construction du bain Gallery a coûté \$7,201.84, dont une somme de \$132.29 inscrite au budget de 1899, et \$7,069.55 à celui de 1900.

Cet établissement est destiné à rendre des services éminents à la population ouvrière des quartiers Ste-Anne et St-Gabriel.

Les bains publics sont nécessaires au maintien de condition hygiénique dans une ville comme Montréal, et on ne saurait trop regretter qu'on ne puisse en construire un plus grand nombre dans les centres ouvriers.

Le bain de l'île Ste-Hélène est le plus ancien de nos bains publics actuellement existants, puisqu'il a été établi en 1881.

Il est placé à l'extrémité sud-ouest de l'île, dans une baie où l'eau du fleuve vient se reposer. Les baigneurs peuvent y prendre leurs ébats tout à loisir, se livrer sans danger au plaisir de la natation. Une tour élevée à une cinquantaine de pieds du rivage est à la disposition de ceux qui désirent faire le plongeon. Il y a toujours là une embarcation prête à aller au secours de celui qui donnerait le moindre signe de détresse.

Sur le rivage, une cabane fort primitive, divisée en un grand nombre de compartiments, sert d'abri aux baigneurs.

Cet endroit est fort fréquenté en été. On s'y rend de toutes les parties de la ville, et nombreux sont les jeunes gens qui y vont prendre leur bain quotidien.

L'inauguration du nouveau bain Gallery aura lieu mardi l'après-midi, à 3 heures. Les échevins, membres du comité d'hygiène, seront présents.



LE BAIN PUBLIC DE L'ILE STEHELENE.

LE BAIN PUBLIC D'HOCHELAGA.

LE BAIN GALLERY — VUE DE L'INTERIEUR.

LE BAIN GALLERY VUE DE L'EXTERIEUR.

LE STEAMER NORVEGIEN "AGGI"

Le steamer Aggi, de la ligne Thomson, est arrivé dans le port à 6 heures, jeudi. L'Aggi est ce même steamer qui a touché fond à Matane et que le pilote a dû lancer sur une pointe de terre entre la Pointe-au-Père et Rimouski, pour l'empêcher de couler à pic. Le paquebot, portant une cargaison de charbon consignée à la "Canada Sugar Refinery", a pu continuer sa route jusqu'à Montréal, grâce au secours du Lord Stanley qui l'a retiré de sa

fausse position M-bas. Lorsque l'Aggi est entré dans le port, il tirait 28 pieds d'eau à l'avant et 20 pieds à l'arrière. Le pilote Léveillé dirigeait le navire. Deux pompes fonctionnant sans relâche rejetaient l'eau qui pénétrait par les ouvertures. L'Aggi s'est rendu à la Pointe du Moulin à Vent pour y décharger sa cargaison. Le scaphandrier Brown, qui l'a inspecté, hier matin, rapporte que la coque est sérieusement avariée. Aussitôt que sa cargaison sera déchargée, l'Aggi se

rendra à Lévis où il sera mis en cale sèche. Le capitaine Bourget, en charge du Lord Stanley avec le capitaine W. T. Davie, a dit à un rédacteur de "La Patrie" que l'Aggi était dans une position très périlleuse lorsque le Lord Stanley est arrivé. Le compartiment d'avant était rempli d'eau, à tel point que le pont en était couvert. Sans la présence d'esprit du pilote Nall, qui était monté à bord à la Pointe au Père, le navire coulait à

vie. Il n'y avait pas encore de pilote à bord quand l'accident est arrivé.

Le Lord Stanley a fait une excellente besogne en cette circonstance. Arrivé à 2 heures a.m., mardi dernier, on s'est immédiatement mis à l'œuvre et le soir, à 7 heures, l'Aggi était remorqué, grâce aux deux pompes que M. Geo. Davie avait placées à bord et qui avaient entièrement vidé le compartiment d'avant. Le voyage jusqu'à Montréal s'est effectué sans autre incident.

Le capitaine Bourget dit qu'il ne sait trop quand l'Aggi pourra être réparé. La cale-sèche de Lévis est actuellement occupée par l'Aschanti, et les travaux de réparations à ce navire dureront plus de six semaines. A propos de l'Aschanti, on prête à la compagnie l'intention de le mettre en vente, pour éviter le coût des réparations qui sont considérables. Le navire est éventré ou bossué presque sur toute sa longueur.

Le "Lord Stanley" est parti aujourd'hui pour retourner à Lévis.

Détail à noter, le capitaine Bourget dit qu'un autre navire, remontant le fleuve, a touché fond au même endroit que l'Aggi. Heureusement dans ce cas, il n'y a eu aucun dommage.

SOCIETE ATHLETIQUE DE LA POLICE

A la dernière assemblée de l'Association Athlétique de la Police il a été décidé de placer cette société jusqu'à un certain point sur le pied des associations de secours mutuel. A cet effet, une somme de \$50 sera versée à la famille de tout membre défunt, et \$25 seront payés à chaque comité membre de l'association, à la mort de sa femme.

AU CHILI

Le président Errazuriz obtient le pouvoir à N. Zanartu

Le président Errazuriz a cédé le pouvoir à M. Annibal Zanartu, président du conseil des ministres. Cette détermination est due à son état de santé qui n'a jamais été bien satisfaisant depuis son attaque de paralysie de l'année dernière, et aussi aux tiraillements auxquels donne lieu l'élection de son successeur à la présidence.

La crise ministérielle qui durait depuis le 18 mars vient seulement d'être terminée et aujourd'hui le cabinet Zanartu est au complet avec MM. Luis Rodriguez aux affaires étrangères, Ramon Escobar à la Justice, J. Sarquenes aux finances, Joaquin Blanco à l'industrie, et le général Bulnes, à la guerre et à la marine.

TOUS DROITS RESERVES

La "Montreal Terminal (Belt Line) Railway Company" a refusé toutes les excursions et pique-niques de sociétés et organisations, pour le 21 mai, afin de consacrer toute son attention aux parties de famille et pique-niques privés ainsi qu'au public en général. La promenade est sans pareille et le Parc est dans une condition magnifique. Un restaurant de première classe, bien approvisionné, aux prix de la ville.

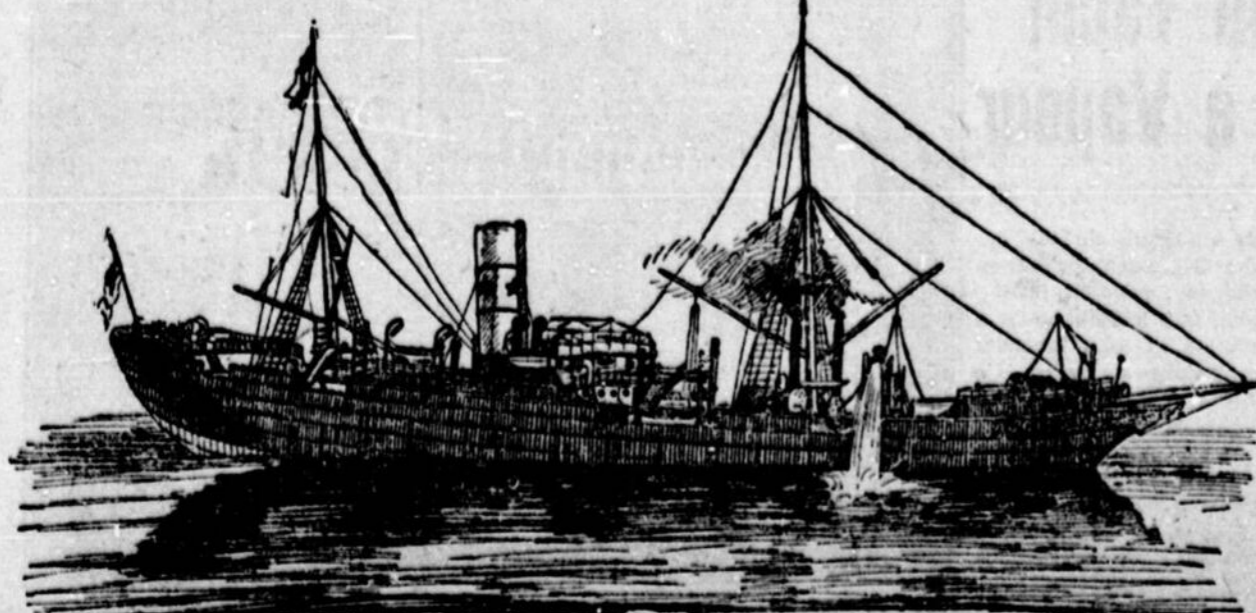
Prix de retour réduits. Adultes, 25 cents. Enfants, 10 cents. Les tramways partent de l'avenue Lasalle, Maisonneuve, toutes les quelques minutes, pendant le jour. 70-1

LE JOUR DE LA FETE DU ROI

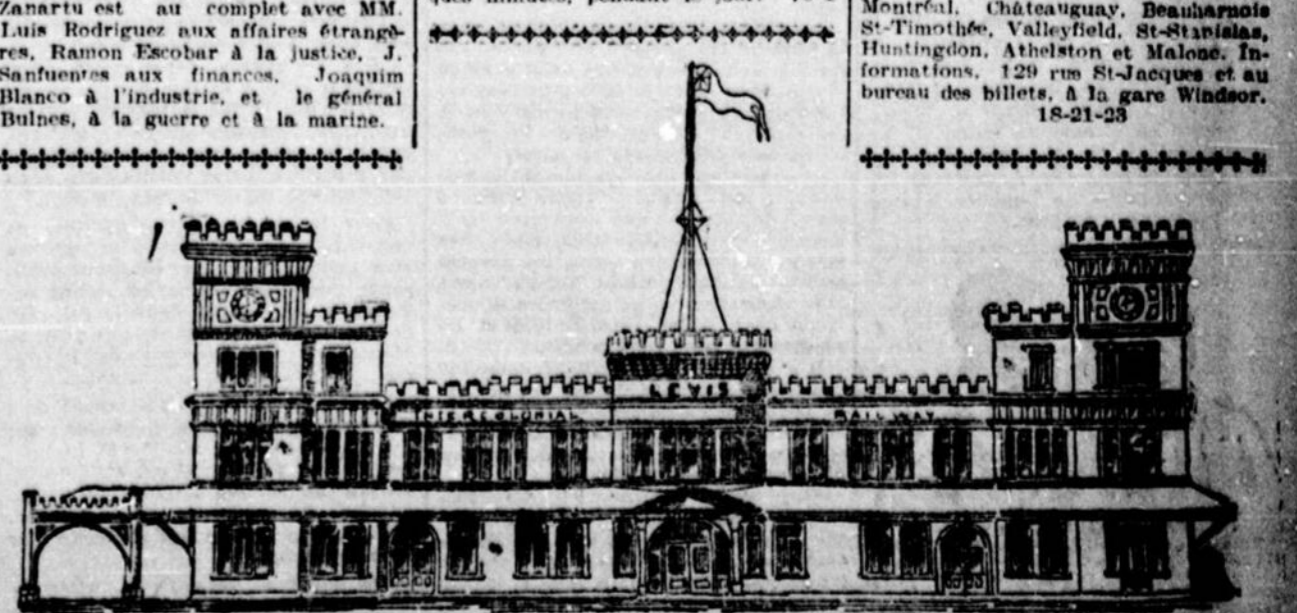
Taux réduits

Taux via "Montreal Terminal (Belt Line) Railway" au Parc du Bout de l'île, le 24 mai, réduits à 25 cents pour les adultes, 10 cents pour les enfants. Achetez les billets au bureau de la compagnie, angle de l'avenue Lasalle et rue Notre-Dame, Maisonneuve. Les tramways partent à toutes les quelques minutes. 70-1

VICTORIA DAY, excursions au prix d'un passage simple via New-York Central, les 23 et 24 mai, entre Montréal, Châteauguay, Beauharnois, St-Fimothée, Valleyfield, St-Stanislas, Huntingdon, Atholston et Malone. Informations, 129 rue St-Jacques et au bureau des billets à la gare Windsor. 18-21-23



Le steamer "AGGI", d'après un croquis de l'artiste de "La Patrie", au moment où l'on pompait l'eau dans le compartiment d'avant du vaisseau avarié.



LA NOUVELLE GARE DE L'INTERCOLONIAL A LEVIS, — d'après les plans de M. G. E. Tangay, architecte de Québec.

LA FERME



LA POULE FAVEROLLES

La poule Favorolles ou Lafliche est originaire de France. Elle se distingue par la beauté de son plumage, sa grande rusticité et sa fécondité. Elle pond des œufs très foncés. Sa peau et ses pattes sont blanches, et ces dernières sont légèrement garnies de plumes. Elle a le dos et la poitrine larges.

Les poulets de la race Favorolles



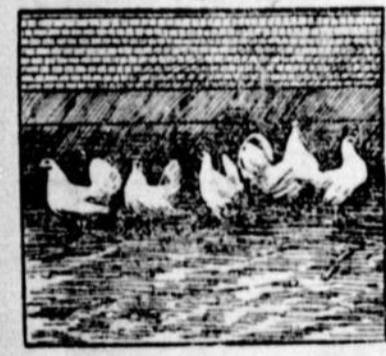
LA POULE FAVEROLLES DE COULEUR SAUMON

Les poules Favorolles ont le plumage de couleur saumon — car il y en a de différentes couleurs — sont surtout recherchées par les amateurs.

LES HAMBOURG BLANCHES

La race Hambourg blanche a beaucoup de qualités, les poules sont très bonnes pondeuses, elles trouvent facilement leur nourriture et ont un beau plumage; mais elles sont mauvaises couveuses et leurs œufs sont petits.

Pour l'usage de la famille, ces poules



les sont cependant satisfaisantes. Comme elles mangent peu, elles produisent une viande à bon marché.

Les variétés dorées, argentées ou noires ont les mêmes qualités et aussi les mêmes défauts.

La poule Hambourg est originaire de Hollande.

LA DIPHTERIE DES VOLAILLES

Traiter les poulets atteints de diphtérie est une mesure bien aléatoire. Il faut surtout insister sur les moyens hygiéniques et préventifs. Il faut commencer par isoler les malades et les suspects, puis assainir les endroits où les parcourent et ont séjourné, en les arrosant avec une solution de sulfure de cuivre. A cet effet, on utilise le sulfate de cuivre. Après avoir désinfecté les écuries, les diphtériques, on lotionne les plaques rouges avec une solution de sulfate de cuivre à un centième de livre par pinte d'eau. Dans la boisson, on met environ un centième de livre d'acide sulfurique par pinte d'eau claire et saine et l'on ajoute de la fleur de soufre dans la paille. Donner le plus d'espace possible aux poulets.

LE POIDS DES ŒUFS

Voici, d'après M. Gilbert, de la Ferme Expérimentale d'Ottawa, le poids des œufs de poules et de poulettes de différentes races, par douzaine :

Plymouth Rock barrées, poules, 1 livre 9 onces à 1 livre 12 ; poulettes, 1 livre 5 onces à 1 livre 6 ; Wyandotte, poules, 1 livre 9 à 1 livre 10 ; poulettes, 1 liv. 4 à 1 liv. 6 ; Leghorn blanches, poules, 1 liv. 10 à 1 liv. 11 ; poulettes, 1 liv. 6 à 1 liv. 7 1/2 ; Leghorn brunes, poules, 1 liv. 9 ; poulettes, 1 liv. 4 à 1 liv. 6 ; Minorques noires, poules, 1 liv. 12 à 1 liv. 13 ; poulettes, 1 liv. 7 ; Andalouses, 1 liv. 11 à 1 liv. 12 ; Brahma, blanches, poules, 1 liv. 9 1/2 à 1 liv. 13.

Ce sont les Minorques noires et les Espagnoles noires qui pondent les plus gros œufs. Les Andalouses et certaines familles de Leghorn, blanches les suivent de près.



SELECTION DES GRAINS

D'après leur couleur

Ferme les méthodes de perfectionnement susceptibles d'accroître, dans des proportions considérables, les rendements des céréales, la sélection des semences se place au premier rang.

Déjà, divers procédés étaient préconisés pour permettre judicieusement ce choix, basé soit sur le poids des grains, soit sur l'étude de leur forme, une nouvelle méthode, qui paraît devoir donner de curieux résultats, vient d'être étudiée successivement en Allemagne et aux Etats-Unis: c'est la sélection d'après la couleur des grains.

Les premières expériences ont porté sur le seigle, et ces recherches ont permis de dégager des faits curieux et d'une importance pratique remarquable.

Le docteur Fischer, professeur à l'Institut agricole de l'Université de Leipzig, a constaté que les grains de couleur verte donnaient des tiges plus courtes et plus résistantes, des épis plus compacts, plus secs et à barbes plus fines; la plante se montre, dans cette nuance, d'une vigueur accrue, et il résulte une plus grande résistance aux maladies de la graine. Une sélection basée sur la couleur des grains provoquerait donc une importante transformation dans le caractère des touffes.

Les grains de couleur jaune clair, par contre, donnent des tiges plus allongées, moins résistantes, mais on obtient une production plus grande de matières végétales et une production plus élevée de grains; il est, en outre, à remarquer, que ces grains ont une structure plus farineuse.

En résumé, les grains verts donneraient une récolte réduite, mais précocité, les grains jaunes se distingueraient par une maturité tardive et un rendement plus fort.

Les expériences ont donné des résultats qui méritent d'être notés sur tous les seigles étudiés.

Les mêmes tendances et les mêmes relations existent chez le froment. Dans des échantillons de blé Square-head, on en choisit un certain nombre dont la coloration était plus sombre, tournant vers le brun; on a pu constater que ces grains ont une culture plus vigoureuse et un rendement plus fort.

La culture de ces couleurs isolées a pu fixer le caractère de coloration fondée des semences, et a modifié aussi le développement ordinaire de la plante.

Le phénomène est analogue à ce qui se passe avec le seigle; les grains de couleur jaune clair ont un développement plus tardif, les semences de nuance foncée sont notablement en avance sur la végétation.

Cette différence persiste jusqu'au tallage; plus tard, les plantes provenant de grains brun foncé, ayant une tendance à végéter plus rapidement, produisent des pailles courtes; tandis que la sélection des grains jaunes clair fournit une paille plus haute.

Ici encore, nous voyons que la nuance de couleur donne des rendements plus élevés, et le rapport des rendements a été pour l'année 1899, de 111,8 pour les semences jaunes, correspondant à 100 pour les grains bruns; c'est-à-dire un excédent très appréciable de 11,8 pour cent.

Ces expériences théoriques devaient être sanctionnées par la pratique, et nous trouvons dans les expériences de grains de culture exécutées dans la ferme de Brandebourg, par F. von Lochow, à Petkus, la confirmation de ces faits.

Un praticien avait depuis longtemps remarqué que certaines touffes de seigle présentent des grains uniformément gris, tandis que les semences produites par des épis voisins sont de couleur jaunâtre. Des analyses de la richesse en matières azotées différaient dans ces deux types de grains, on obtenait en effet :

Pour les grains verts ... 13,63 p. c.
Pour les grains jaunes ... 10,44 p. c.

La valeur boulangère étant liée à cette teneur en matière azotée, il avait donc intérêt à étudier les semences de couleur grise. Ce qui fait la valeur des grains verts, c'est que ceux-ci donnent autant de farine que les grains de couleur claire, malgré leur haute teneur en matières azotées. A cause de leurs enveloppes plus minces, se basant sur ces principes, F. von Lochow a sélectionné un seigle de grain unicolore gris, connu sous le nom de seigle de Petkus qui présente les avantages divers reconnus par ce savant praticien, comme caractéristiques d'un seigle de grande culture, de fort rendement et de richesse élevée.

La paille doit être de longueur moyenne, droite, ferme et saine. Les épis doivent être de longueur moyenne, de végétation uniforme et d'apparence quadrangulaire. Leur port doit être horizontal; les épis très pendants, en effet, laissent facilement tomber les grains pendant les fortes sécheresses; les épis verticaux, au contraire, retiennent l'eau trop longtemps et favorisent l'excès de végétation.

Aux Etats-Unis, les expériences sur la couleur des grains ont porté sur les relations qui peuvent exister entre ces nuances et la faculté germinative. Le seigle se prête merveilleusement à ces recherches, étant donnée l'existence de semences vertes et jaunes.

Les résultats obtenus furent les suivants : les grains vertes germent plus vite, et ont une apparence germinative plus considérable, mais, par la suite du développement, les plantes issues de ces grains vertes voient leur végétation se ralentir, les dimensions sont moins considérables et les rendements sont plus faibles.

Il y a donc une analogie complète dans les résultats de ces recherches, et peut-être l'application de ces méthodes en grande culture, permettrait-elle d'orienter la sélection des grains dans une nouvelle voie.

Nous devons relater ici des expériences récentes, exécutées en France, sur le rôle que joue la conformation des grains. Il y a dans chaque grain de blé une petite zone à la base de son sillon, un peu déprimé et ridé, indiquant la place de l'embryon.

On a constaté que cette petite zone, dans les grains de blé de semence, est plus développée que dans les grains de récolte.

On a constaté que cette petite zone, dans les grains de blé de semence, est plus développée que dans les grains de récolte.

choisis ainsi donnaient des plantes d'une grande force de végétation. Evidemment, il faudrait trouver un moyen pratique de choisir mécaniquement les grains à ensemencer, mais il n'en est pas moins intéressant de suivre ces curieuses tentatives de sélection.

LE JARDIN POTAGER

Faites des jardins et mangez les fruits.

Bien rares sont, croyons-nous, les cultivateurs canadiens qui n'ont pas un jardin à proximité de leur habitation. Malheureusement, ce jardin est rarement bien entretenu et généralement, on est loin d'en retirer tout ce qu'il pourrait produire.

Disons d'abord que le jardin de la ferme devrait être bien protégé contre les incursions des animaux sauvages et des chiens errants, par un mur et d'eau pour les arrosages. Le terrain apporte aux cultivateurs un engrais organique sous une forme rapidement assimilable.

Le fumier en général, et celui du cheval en particulier, trouve un fréquent emploi, non pas tant à titre d'engrais, mais comme agent de chaleur artificielle pour hâter ou retarder certaines cultures. Il sert également à abriter nombre de plantes contre les fortes gelées.

Il n'est pas nécessaire d'appuyer sur la nécessité de l'eau d'arrosage. Les légumes exigent d'énormes quantités de ce liquide pour l'accomplissement des fonctions végétales et la constitution des divers tissus qui en renferment jusqu'à 90 et 95 pour cent de leur poids.

Les eaux les plus favorables aux plantes sont celles qui réunissent les caractères suivants : aération parfaite, température à peu près égale à celle de l'atmosphère ambiante, sels calcaires en très faibles doses, matières organiques très nombreuses, si l'on a une source d'eau à proximité du jardin, on mettra cet avantage à profit au moyen d'une canalisation qui amènera l'eau nécessaire à la culture dans des bassins creusés à cet effet. Ces eaux de même que celles des pluies qu'on a soin de recueillir dans des récipients, sont excellentes pour les arrosages.

Si l'on est obligé d'employer l'eau de pluie on aura soin de la faire sécher dans des tonneaux défoncés d'un bout avant de s'en servir.

LE TRACÉ DU JARDIN.

Les jardins de ferme pechent souvent par leur tracé; au lieu d'être agréable et méthodique, il est fréquemment défectueux et arbitraire. Généralement étroites et peu nombreuses, les allées n'ont pas toujours un but nettement défini; leur contour et leur entrecroisement, parfois, à décrire.

Il est cependant facile et peu coûteux de tracer des allées assez nombreuses et suffisamment larges, pour permettre la large circulation dans dans toutes les parties du jardin, le libre accès auprès de chaque culture, sans lui causer le moindre dommage.

Nous connaissons pourtant des jardins qui se refusent à quelques sentiers, à établir aucune allée, dirigée de ce nom, sous prétexte qu'elle n'ont que peu d'utilité et qu'il est tout aussi facile de se frayer un passage à travers les légumes et les arbres, que de laisser inoccupée une surface importante. C'est ainsi que dans le but de combler l'abandon d'économiser quelques verges de terrain, elles préfèrent sacrifier du même coup et la beauté de leurs cultures, et l'agrément du leur jardin.

Il y a plusieurs manières de tracer un jardin : en forme de jardin anglais, en plates-bandes carrées de 5 à 10 verges de côté ou en rectangles de la même largeur dont on proportionne la longueur à la configuration et à l'étendue du terrain. Par les trois premières, on perd le terrain qui est occupé par les petites allées et le temps que le ratissage exige; les carreaux, que l'on ne plante guère que d'une sorte de légumes, restent inoccupés en grande partie jusqu'à ce que le légume ait été épuisé; plantés en choux, par exemple, ils en contiennent au moins 100 têtes, qui un petit ouvrage ne couvrent que quelques semaines, si ce n'est quelques mois. Si ce choux, comment, la fois, on en perd; dans le cas contraire, les choux en retard empêchent de planter ou de semer autre chose.

Un carreau de cette étendue (100 verges carrés), exige, au même moment, un long travail de bêchage, de semis ou de plantation et d'arrosage, tandis que, par le tracé en rectangles qui permet les semis et les plantations en lignes variées, on ne perd point de terrain en allées inutiles; ni de temps pour leur ratissage; on évite l'encombrement des produits, parce qu'on peut toujours se semer ou planter à la fois ou par intervalles ce que qui est nécessaire à la consommation journalière du ménage. Chaque ligne ne contient qu'une petite quantité de légumes, une dizaine de choux, par exemple, qui, consommés en peu de temps, laissent à d'autres plantes. Le terrain est donc ainsi toujours occupé. Deux heures suffisent pour bêcher ou planter une ligne de 8 à 10 mètres; on a moins d'arrosage à faire à la fois jusqu'à la reprise, ce qui divise le travail. Autre avantage : en fumant et en bêchant une ligne vide, on donne aux légumes des deux lignes voisines une nouvelle fumure et un nouveau gîte.

Pour tracer des allées droites et parallèles, on se sert d'un cordeau bien tendu, ayant une longueur suffisante, des piquets-femmes sont enfoncés complètement dans le sol afin de servir de points de repaire pour la plantation et le découpage des bordures.

Une allée bien conditionnée doit être bombée au milieu, pour que l'eau des pluies s'écoule facilement le long des bords; de plus, il est utile de recouvrir sa surface d'une couche de gravier, de sable ou de mâchefer, pour rendre la circulation facile par tous les temps.

Une bordure permanente, naturelle ou artificielle, est le complément indispensable de toute allée principale. Les bordures naturelles sont les plus recommandables à notre point de vue de sol, surtout les plus économiques; elles

les sont formées de plantes utiles, telles que la ciboulette, l'oseille, l'aïlle, la pissenlit, le persil, la chicorée, le fraisier, etc.

C'est là un de ces œufs dont le renouveau doit pousser des milliers, presque sans interruption. Cet œuf, enroulé d'une matière visqueuse, reste collé jusqu'à l'éclosion à la place où il a été déposé. Aussitôt après la ponte, les abeilles s'établissent sur les cellules qui contiennent des œufs, et semblent les couvrir.

La distance que la reine met entre la ponte de chaque œuf varie suivant la saison, l'abondance des fleurs, la chaleur de l'atmosphère, et d'autres causes que nous ignorons, mais qui peuvent être attribuées en partie à l'âge des reines; les vieilles sont bien moins fécondes, et cessent même de pondre à une certaine époque de leur vie.

Les petites abeilles, celles que l'âge a probablement rendus plus expérimentées, sont continuellement occupées à examiner les changements que la chaleur opère sur les œufs; cent fois par jour elles entrent, la tête la première, dans les cellules qui en contiennent; souvent elles restent immobiles et comme dans l'attente d'un événement important. Enfin, le troisième jour, l'œuf, dont la peau est un peu ridée, commence à s'éclaircir tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et bientôt, par des mouvements subits et violents, le ver qui s'y trouve renfermé parvient à briser son enveloppe; alors, fatigué de tant d'efforts, il s'étend tout de son long et paraît mourir d'un repos acquis par quinze ou vingt minutes d'agitation.

Après l'éclosion, les nourrices débarrassent le ver de son enveloppe brisée, puis elles lui placent devant la bouche un peu de gelée transparente, composée de miel et de pollen.

Pendant cinq jours que l'insecte reste dans la forme de larve apode, il ne fait d'autres mouvements que ceux qu'il est forcé d'exécuter pour atteindre sa nourriture. Les larves des reines et celles des ouvrières restent cinq jours dans cet état; celles des mâles, six jours et demi; puis elles subissent une métamorphose qui les rapproche de la forme de l'insecte parfait.

Dès que les abeilles nourrices reconnaissent que les larves ont acquis tout leur accroissement, elles ferment hermétiquement chaque cellule avec un couvercle de cire. La larve commence aussitôt à se filer une coque de soie. Ce travail dure vingt-quatre heures pour les reines, trente-six heures pour les mâles et les ouvrières. Après un repos de deux ou trois jours, suivant la chaleur de l'atmosphère, les larves se dépouillent de leur peau et deviennent des nymphes d'une blancheur parfaite.

Bien de plus étonnant que cette nouvelle forme à travers un masque transparent, on distingue parfaitement les yeux, les ailes collées contre le corps, enfin tout ce qui, plus tard, doit être animé d'un instinct si extraordinaire, sous cette enveloppe. L'abeille ressemble parfaitement à une momie. En voyant ce petit corps d'une délicatesse si merveilleuse, on ne croirait jamais qu'il rampait naïvement sous la figure ignoble d'un ver.

Dès que les ouvrières ont scellé le couvercle sur l'œuf, elles ont un masque transparent, on distingue parfaitement les yeux, les ailes collées contre le corps, enfin tout ce qui, plus tard, doit être animé d'un instinct si extraordinaire, sous cette enveloppe. L'abeille ressemble parfaitement à une momie. En voyant ce petit corps d'une délicatesse si merveilleuse, on ne croirait jamais qu'il rampait naïvement sous la figure ignoble d'un ver.

Alors l'insecte tire avec ses mandibules les portes de sa prison, et aussitôt que l'ouverture est suffisamment grande, il sort baigné de sueur, le corps mou et encore blanchâtre.

Les jours suivants restent dans l'intérieur de la ruche pendant un jour ou deux avant d'essayer leurs forces en voltigeant devant leur demeure, à l'heure où le soleil brille de tout son éclat.

(A suivre)

\$200 EN OR DONNES GRATIS

On trouve chez nous le portrait d'un vieux bonhomme qui a été élu président de la République. Ce portrait est en or et est vendu à 200 francs. Si vous voulez en avoir un, écrivez-moi et je vous en enverrai un gratuitement. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Chaque personne qui envoie la somme de \$200 en or, recevra un portrait en or de \$200. C'est une excellente affaire. Ne manquez pas de profiter de cette occasion.

Vents Dans l'Estomac

Cela indique une mauvaise digestion, et les organes digestifs ont besoin d'être tonifiés par le BURDOCK BLOOD BITTERS. Ces vents sont causés par la fermentation de gaz provenant des aliments imparfaitement digérés ou de la mauvaise condition des organes digestifs, laquelle, si elle est négligée, produit des troubles d'estomac et de sang, tels que l'indigestion, la jaunisse, la bilieuse ou le mauvais sang. Toutes ces maladies sont celles que guérissent les B.B.B. à quelque degré qu'elles soient.

Nous vous donnons maintenant les témoignages de ceux qui ont employé les B.B.B.

Janvier, 28, 1900.

Avec reconnaissance je puis certifier que les merveilleux vertus curatives des BURDOCK BLOOD BITTERS. L'été dernier je souffrais si gravement d'indigestion que tout ce que je mangeais me faisait terriblement souffrir. Manger devenait pour moi une torture. J'essayai les remèdes des Médecins, mais n'obtins aucun soulagement; alors une amie me recommanda les B.B.B. J'en achetai une bouteille et après en avoir pris quelques doses, le commencement me sentir mieux. Par la suite j'en pris deux bouteilles et je me trouvais aussi bien que jamais et je n'ai pas été souffrant depuis.

Mrs MISSIE CODE, Arden, Ont.

Après l'éclosion, les nourrices débarrassent le ver de son enveloppe brisée, puis elles lui placent devant la bouche un peu de gelée transparente, composée de miel et de pollen.

Pendant cinq jours que l'insecte reste dans la forme de larve apode, il ne fait d'autres mouvements que ceux qu'il est forcé d'exécuter pour atteindre sa nourriture. Les larves des reines et celles des ouvrières restent cinq jours dans cet état; celles des mâles, six jours et demi; puis elles subissent une métamorphose qui les rapproche de la forme de l'insecte parfait.

Dès que les abeilles nourrices reconnaissent que les larves ont acquis tout leur accroissement, elles ferment hermétiquement chaque cellule avec un couvercle de cire. La larve commence aussitôt à se filer une coque de soie. Ce travail dure vingt-quatre heures pour les reines, trente-six heures pour les mâles et les ouvrières. Après un repos de deux ou trois jours, suivant la chaleur de l'atmosphère, les larves se dépouillent de leur peau et deviennent des nymphes d'une blancheur parfaite.

Bien de plus étonnant que cette nouvelle forme à travers un masque transparent, on distingue parfaitement les yeux, les ailes collées contre le corps, enfin tout ce qui, plus tard, doit être animé d'un instinct si extraordinaire, sous cette enveloppe. L'abeille ressemble parfaitement à une momie. En voyant ce petit corps d'une délicatesse si merveilleuse, on ne croirait jamais qu'il rampait naïvement sous la figure ignoble d'un ver.

Alors l'insecte tire avec ses mandibules les portes de sa prison, et aussitôt que l'ouverture est suffisamment grande, il sort baigné de sueur, le corps mou et encore blanchâtre.

Les jours suivants restent dans l'intérieur de la ruche pendant un jour ou deux avant d'essayer leurs forces en voltigeant devant leur demeure, à l'heure où le soleil brille de tout son éclat.

(A suivre)

A. R. WILLIAMS & CO.,
320 Rue St-Jacques,
MONTREAL.
Agents Vendeurs pour le Canada.

Ondr. grande des agents locaux pour chaque comté.

Pour mes CONCIOTOYENS seulement

Pendant plusieurs années, j'ai souffert des conséquences des indigestions de ma jeunesse, à cause de la violation de la nature. J'ai payé des centaines de dollars de mes médecins, sans obtenir de résultats. Finalement pendant un voyage en Europe, j'ai consulté un docteur parisien bien connu qui m'a ordonné des médicaments qui m'ont entièrement guéri. J'ai informé certains de mes amis de ma bonne fortune, et ceux qui souffraient de ma même gêne d'affection, ont essayé le remède et ont aussi été parfaitement guéris. Alors, je fus absolument convaincu, que j'importais qui pouvait se rétablir au moyen de ce remède merveilleux.

Les vieux médecins m'ont donné cette prescription, et sachant bien que beaucoup de personnes peuvent en obtenir les mêmes bénéfices, j'ai décidé de l'offrir à ceux de mes concitoyens qui peuvent avoir besoin de ce genre de traitement.

Je n'ai rien à vendre, je ne demande pas d'argent et je ne puis ceci que simplement parce que je crois être utile à ceux qui souffrent. Si donc, vous avez besoin de ce remède, écrivez-moi aujourd'hui, envoyez-moi un timbre-poste pour la réponse et le envoi de la prescription écrite en français.

CHARLES JOHNSON, No 158 Hohenst. Hammond, Ind. mfa-hm

HUILES

Les marques d'huile suivantes sont enregistrées. Nous les garantissons.

"CAPITOL CYLINDER"
"RENOWN ENGINE"
"ATLANTIC RED ENGINE"
"ELDORADO CASTOR Machine"
"ELDORADO ENGINE"

The Imperial Oil Co. Limited,
MONTREAL.
Telephone Bell No 3757 Main.
Telephone des Marchands 926
27-av. Me-3-3m

Aux Amateurs! Occasion Unique

de seconde main et en parfait ordre.

21 x 5.3 pds de long, cylindre 2 1/2 x 3 pds, fini en Mahogany, pouvant révolutionner 600 à 1000 tours à la minute et sans inconvénient 9 milles à l'heure. Ce Yacht a été construit par Murray & William, a très peu servi et comporte les plus récentes améliorations. Il pourrait être offert comme neuf et nous le vendrons cependant à des conditions des plus avantageuses.

I. L. LAFLEUR, 1932 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL MAIN 820. TELEPHONE BELL Privé Mount 931. TELEPHONE DES MARCHANDS 848.

ARGENT A PRETER

Sur PROPRIETES, MAISONS DE VILLE TERRAINS, TERRES EN CULTURE.

Prêts aux CONSTRUCTEURS, aux CULTIVATEURS, aux MUNICIPALITES, aux FABRIQUES de Paroisses. Achat de CREANCES Hypothécaires, de BONS et DEBENTURES. Propriétés à Vendre et à Louer. Pour renseignements, formules, etc., s'adresser

CREDIT FONCIER F. C.
30 Rue St-Jacques, MONTREAL.

ISLAND CITY

"Paint Varnish Works"



"ISLAND CITY" Blanc de plomb pour les Décorateurs.
"ISLAND CITY" Blanc Pur (White Paint) une peinture SUPERIEURE au blanc de plomb et qui n'aïtre pas la SANTE des PEINTRES n'étant pas un POISON.
"ISLAND CITY" Peintures Préparées 56 couleurs à choisir pour les Maisons.
"ISLAND CITY" Peintures à PLANCHERS qui séchent en HUIT HEURES.

P. D. DODS & CO, Prop.,
MONTREAL.

Succursales : VICTORIA, C. B., WINNIPEG, Man., TORONTO, Ont.
La marque "ISLAND CITY" est une garantie pour la QUALITE de nos Marchandises.



Hector Lamontagne & Cie,
306 RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Fabricants de
Harnais, Valises
.....ET.....

Sacs de Voyage!
Solide Confection, Confort et Élégance.

Sellerie en général.—Une belle ligne spéciale de

Harnais d'Express
Attelage simple et double. Le plus complet et le plus vaste assortiment de Montréal.

Demandez nos catalogues illustrés.
Attention spéciale aux commandes par la poste.

Aux Amateurs! Occasion Unique

de seconde main et en parfait ordre.

21 x 5.3 pds de long, cylindre 2 1/2 x 3 pds, fini en Mahogany, pouvant révolutionner 600 à 1000 tours à la minute et sans inconvénient 9 milles à l'heure. Ce Yacht a été construit par Murray & William, a très peu servi et comporte les plus récentes améliorations. Il pourrait être offert comme neuf et nous le vendrons cependant à des conditions des plus avantageuses.

I. L. LAFLEUR, 1932 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL MAIN 820. TELEPHONE BELL Privé Mount 931. TELEPHONE DES MARCHANDS 848.

LES MAINS QU'IL FAUT UNIR, OU NON

Montre-moi ta main, je te dirai qui tu es. A l'exclusion de l'étude des lignes, l'étude des formes de la main...

de tête, l'impulsion; les doigts noueux, la réflexion, la déduction. le travail, le raisonnement, la suite dans l'idée.



(Femme) DEUX MAINS POINTUES.

(Homme) DEUX MAINS POINTUES.

Comment faire pour bien choisir la compagnie de route de sa vie, comment reconnaître la main loyale, la main ferme et honnête qui restera fidèlement dans votre main?

tion à la recherche de la sensation, le mensonge, l'indépendance du cœur, en un mot l'inconscience. Mariez la main pointue à la main conique, la main carrée la tierce. Les mains pointues...



(Femme) DEUX MAINS CONIQUES.

(Homme) DEUX MAINS CONIQUES.

"Combien de fois, quand on parle de deux êtres qui, à peine mariés, divorcent, n'avons-nous pas entendu dire: Ils étaient si peu faits l'un pour l'autre!"

LA MAIN CONIQUE. — Les doigts de la main conique se terminent en forme de dés à coudre; ils donnent la sensation du pointu et ils se terminent arrondis.



(Femme) DEUX MAINS CARRÉES.

(Homme) DEUX MAINS CARRÉES.

"Or, main pointue avec main conique, bon ménage; — avec main carrée, divorce. Au contact d'une main, l'observateur saura si vous avez l'âge, dureté, si vous êtes actif ou paresseux; par la résistance de la main, par la forme de vos doigts, il devinera la mesure de votre intelligence, le sens pratique ou moral de votre être."

son tact et sa bonté. LA MAIN CARRÉE. — C'est celle du maître; c'est la volonté, la réflexion mathématique, la méthode, la ponctualité, le sang-froid, le commandement, l'autorité et surtout l'égoïsme et l'indépendance personnelle.

la vie, surtout dans les exercices physiques ou dans les carrières où l'énergie et l'activité sont de première utilité. LES ONGLES. — Durs, ils révèlent la vigueur physique; mous, la faiblesse, le manque de volonté.

LES DERNIERS CONSEILS. — Maintenant, chères lectrices, et chers lecteurs, qui avez le désir de vous marier, songez que votre sort est dans vos mains. N'oubliez pas que la main conique s'accorde avec toutes les mains et qu'elle fait les bons ménages; que la main pointue est la main dangereuse et ne s'accorde qu'avec la main carrée.

LA CONSOMPTION

On s'imagine généralement que le phthisique, le poitrinaire, le malheureux qui, suivant l'énergie et la puissance expressive, fait entendre "cracher ses poumons" ne respire plus aussi bien que l'homme sain. C'était même lui, jusques à ses derniers jours, une manière d'article de foi, religieusement accepté par les savants aussi bien que par les foules ignorantes, et par les sottes comme par les profanes.

Il n'y avait pas pour d'autres raisons, en fin de compte, qu'on envoie les tuberculeux essayer de se retirer à la campagne, au bord de la mer, dans les montagnes, où l'air est censé être plus pur, plus fluide, plus riche en oxygène.

Il n'y avait pas un mot de vrai dans tout ce qui s'est dit et répété, dans tout ce qui s'est écrit, dans tout ce qui s'est enseigné, depuis des années et des années, à propos de la soi-disant incapacité respiratoire des tuberculeux.

De la communication sensationnelle faite par ces deux savants, il y a quelques jours, à l'Académie des sciences de Paris, il résulte, en effet, que quatre-vingt-douze fois sur cent, contrairement à la légende, les échanges respiratoires sont beaucoup plus élevés chez les phthisiques que chez les sujets sains.

LA MAIN CONIQUE. — Les doigts de la main conique se terminent en forme de dés à coudre; ils donnent la sensation du pointu et ils se terminent arrondis. Ceux qui ont le bonheur d'avoir cette main sont les heureux; c'est la main parfaite au point de vue union, parce qu'elle n'a pas l'égoïsme, la rudesse de la main carrée; c'est le tact et l'intelligence, c'est la diplomatie et l'amour de la concorde et de la paix, c'est la fidélité et le devoir, c'est la raison, l'énergie, la tendresse et la bonté, c'est la main qu'on épousé toujours, elle s'harmonise avec la main pointue par son indulgence et avec la main carrée par son tact et sa bonté.

Comment n'importe quel homme peut-il être complètement guéri après des années de souffrances de l'insupportable, perte de poids, pertes séminales, varicelle, etc., et ramener la paix et le bonheur à leur grandeur et à leur vigueur naturelles? Envoyez simplement votre nom et votre adresse au Dr L. W. Knapp, 2679 édifice Hall, Détroit, Mich., et il vous enverra volontiers la recette gratuite avec directions complètes, qui permettra à n'importe quel homme de se guérir facilement lui-même à domicile.

THE... "Rossin House" TORONTO, ONT., Canada. L'hôtel Rossin possède un charme qui n'est connu que de ceux qui y ont séjourné, et qui est l'avantage de cet hôtel le plus considérable de la province d'Ontario.

la tuberculose, semblent se recruter de préférence parmi les descendants de tuberculeux... C'est donc que leurs parents, à défaut de virus ou de germes pathogènes, leur ont légué une aptitude morbide, une réceptivité, une tare congénitale, qui les rend plus vulnérables que les camarades.

Autre chose. On n'a pas oublié les fameuses expériences du professeur Lannelongue, qui furent tant de fois répétées, l'année dernière, au congrès de Naples.

Le docteur Lannelongue avait pris 150 cochons d'Inde, de même âge et de même force, qu'il inocula tous le même jour avec la même dose de la même culture du bacille de Koch, de façon à leur "colloquer" la tuberculose expérimentale.

L'observation ne laissait pas d'être judicieuse, mais il était réservé aux docteurs Robin et Binet de donner une bonne fois la clef de l'énigme. Le viell Hippocrate, qui savait à peu près tout, par intuition divine, et dont le présent génie avait tout prévu, le viell Hippocrate disait: "La phthisie est une consommation."

Guérit Gratuitement les Hommes Faibles

Envoyez votre nom et votre adresse aujourd'hui. Vous pouvez l'avoir gratuitement et être fort et vigoureux pour la vie

PROCURE L'AMOUR ET LE BONHEUR DOMESTIQUE



Comment n'importe quel homme peut-il être complètement guéri après des années de souffrances de l'insupportable, perte de poids, pertes séminales, varicelle, etc., et ramener la paix et le bonheur à leur grandeur et à leur vigueur naturelles?

THE... "Rossin House" TORONTO, ONT., Canada. L'hôtel Rossin possède un charme qui n'est connu que de ceux qui y ont séjourné, et qui est l'avantage de cet hôtel le plus considérable de la province d'Ontario.

Malto Labattine Comme Tonique du Printemps Elle vous débarrassera de cette "sensation de fatigue" et vous rendra heureux, plein de santé et vigoureux.

GARTH & CO., FOURNITURES de toutes sortes. Pompes à vapeur, Souppes en cuivre et en fonte, Valves à eau, en fonte et en fer pour la vapeur, Tuyaux à l'eau et tuyaux d'échappement, en fonte et fonte malleable.

LA FOURNAISE A EAU CHAUDE "Nouvelle Star" La plus rapide et la plus améliorée sur le marché. Garantie pour 5 ans contre le cassage. STAR IRON COY, (Ltd)

Monuments et Pierres Tumulaires. Pendant l'hiver nous avons ajouté de nouveaux dessins à notre assortiment. Prix réduits spéciaux jusqu'à ce que l'assortiment soit réduit.

ETES-ELLE BELLE? SI NON, LISEZ CECI ET AVIEN UN BEAU TEINT. Vous le monde admire les femmes et filles qui ont un beau teint clair et sans taches.

PRIX SPECIAUX DE MAI. BALANCES DE HAUTE CLASSE DE WILSON. Les Premières Méailles à Paris, France. On demande des Agents dans toutes les localités.

SOUDESURES... DE MOITIE... DE HAUTE QUALITE... POUR FIL... DE METAL. THE CANADA METAL CO., Rue William, Toronto, Ont. E. LEONARD & SONS. Magnifique Montre Gratuite!

ETAT ACTUEL DE L'INFLUENCE FRANÇAISE EN EGYPTE

La Cause, mai.

Les manifestations de l'influence française en Egypte sont multiples et variées. L'action de la France, en effet, s'est exercée principalement par la création d'établissements nombreux, pour la plupart destinés à l'instruction des indigènes. Ces établissements, dont quelques-uns sont vieux d'un demi-siècle, n'ont aucun lien avec le gouvernement égyptien; ils ne sont nullement soumis à son contrôle; ils sont libres dans la plus large acception du mot, et, disons-le tout de suite, cette liberté dont ils jouissent n'est pas une concession honteuse de l'état égyptien, elle est un droit garanti par les traités. A côté de ces institutions purement françaises, il y a en Egypte des institutions internationales. Celles-ci, à la différence des premières, sont rattachées au gouvernement égyptien par un lien officiel; quelques-unes même, comme les tribunaux mixtes, sont des organes de l'Etat. Dans ces institutions internationales, la France est représentée, et il est bon de remarquer que cette représentation n'est pas laissée à la discrétion du gouvernement égyptien; elle est garantie à la France par les traités. Les institutions internationales sont donc pour notre pays une nouvelle source d'influence. Il y a enfin les institutions purement indigènes, c'est-à-dire les nombreuses administrations qui dépendent directement du gouvernement égyptien. Là encore la France exerce une part d'action considérable, tant par les fonctionnaires qu'elle a prêtés à l'Etat égyptien que par les principes d'administration et d'organisation qui sont généralement appliqués. Si nous voulons avoir une idée exacte de l'état actuel de l'influence française en Egypte, nous devons étudier les diverses manifestations de cette influence dans les institutions internationales, dans les institutions françaises, et dans les institutions indigènes. Les institutions françaises sont de plusieurs types: je laisserai de côté celles qui, n'étant pas en contact direct avec le peuple égyptien, ne sont pas pour la France des moyens d'influence. Je ne vous dirai rien des institutions charitables; elles sont très nombreuses et florissantes, mais leur champ d'action ne dépasse pas les limites de la colonie française. Je vous parlerai pas davantage de l'enseignement de l'archéologie, de l'histoire, de l'éducation de la jeunesse égyptienne, voilà pour la France le véritable moyen d'influence. C'est à cette œuvre que se dévouent les nombreuses écoles françaises établies dans toute l'Egypte, depuis Alexandrie et Port-Saïd jusqu'à Assiout et à Suez. Il est intéressant de rechercher ce que, pendant deux ans, il est advenu de nos institutions. Je puis, sur ce point, vous fournir des renseignements très précis. En ce qui concerne la lutte très vive engagée contre la langue française par le gouvernement anglo-égyptien, le nombre des élèves dans nos établissements français d'enseignement primaire, secondaire et supérieur n'a pas diminué; il est même accru dans d'assez notables proportions. Une statistique récemment faite constate une augmentation de 30 p. c. Voulez-vous des chiffres? En voici qui sont particulièrement suggestifs. L'Ecole française de droit comptait, il y a deux ans, 85 étudiants, elle en comptait 88 l'année dernière, elle en compte cette année 114; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint depuis la fondation de l'Ecole, et il est intéressant de constater que, dans ce chiffre, les étudiants égyptiens doivent être comptés pour les quatre cinquièmes. La progression est la même dans les collèges de jésuites: elle est encore plus grande dans les écoles des Frères, où l'abandon des candidats a été telle cette année, qu'il n'a pas été possible de faire droit à toutes les demandes. Cette prospérité à coup sûr très rassurante de nos établissements d'instruction en Egypte ne doit pas nous surprendre. Plusieurs causes l'expliquent. C'est d'abord la suppression presque complète de l'enseignement de la langue française dans les écoles primaires du gouvernement, qui a refoulé vers nos écoles une partie de la clientèle des écoles officielles. C'est ensuite la différence très réelle, indiscutable même par nos adversaires, et tout à notre avantage, entre le niveau des études dans les écoles du gouvernement et dans les écoles de jésuites. C'est aussi cette circonstance, en fait, la langue française est enseignée au barreau et des juridictions mixtes, la langue anglaise n'étant pas admise comme langue judiciaire. C'est, tout cela, qui explique la prospérité de nos établissements d'instruction en Egypte.

enfin, ce que j'appellerai la formation atavique de la jeunesse égyptienne. Il est certain que depuis un demi-siècle, et un demi-siècle c'est en Orient l'espace de quatre générations, toute la bourgeoisie égyptienne a été élevée en France ou par des Français. C'est l'éducation française qui, formée, — l'éducation française dans la plus large acception du mot. A la bourgeoisie égyptienne nous avons donné non seulement notre langue, mais encore nos habitudes d'esprit et, dans une certaine mesure, notre conception de la vie morale. Il est naturel, en vérité, que les péchés tiennent à ce que leurs fils pensent comme eux et parlent la même langue qu'eux-mêmes. Les institutions internationales en Egypte sont de deux sortes. Les unes sont permanentes et moralement perpétuelles: ce sont la commission de la Dette publique et les juridictions mixtes. Les autres sont destinées à disparaître dans un avenir plus ou moins prochain: ce sont l'administration des domaines, l'administration des chemins de fer, l'administration de la Daira Sanieh. Entre ces deux catégories d'administrations internationales, il y a une autre distinction à faire. Les deux premières sont pleinement internationales: les cinq grandes puissances européennes sont représentées à la commission de la Dette publique; les Etats européens, grands et petits, et les Etats-Unis d'Amérique sont représentés aux tribunaux mixtes. Les trois dernières sont, si je puis ainsi parler, internationales à un moindre degré: la France et l'Angleterre y sont seules représentées: ce sont des valeurs de condominium. Quelle est la valeur de ces diverses administrations internationales, considérées comme moyens d'influence française? Elles peuvent être des moyens d'influence par les fonctionnaires qu'elles emploient, par la langue qui y est officiellement parlée, par les idées qu'elles appliquent ou qu'elles répandent. Elles peuvent, en outre, être des moyens d'influence par les principes d'administration et d'organisation qui sont généralement appliqués. Si nous voulons avoir une idée exacte de l'état actuel de l'influence française en Egypte, nous devons étudier les diverses manifestations de cette influence dans les institutions internationales, dans les institutions françaises, et dans les institutions indigènes. Les institutions françaises sont de plusieurs types: je laisserai de côté celles qui, n'étant pas en contact direct avec le peuple égyptien, ne sont pas pour la France des moyens d'influence. Je ne vous dirai rien des institutions charitables; elles sont très nombreuses et florissantes, mais leur champ d'action ne dépasse pas les limites de la colonie française. Je vous parlerai pas davantage de l'enseignement de l'archéologie, de l'histoire, de l'éducation de la jeunesse égyptienne, voilà pour la France le véritable moyen d'influence. C'est à cette œuvre que se dévouent les nombreuses écoles françaises établies dans toute l'Egypte, depuis Alexandrie et Port-Saïd jusqu'à Assiout et à Suez. Il est intéressant de rechercher ce que, pendant deux ans, il est advenu de nos institutions. Je puis, sur ce point, vous fournir des renseignements très précis. En ce qui concerne la lutte très vive engagée contre la langue française par le gouvernement anglo-égyptien, le nombre des élèves dans nos établissements français d'enseignement primaire, secondaire et supérieur n'a pas diminué; il est même accru dans d'assez notables proportions. Une statistique récemment faite constate une augmentation de 30 p. c. Voulez-vous des chiffres? En voici qui sont particulièrement suggestifs. L'Ecole française de droit comptait, il y a deux ans, 85 étudiants, elle en comptait 88 l'année dernière, elle en compte cette année 114; c'est le chiffre le plus élevé qui ait été atteint depuis la fondation de l'Ecole, et il est intéressant de constater que, dans ce chiffre, les étudiants égyptiens doivent être comptés pour les quatre cinquièmes. La progression est la même dans les collèges de jésuites: elle est encore plus grande dans les écoles des Frères, où l'abandon des candidats a été telle cette année, qu'il n'a pas été possible de faire droit à toutes les demandes. Cette prospérité à coup sûr très rassurante de nos établissements d'instruction en Egypte ne doit pas nous surprendre. Plusieurs causes l'expliquent. C'est d'abord la suppression presque complète de l'enseignement de la langue française dans les écoles primaires du gouvernement, qui a refoulé vers nos écoles une partie de la clientèle des écoles officielles. C'est ensuite la différence très réelle, indiscutable même par nos adversaires, et tout à notre avantage, entre le niveau des études dans les écoles du gouvernement et dans les écoles de jésuites. C'est aussi cette circonstance, en fait, la langue française est enseignée au barreau et des juridictions mixtes, la langue anglaise n'étant pas admise comme langue judiciaire. C'est, tout cela, qui explique la prospérité de nos établissements d'instruction en Egypte.

REGLEMENT No 262 AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que le règlement suivant sera soumis à l'approbation des propriétaires fonciers de la cité de Montréal dans les différents quartiers de la cité, le mardi, 21 mai 1901.

REGLEMENT POUR UN EMPRUNT AFIN D'ASSURER UNE PROTECTION ADDITIONNELLE CONTRE LE FEU.

(Adopté le 29 mars 1901) Il est ordonné et statué par le conseil de ville de Montréal, comme suit: Sec. 1.—La cité de Montréal pourra emprunter une somme de \$100,000 dans l'unique but de construire un poste central devant coûter \$40,000, quatre pompes à vapeur devant coûter \$24,000, une échelle coulissante devant coûter \$7,000, deux voitures d'échelles devant coûter \$7,000, deux pompes chimiques devant coûter \$6,000, l'aménagement de dix échelles devant coûter \$1,500 et des boyaux additionnels pour équiper les postes, \$14,500.

Sec. 2.—Le dit emprunt sera contracté pour une période de 40 ans à compter de la date de son émission.

Sec. 3.—Le taux d'intérêt sera de 3 1/2 p. c. par un payable semi-annuellement.

Sec. 4.—Il sera pourvu à un fonds d'amortissement de \$1,182.73, par année, à partir du 1er mai 1901 pour rembourser le capital à l'échéance.

Sec. 5.—Une taxe spéciale au taux de 3 1/2 centimes par \$1,000 du montant de l'évaluation municipale sera imposée sur tous les immeubles imposables situés dans les limites de la cité, dans le but de payer l'intérêt sur le dit emprunt, soit \$4,682.73 par année, et de pourvoir au susdit fonds d'amortissement. Cette taxe néanmoins diminuera à raison et en proportion de l'augmentation de l'estimation de la valeur des propriétés imposables de la cité, pourvu que cette réduction ne se fasse pas par fractions moindres qu'un demi centime par \$1,000 du montant de l'évaluation.

Le Conseil pourra pourvoir au dit intérêt et au dit fonds d'amortissement, en tout ou en partie, dans ses crédits annuels, sur et à même les revenus ordinaires de la cité: il ne sera néanmoins innové en quel que soit aux autres moyens indiqués dans la charte pour le paiement de l'intérêt ou du principal de tout emprunt ou de l'intérêt dû sur les dettes ou obligations ou taxes inscrites en son budget, tel que décrété en loi par l'article 356 de la charte.

Sec. 6.—Le dit emprunt sera sous forme de bons à coupons ou d'obligations inscrites.

Sec. 7.—Le dit emprunt sera émis à Montréal, où il sera enregistré et où les livres de transfert seront déposés et tenus, à l'Hôtel de Ville, pour les obligations inscrites, et l'intérêt sera payé, dans le cas des bons à coupons, au bureau de la Banque de Montréal, à New-York ou à Londres, ou au bureau du Trésorier de la Cité, à Montréal, et dans le cas des obligations inscrites, au dit bureau du Trésorier de la Cité à Montréal, et le capital sera remboursé à Montréal, à l'Hôtel de Ville.

Sec. 8.—Le dit emprunt sera soumis à l'approbation des propriétaires fonciers de la Cité de Montréal de la manière prescrite dans les articles 311 à 331 de la charte de la Cité de Montréal, 62 Vict., chap. 35 (1899), le troisième mardi du mois de mai 1901, savoir, le 21ème jour du dit mois de mai.

Les Polls seront ouverts dans tous les dix quartiers de 9 heures du matin et fermés à 5 heures de l'après-midi, aux endroits suivants, savoir:

QUARTIER EST POLL No 1. — A l'Hôtel de Ville, No 1539 rue Notre-Dame, comprend tout le quartier, borné par le côté ouest de la rue Lacroix, le côté sud de la rue Craig, le côté est de la rue St-Gabriel et par le fleuve St-Laurent.

QUARTIER CENTRE POLL No 2. — Au poste des Pompiers No 2, No 40 rue St-Gabriel, comprend tout le quartier, borné par le côté ouest de la rue St-Gabriel, le côté sud de la rue Craig, le côté est de la rue St-François-Xavier et de la rue Carrière et par le fleuve St-Laurent.

QUARTIER OUEST POLL No 1. — A ou près du No 60 rue Foundling, comprend tout le quartier, borné par le côté ouest de la rue Carrière et de la rue St-François-Xavier, le côté sud de la rue McGill et par le fleuve St-Laurent.

QUARTIER STE-ANNE POLL No 1. — Au Marché à foins, bureau du commis au coin des rues William et Dalhousie, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18 et 21, borné par les rues McGill, Notre-Dame, McLeod, Ottawa, Young, Smith, Colborne, Ottawa, Queen et William.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 3, coin des rues Wellington et Dalhousie, comprend les arrondissements électoraux Nos 2, 3, 4, 5, 11, 12, 13, 19 et 20, borné par les rues McGill, William, Queen, Ottawa, Colborne, Smith, Young, Ottawa, McLeod et le Bassin du canal Lachine.

POLL No 3. — Au bureau du département de la voirie, coin des rues McCord et Ottawa, comprend les arrondissements électoraux Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, borné par les rues McCord et Notre-Dame, les limites ouest du quartier et le canal Lachine.

POLL No 4. — Au poste des pompiers No 0, No 71 rue Centre, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38, borné par la rue Wellington, le canal Lachine et les limites ouest du quartier.

QUARTIER ST-ANTOINE SUD POLL No 1. — Au poste de police No 4, No 32 rue Chabollez, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, borné par les rues Craig, St-Antoine, de la Montagne et Notre-Dame.

POLL No 2. — Au marché St-Antoine, coin des rues St-Jacques et de la Montagne, comprend les arrondissements électoraux Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19, borné par les rues de la Montagne, St-Antoine, Seigneurs, St-Jacques, St-Martin et Notre-Dame.

POLL No 3. — Au poste de police No 8, No 302 rue Seigneurs, comprend les arrondissements électoraux Nos 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, borné par les rues Visitation, Sherbrooke, Amherst, Cherrier, St-Denis et Ontario.

POLL No 4. — A ou près du No 32 rue Mettana, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39, borné par les limites est et nord du quartier, les rues St-Denis, Cherrier, Amherst et Sherbrooke.

QUARTIER STE-MARIE EST POLL No 1. — A ou près du numéro 851 de la rue Ste-Catherine, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par l'avenue Delorimier et le fleuve St-Laurent.

POLL No 2. — Au poste de Police No 13, numéro 751 de la rue Ontario, comprend les arrondissements électoraux Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, borné par la rue Visitation, les limites nord du quartier, l'avenue Delorimier, les rues Ontario, Fullum et Logan.

QUARTIER STE MARIE OUEST POLL No 1. — Au poste de Police No 2, au No 47 rue Craig, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10, borné par l'avenue Delorimier, les rues Kent, Shaw, Dorchester, Plessis, Lagacheville, Visitation et Barclay et le fleuve St-Laurent.

POLL No 2. — A ou près du No 73 rue Plessis, comprend les arrondissements électoraux Nos 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, borné par l'avenue Delorimier et les rues Demontigny, Visitation, Lagacheville, Plessis, Dorchester, Shaw et Kent.

POLL No 3. — A la cour du département de la voirie, No 298 Avenue Delorimier, comprend les arrondissements électoraux Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 39, borné par l'avenue Delorimier et les rues Kent, Lafontaine, Visitation et Demontigny.

POLL No 4. — Au kiosque de la police au parc Logan, situé sur la rue Panet, en arrière de l'Ecole Normale, comprend les arrondissements électoraux Nos 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, et 49, borné par l'avenue Delorimier et les rues Visitation, Lafontaine, Gain et Ontario.

QUARTIER HOCELAGA POLL No 1. — A ou près du No 605 rue Ste-Catherine, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 18, borné par les rues Marlborough, Notre-Dame, Moreau, les limites nord et ouest du quartier, la rue Iberville et le fleuve St-Laurent.

POLL No 2. — Au poste de Police No 11, No 270 rue Ste-Catherine, comprend les arrondissements électoraux Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, borné par les limites nord et ouest de la cité, les rues Morrau, Notre-Dame, Marlborough et le fleuve St-Laurent.

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE POLL No 1. — Au poste de police No 12, au coin des rues St-Laurent et Marie-Anne, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 15, 20 et 21, borné par les rues St-Dominique, Marie-Anne et Saint-Jean, les avenues Mont-Royal et Eplandale et les limites sud du quartier.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 14, 867 rue St-Dominique, comprend les arrondissements électoraux Nos 7, 8, 11, 12, 13, 14, 17, 18 et 19, borné par les rues Sanguinet, Rachel, Drolet, Marie-Anne et St-Dominique et les limites sud du quartier.

POLL No 3. — A ou près du No 864 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, borné par les rues Berri, Rachel, Rivard, Marie-Anne et Berri, et l'avenue Mont-Royal, les rues St-Denis, Marie-Anne, Drolet, Rachel et Sanguinet et les limites sud du quartier.

POLL No 4. — A ou près du No 334 Mettana, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38, borné par l'avenue Papineau et les rues Rachel et Amherst et l'avenue Mont-Royal, les rues Berri, Marie-Anne, Rivard, Rachel et les limites sud du quartier.

POLL No 5. — Au poste de police No 14, 218 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, borné par les avenues Papineau et Mont-Royal, les rues Amherst et Rachel.

QUARTIER ST-GABRIEL POLL No 1. — A ou près du No 474 rue Centre, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par les rues Charvoix, Mullins, Robery, St-Patrice et Charvoix, le canal Lachine et la voie du Grand-Tronc.

arrondissements électoraux Nos 33, 34, 35, 43, 44 et 46, borné par la rue St-Denis, les limites nord du quartier, l'Avenue de l'Hôtel de Ville et la rue Sherbrooke.

QUARTIER ST-JACQUES SUD POLL No 1. — Au Poste de Pompiers No 7, coin des rues Beaudry et Notre-Dame, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, et 22, borné par les rues Barclay, Visitation, Dorchester, Amherst, Lagacheville, St-André, Craig, Lacroix et le fleuve St-Laurent.

POLL No 2. — A ou près du No 1 rue Labelle, comprend les arrondissements électoraux Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 28, borné par les rues Lacroix, Craig, St-André, Lagacheville, Amherst, Dorchester, St-Hubert, Ste-Catherine, St-Timothé, DeMontigny et St-Denis et le fleuve St-Laurent.

POLL No 3. — A ou près du No 1442 rue Ste-Catherine, comprend les arrondissements électoraux Nos 16, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 25, 26 et 27 borné par les rues Visitation, DeMontigny, St-Timothé, Ste-Catherine, St-Hubert et Dorchester.

QUARTIER ST-JACQUES NORD POLL No 1. — Au Poste de police No 3, 1222 rue Ontario, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, et 5, borné par les rues Visitation, Ontario, St-André et DeMontigny.

POLL No 2. — A ou près du No 1356 rue Ontario, comprend les arrondissements électoraux Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, borné par les rues St-André, Ontario, St-Denis et DeMontigny.

POLL No 3. — Au marché St-Jacques, coin des rues Ontario et Amherst, comprend les arrondissements électoraux Nos 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, borné par les rues Visitation, Sherbrooke, Amherst, Cherrier, St-Denis et Ontario.

POLL No 4. — A ou près du No 32 rue Mettana, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 et 39, borné par les limites est et nord du quartier, les rues St-Denis, Cherrier, Amherst et Sherbrooke.

QUARTIER STE-MARIE EST POLL No 1. — A ou près du numéro 851 de la rue Ste-Catherine, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par la rue Iberville, Logan, Fullum et Ontario, l'Avenue Delorimier et le fleuve St-Laurent.

POLL No 2. — Au poste de Police No 13, numéro 751 de la rue Ontario, comprend les arrondissements électoraux Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18, borné par la rue Visitation, les limites nord du quartier, l'avenue Delorimier, les rues Ontario, Fullum et Logan.

QUARTIER STE MARIE OUEST POLL No 1. — Au poste de Police No 2, au No 47 rue Craig, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10, borné par l'avenue Delorimier, les rues Kent, Shaw, Dorchester, Plessis, Lagacheville, Visitation et Barclay et le fleuve St-Laurent.

POLL No 2. — A ou près du No 73 rue Plessis, comprend les arrondissements électoraux Nos 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21, borné par l'avenue Delorimier et les rues Demontigny, Visitation, Lagacheville, Plessis, Dorchester, Shaw et Kent.

POLL No 3. — A la cour du département de la voirie, No 298 Avenue Delorimier, comprend les arrondissements électoraux Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 39, borné par l'avenue Delorimier et les rues Kent, Lafontaine, Visitation et Demontigny.

POLL No 4. — Au kiosque de la police au parc Logan, situé sur la rue Panet, en arrière de l'Ecole Normale, comprend les arrondissements électoraux Nos 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, et 49, borné par l'avenue Delorimier et les rues Visitation, Lafontaine, Gain et Ontario.

QUARTIER HOCELAGA POLL No 1. — A ou près du No 605 rue Ste-Catherine, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 18, borné par les rues Marlborough, Notre-Dame, Moreau, les limites nord et ouest du quartier, la rue Iberville et le fleuve St-Laurent.

POLL No 2. — Au poste de Police No 11, No 270 rue Ste-Catherine, comprend les arrondissements électoraux Nos 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, borné par les limites nord et ouest de la cité, les rues Morrau, Notre-Dame, Marlborough et le fleuve St-Laurent.

QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE POLL No 1. — Au poste de police No 12, au coin des rues St-Laurent et Marie-Anne, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 15, 20 et 21, borné par les rues St-Dominique, Marie-Anne et Saint-Jean, les avenues Mont-Royal et Eplandale et les limites sud du quartier.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 14, 867 rue St-Dominique, comprend les arrondissements électoraux Nos 7, 8, 11, 12, 13, 14, 17, 18 et 19, borné par les rues Sanguinet, Rachel, Drolet, Marie-Anne et St-Dominique et les limites sud du quartier.

POLL No 3. — A ou près du No 864 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29, borné par les rues Berri, Rachel, Rivard, Marie-Anne et Berri, et l'avenue Mont-Royal, les rues St-Denis, Marie-Anne, Drolet, Rachel et Sanguinet et les limites sud du quartier.

POLL No 4. — A ou près du No 334 Mettana, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 38, borné par l'avenue Papineau et les rues Rachel et Amherst et l'avenue Mont-Royal, les rues Berri, Marie-Anne, Rivard, Rachel et les limites sud du quartier.

POLL No 5. — Au poste de police No 14, 218 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, borné par les avenues Papineau et Mont-Royal, les rues Amherst et Rachel.

QUARTIER ST-GABRIEL POLL No 1. — A ou près du No 474 rue Centre, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par les rues Charvoix, Mullins, Robery, St-Patrice et Charvoix, le canal Lachine et la voie du Grand-Tronc.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 14, 218 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, borné par les avenues Papineau et Mont-Royal, les rues Amherst et Rachel.

QUARTIER ST-GABRIEL POLL No 1. — A ou près du No 474 rue Centre, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par les rues Charvoix, Mullins, Robery, St-Patrice et Charvoix, le canal Lachine et la voie du Grand-Tronc.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 14, 218 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, borné par les avenues Papineau et Mont-Royal, les rues Amherst et Rachel.

QUARTIER ST-GABRIEL POLL No 1. — A ou près du No 474 rue Centre, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par les rues Charvoix, Mullins, Robery, St-Patrice et Charvoix, le canal Lachine et la voie du Grand-Tronc.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 14, 218 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, borné par les avenues Papineau et Mont-Royal, les rues Amherst et Rachel.

QUARTIER ST-GABRIEL POLL No 1. — A ou près du No 474 rue Centre, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par les rues Charvoix, Mullins, Robery, St-Patrice et Charvoix, le canal Lachine et la voie du Grand-Tronc.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 14, 218 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, borné par les avenues Papineau et Mont-Royal, les rues Amherst et Rachel.

QUARTIER ST-GABRIEL POLL No 1. — A ou près du No 474 rue Centre, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par les rues Charvoix, Mullins, Robery, St-Patrice et Charvoix, le canal Lachine et la voie du Grand-Tronc.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 14, 218 rue Rachel, comprend les arrondissements électoraux Nos 30, 31, 41, 42, 43, 44, 45 et 46, borné par les avenues Papineau et Mont-Royal, les rues Amherst et Rachel.

QUARTIER ST-GABRIEL POLL No 1. — A ou près du No 474 rue Centre, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, borné par les rues Charvoix, Mullins, Robery, St-Patrice et Charvoix, le canal Lachine et la voie du Grand-Tronc.

POLL No 2. — Au poste de pompiers No 14, au coin de la rue Labelle et du chemin Hibernia, comprend les arrondissements électoraux Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, borné par les limites est du quartier, le canal Lachine et les rues Charvoix, St-Patrice, Robery, Mullins, Charvoix, Knox, le chemin Hibernia et la voie du Grand-Tronc.

POLL No 3. — A ou près du No 226 rue Coleraine, comprend les arrondissements électoraux Nos 18, 19, 20, 21, 22, 23, borné par les rues Fortune, Wellington, Liverpool, Rushbrooke, le chemin Hibernia, les rues Knox et Charvoix, la voie du Grand-Tronc, les limites ouest de la cité et le fleuve St-Laurent.

POLL No 4. — A ou près du No 421 rue Bourgeois, comprend les arrondissements électoraux Nos 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30, borné par les limites est du quartier, par la voie du Grand-Tronc, le chemin Hibernia, les rues Rushbrooke, Liverpool, Wellington et Fortune et le fleuve St-Laurent.

QUARTIER ST-DENIS VCLL No 1. — Au poste de police No 16, au coin de la rue Drolet et de l'avenue Laurier, comprend les arrondissements électoraux Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, borné par une ligne entre les rues Resther et Massue, les rues Guilford, Carrière et Abelle, la voie du Pacifique, les limites ouest du quartier et l'avenue Mont-Royal.

POLL No 2. — A ou près du No 195 avenue Mont-Royal, comprend les arrondissements électoraux Nos 5, 6, 7, 10 et 11, borné par le chemin Papineau, la voie du Pacifique et les rues Labelle, Carrière et Guilford, une ligne entre les rues Massue et Carrière et l'avenue Mont-Royal.

POLL No 3. — Au poste de pompiers No 18 au coin des rues Beaulieu et St-Hubert, comprend les arrondissements électoraux Nos 12, 13, 14 et 15, borné par les limites est, nord et ouest du quartier et la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

INSTRUCTIONS Devant servir aux électeurs L'électeur ne doit voter qu'une seule fois. Le votant entrera dans l'un des compartiments et fera une croix avec un crayon qui sera déposé à cet usage, dans le carré voulu, selon qu'il veut voter pour ou contre le règlement.

Le votant pliera ensuite son bulletin, de manière à ne pas laisser voir le dos, et de manière aussi que l'annexe puisse être détachée sans déplier le bulletin; puis il remettra le bulletin ainsi plié au sous-officier-rapporteur, qui le déposera dans la boîte du scrutin, après avoir détaché l'annexe. Le votant sortira immédiatement du bureau de votation.

BRAGERIE CADENNE

LA VEINE

M. George V. McIsnerney, ancien député de la paroisse de St-Jacques, a été élu député de la paroisse de St-Jacques...

les termes de traité d'Utrecht. Francis Parkman, dans un article intitulé "The Acadian Tragedy" (La Tragedie Acadienne), tout en condamnant la cruauté de la déportation...

Au deuxième acte de la profonde, délicate et charmante pièce qui se joue en ce moment avec tant de succès au théâtre des Variétés à Paris, M. Alfred Capus fait exprimer par son principal personnage cette profession de foi : "Je crois, dit en substance...

L'HYGIENE POUR TOUS

L'art de tousser en société Il est désagréable de tousser, il est au moins aussi désagréable d'entendre tousser, d'autant que la toux est un phénomène réflexe plus contagieux encore que le bâillement.

et à la portée de tous. Elle exige seulement, au début, une attention sans cesse en éveil. Il faut surveiller son larynx et ne pas se laisser surprendre par la première secousse de toux.

La veine, voyez-vous, c'est un peu la Providence, mais une petite providence de boulevard. Ce n'est pas elle qui donne les grandes joies profondes et les beaux triomphes de la vie.

DOCTEUR OX. L'ANNEE ANGLAISE Le projet de réforme de M. Brodrick adopté Londres, 18. Hier, à la reprise des débats sur le bill de l'armée, à la Chambre des Communes, M. A. J. Balfour a nié que l'opinion publique fut, en général, adverse au projet de M. Brodrick.

LA ROUMANIE ET LA GRECE Abasgia, 18. Le roi Charles de Roumanie et le roi Georges de Grèce se sont rencontrés ici, cet après-midi, à bord du "Pera", de la marine grecque.

Attestation de la guérison Mlle Rosanna Ariot, St-Sauveur, Qué., a longtemps souffert de l'anémie avec les symptômes suivants : maux de tête, battements de cœur, mauvais appétit et pâleur extrême.

NOUVEAU DICTIONNAIRE GENERAL DES SCIENCES Nouveau Dictionnaire général des Sciences et de leurs Applications, par L. F. J. de la Roche, professeur honoraire au Lycée Condorcet, Ed. Perrin, membre de l'Institut, Directeur du Muséum d'Histoire naturelle, à Paris.

Attestation de la guérison Mlle Rosanna Ariot, St-Sauveur, Qué., a longtemps souffert de l'anémie avec les symptômes suivants : maux de tête, battements de cœur, mauvais appétit et pâleur extrême.

Attestation de la guérison Mlle Rosanna Ariot, St-Sauveur, Qué., a longtemps souffert de l'anémie avec les symptômes suivants : maux de tête, battements de cœur, mauvais appétit et pâleur extrême.



En Montant les Escaliers

Si vous souffrez d'anémie (sang pauvre ou aqueux) ou de faiblesse de cœur, le fait sera rendu douloureusement apparent chaque fois que vous aurez à monter un escalier.

Pilules Roses du Dr Williams

guérissent l'anémie et la faiblesse du cœur et bannissent tous ces symptômes. Elles rendent les hommes et les femmes forts et énergiques et sont également favorables pour les jeunes et les vieux.

Labatt's LONDON PORTER Sans conteste le meilleur qui soit fait sur le continent. Ceci est prouvé par l'analyse de quatre chimistes et par les récompenses obtenues aux grandes Expositions Universelles particulièrement à Chicago en 1893 où il a obtenu quatre-vingt-seize points sur cent, beaucoup plus que n'importe quel autre Porter, au Canada et aux Etats-Unis.

L'Auxiliaire Maternel Il Guérit les Enfants Québec, 12 Nov. 1899. Sur prescription de mon médecin j'ai fait prendre du VIN DES CARMES à mes enfants qui étaient très faibles. J'ai été très satisfaite, car ils sont revenus immédiatement à la santé et ce vin est très facile à prendre.

...BUVEZ... Radnor Impératrice des Eaux de Table. ABSOLUMENT NATURELLE.

J. W. Roberts, "London Saddlery" 336 RUE ST-JACQUES. Nous faisons une spécialité des célèbres JAMBIERES "PUTTIE".

THE POLSON IRON WORKS Engins et Bouilloires pour tous services, Constructeurs de Vaisseaux en Acier, Dragues Hydrauliques et à Cuillères, de toutes dimensions. USINES ET BUREAUX: Rue Esplanade-Est, TORONTO

Mais comment supprimer la toux inutile? L'envie de tousser est provoquée par un chatouillement qui se produit vers le larynx, la trachée ou la partie supérieure de la poitrine. Si au moindre chatouillement on répond par une secousse brusque de la gorge pour faire cesser cette sensation, la quinte commence, fatigante, énerveuse, désagréable, sans arrêt et sans fin.

On y trouve un article de biologie et de physiologie très intéressant sur les fermentations et les ferments solubles, et, en médecine, tout ce qu'il est indispensable de connaître sur les différentes fièvres, leurs variétés, leur diagnostic, leur traitement, les maladies du foie, la folie.

On y trouve un article de biologie et de physiologie très intéressant sur les fermentations et les ferments solubles, et, en médecine, tout ce qu'il est indispensable de connaître sur les différentes fièvres, leurs variétés, leur diagnostic, leur traitement, les maladies du foie, la folie.

le placement des pièces et de leur sort, c'est elle qui fait la fortune des auteurs ou des directeurs, c'est elle qui lance la petite X... le jour où elle remplace au pied levé Mlle A..., indisposée. A la Bourse, c'est elle qui dirige encore et qui décide l'ascension brusque d'un modeste petit employé de cuisinier et lui fait gagner, en quelques années ou quelques mois, peut-être quelques jours, le petit hôtel, le pair de chevaux, etc.

le a bon goût et qu'elle choisit généralement des sympathiques? Mais voilà! ont-ils la veine parce qu'ils sont sympathiques, ou sont-ils sympathiques parce qu'ils ont la veine?...

La cause Durocher et al. vs. Joseph Degré

La Cour de Revision annule le mariage des parties pour cause de clandestinité.

Texte du jugement fort élaboré préparé par M. le juge F. X. Lemieux.



M. LE JUGE F. X. LEMIEUX



M. LE JUGE MATHIEU

Le jugement prononcé hier par la Cour de Revision, présidée par MM. les juges Mathieu, Curran et Lemieux, a une si grande importance que "La Patrie" se fait un devoir de la publier en entier. Cette haute décision judiciaire, qui contient un savant exposé de nos lois sur le mariage, a été préparée par M. le juge F. X. Lemieux. Au lendemain de la décision du juge Archibald dans l'affaire Delpit, ce document ne saurait échapper à l'attention de l'opinion publique en ce pays.

EXPOSE DES FAITS

Il s'agit d'une action en séparation de corps et en nullité de mariage, prise par la demanderesse contre son mari. La séparation a été accordée par la cour de première instance, qui a rejeté les conclusions relatives à la nullité du mariage. La demanderesse s'est inscrite en revision contre ce premier jugement. Le mari n'a pas comparu ni plaidé en cour de première instance, et n'a pas montré cause devant ce tribunal. Les griefs de nullité de mariage sont qu'il a été contracté en fraude de la loi, aux Etats-Unis, par des mineurs sujets aux lois du Bas-Canada, sans le consentement de leurs parents, sans avoir été précédé des publications requises par la loi et devant un fonctionnaire incompetent. Il a été prouvé que les parties, dont le domicile était à St-Alphonse de Granby, dans le district de Bedford, sont allées le 30 juin 1891, à East Franklin, dans le Vermont, situées sur les confins de la province, où elles se sont mariées devant un ministre qui s'intitule "Minister of the Gospel." Elles sont revenues à leur domicile, le lendemain de leur prétendu mariage. Ce mariage eut lieu aux Etats-Unis, devant un officier qui n'était pas le curé des parties ou un prêtre, et sans le consentement des parents et les publications requises par la loi. Les conjoints ont cohabité pendant plusieurs années, et plusieurs enfants sont nés de leur union. Ce n'est qu'en 1899 que la demanderesse et son père se sont décidés à formuler, conjointement, les présentes demandes en nullité de mariage et en séparation de corps.

MARIAGE CLANDESTIN

Ce mariage était-il clandestin, dans le véritable acception du mot, et si oui, a-t-il été contracté en fraude d'une loi d'ordre public? Les parties étaient allées se marier aux Etats-Unis, avec le dessein arrêté d'éviter les publications préalables, le consentement des parents et l'officier compétent à les marier; toutes et allant de conditions requises par les art. 128 et 129 et 180 G.C. qui énoncent que pour que le mariage soit légal et existant, il faut qu'il soit célébré publiquement devant un fonctionnaire compétent, savoir les prêtres, curés, ministres et autres fonctionnaires autorisés à tenir registres de l'état civil et après avoir obtenu la permission de leur ministre, dans l'église à laquelle appartient les parties. Cet exposé succinct des faits fait voir que les conditions essentielles à l'existence et à la légalité du mariage n'ont pas été remplies, et qu'une fraude à la loi a été commise. FRAUDE A LA LOI POUT-ELLE ETRE RATIFIEE? La libre question à décider est celle de savoir si telle fraude peut être ratifiée, soit par la volonté des parties, soit par le laps de temps ou la possession d'état. Il ne faut pas confondre la fraude commise entre particuliers et celle faite envers une loi d'ordre public. Dans le premier cas, il est toujours permis à une partie de renoncer au recours qu'elle peut avoir contre une autre, par suite d'une fraude commise à son préjudice. La partie frustrée ou trompée peut ratifier et confirmer l'acte frauduleux fait à son détriment; en un mot, elle peut valider ce qui, en principe, était illégal et réprouvé en loi. Dans ce cas, l'action en nullité ou en dommages-intérêts peut être écartée par les fins de non-recevoir résultant de la chose jugée, de la ratification et de la prescription. Voir Laurent, vol. 1er No. 89. Mais en est-il ainsi de la fraude à une loi d'ordre public? C'est une doctrine légale généralement admise que les faits en fraude de telles lois sont radicalement et irréparablement nuls et que toute partie est recevable à en faire prononcer la nullité, contrairement à la règle concernant la fraude en matière d'intérêt privé, qui dit que personne ne peut invoquer sa propre turpitude ou sa fraude. Les auteurs subissent que les lois générales sont impérativement obligatoires pour tous. La fraude, ayant pour objet de les éluder ou violer, est donc essentiellement illicite. La volonté formelle du législateur protège, sans cesse, contre les actes qui s'en font, et empêche qu'ils puissent jamais acquiescer "viresum juris." Sans doute, cependant, les contrats ne sauraient être exécutés. L'acte, fait en fraude d'une loi d'ordre public, est atteint d'une nullité radicale, absolue, que la partie elle-même ne peut admettre à faire prononcer. Une autre conséquence de la même règle est que l'acte nul n'est susceptible d'aucune ratification. Celle dont exciperait le défendeur à la nullité, lui-même expressément, ne saurait être accueillie à fonder un fin de non-recevoir contre la demande. En effet, l'acte radicalement nul n'a jamais eu d'existence légale, et on ne peut ratifier ce qui n'existe pas et qui n'a jamais existé. Comment, d'ailleurs, admettre qu'on puisse confirmer ce qu'on n'a pas eu le pouvoir de faire? La ratification devient donc elle-même une fraude à la loi d'ordre public, et frappée du même vice que l'acte principal, elle doit être considérée comme l'acte lui-même.

Une autre conséquence du principe que nous avons ci-dessus rapporté est l'imprescriptibilité de l'action fondée sur une fraude à une loi d'ordre public. On ne peut acquiescer le droit de violer la loi, par la raison qu'on l'aurait violée plus ou moins longtemps. Bédarride - Du Dol et de la Fraude - Vol. IV, Nos. 1811, 1813 et 1818. Pothier, au vol. VI, No. 366, après avoir parlé de la peine des parties qui ont fait célébrer leur mariage par un prêtre incompetent, s'exprime à ce sujet comme suit: "Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent sur la nullité du mariage célébré hors de la présence et sans le consentement du curé des parties, a lieu, quand même le mariage aurait été célébré en pays étranger par des Français, lorsqu'il paraît que c'est en fraude de la loi qu'il a été célébré. En vain dirait-on que la forme des contrats se régit par les lois du lieu où ils se passent; que leur mariage ne s'étant pas fait en France, mais en pays étranger, ils n'ont pas été obligés d'observer les lois prescrites en France pour la forme des mariages. La réponse est, que la célébration du mariage en face de l'Eglise, par le propre curé, n'est pas une pure forme d'acte; c'est une obligation que nos lois imposent aux parties qui veulent contracter mariage, à laquelle les parties qui y sont sujettes, ne peuvent se soustraire, en allant en fraude se marier dans un pays étranger. Laurent se son côté, au vol. III, p. 49, s'exprime ainsi: "Quoi! on suppose que le mariage a été clandestin, qu'il a été célébré à l'étranger pour frauder la loi, et il faut le supposer, sinon la question ne peut être agitée; et l'on veut que les tribunaux déclinent que ce mariage n'a pas été clandestin! Et pourquoi? Parce que, postérieurement au mariage, il y a eu possession d'état, c'est-à-dire un mariage complet du mariage. Le législateur, sans doute, aurait pu déclarer que la publicité postérieure couvre le vice de clandestinité, mais il ne l'a pas fait, et le juge le peut-il dans le silence de la loi? Non. Eh bien, ce qu'il ne peut faire directement, il ne le peut faire indirectement; ce qu'il ne peut faire ouvertement, il ne le peut faire subrepticement, en disant que le vice n'existe pas, alors que réellement il existe!" Nombre d'arrêts confirmant la doctrine ci-dessus énoncée ont été rendus en France, sous l'empire d'une législation presque identique à la nôtre. Ainsi, il a été décidé que le défaut seul de publications préalables emportait nullité de mariages célébrés en pays étrangers, lorsque c'est ainsi malité a été commise à dessein, et dans l'intention de faire fraude à la loi française. Tribunal de la Seine, 3 juillet 1872. On y trouve aussi l'arrêt suivant: La preuve, que l'omission des publications a eu pour but de faire fraude à la loi, peut s'induire de ce que les contractants ont voulu, par cette omission, dérober leur union à la connaissance de leur entourage et de leurs proches parents. C'est ainsi qu'un mariage contracté à l'étranger doit être déclaré nul, lorsque la clandestinité a été volontaire, et calculée pour enlever au père de famille, dont le consentement était nécessaire, le moyen de connaître et d'empêcher l'union projetée, et qu'il a été célébré, d'ailleurs, par un officier incompetent. Orléans, 14 avril 1886. Dans notre espèce, l'application des faits à la loi, nous amène infailliblement à la conclusion que le mariage ayant été clandestin et fait en fraude d'une loi d'ordre public, est nul "per se" et doit être annulé. Si ce mariage est inexistant, dans le sens propre, rigoureux et philosophique de ce mot, il ne peut jamais, suivant le langage de Marcadé, être vivifié et confirmé par une cause postérieure, quelle que soit cette cause; et quand une partie s'adresse aux pouvoirs judiciaires pour empêcher que les résultats qui peuvent lui être préjudiciables par un semblable mariage, elle ne demande pas au tribunal de lui casser et de l'annuler, mais seulement de reconnaître et déclarer qu'il n'existe pas et n'a jamais existé. Ces nullités absolues sont fondées sur un motif d'ordre public et, conséquemment, peuvent être invoquées par tous ceux qui y ont intérêt moral ou de bon ordre. Et c'est pour cette raison que le tribunal ou le juge n'a pas le pouvoir discrétionnaire de maintenir tel mariage inexistant, soit pour cause de ratification par les parties, de publicité subséquente au mariage ou de possession d'état, comme pourrait le faire croire, à première vue, la lecture de l'art. 156 C. C. rédigé comme suit: "Tout mariage qui n'a pas été célébré publiquement et qui n'a pas été célébré devant le fonctionnaire compétent, peut être attaqué par les époux eux-mêmes et par tous ceux qui y ont intérêt moral ou de bon ordre, sans qu'il soit besoin de leur assigner, sous peine de déchéance, un délai pour se pourvoir devant le tribunal à juger suivant les circonstances." Si cet article permettait aux tribunaux de maintenir ou d'annuler un mariage qui, volontairement et sciemment de la part des parties, aurait été contracté aux Etats-Unis, sans aucune publications préalables et sans avoir été célébré par un fonctionnaire compétent, d'après nos lois civiles, il serait certes, aussi bien sans loi, que sans raison, car il dirait que la loi tolère, encourage et même encourage le mariage clandestin, contrairement à ce qu'elle a fait de moyens préventifs. Nous croyons donc que l'application de l'article 156 C. C. doit se faire d'après la théorie des nullités absolues ou celles des nullités relatives, et que la discrétion du juge ne peut être exercée qu'en faveur d'un mariage qui n'est vraiment formé que d'une existence véritable, mais qui se trouve entaché d'un vice pour lequel la loi permet seulement de le briser, casser et annuler. Quand l'acte, dit Marcadé, n'est nul que dans le sens impropre du mot, c'est-à-dire, quand il a une existence réelle, mais seulement vicieuse, cet acte est susceptible de ratification et de restauration. En outre, cet acte, puisqu'il existe, continuera d'exister tant qu'on ne le cassera pas. Une autre conséquence, c'est que le mariage est parfait, suivant Pe-

thier et Laurent, par le seul consentement des parties, qui est toujours donné avant la préparation de l'acte de célébration, lequel n'est que la preuve du mariage. Le consentement des parties en cette cause n'a pas été donné légalement, ou il l'a été dans des circonstances prohibées par la loi et en fraude de cette loi et devant un ministre incompetent à recevoir ce consentement. Etant donné que le consentement n'a aucune valeur légale et n'a pu produire de contrat. Le mariage - étant nul, il n'en suit que l'acte le constatant le devient lui aussi. Par conséquent, la possession d'état des parties n'est pas accompagnée de la représentation d'un acte valable de célébration. Les deux conditions de l'art. 161 ne sont remplies plus, il ne peut être invoqué au soutien du mariage. Pour décider que les époux seraient nuls de mariage, parce qu'il y aurait eu possession d'état et représentation de l'acte de célébration, il faudrait que la dite "nullité du mariage" et non "nullité de l'acte", tel que se lit l'art. 161 C.C. ce qui est bien différent. "Il n'y a qu'un seul article, dit Laurent, qui parle de la possession d'état, c'est l'art. 196 C.N. correspondant à notre art. 161, le jurisconsulte l'interprète, mais il trouve que cette disposition est "solument étrangère à la "nullité du mariage"; elle ne concerne que la "nullité de l'acte de célébration" et "elle ne couvre cette nullité qu'à l'égard des époux, quand la possession d'état est appuyée sur un acte de célébration." Cette nullité de l'acte de célébration peut découler, par exemple, du fait qu'il n'aurait pas été signé par les parties ou par le fonctionnaire, ou de ce qu'il n'aurait pas été rédigé en la manière voulue par la loi, ni entré dans les registres de l'état civil. Nous concluons donc, sur ce premier point, que le mariage étant inexistant de son principe, n'a pu être ratifié par aucune circonstance subséquente et que l'action en nullité est imprescriptible pour la raison, dit Laurent, que les mariages contractés contrairement à l'ordre public et les bonnes mœurs, tels que le bigamie, la bigamie, la clandestinité sont un scandale, et que ce scandale étant permanent, l'action pour y mettre fin ne peut pas s'éteindre. PRINCIPALE QUESTION. - Le mariage doit-il être célébré devant le curé des parties? Il devient donc nécessaire, dans une espèce importante comme la nôtre, de déterminer quel est le véritable caractère de la fraude commise envers la loi. La demanderesse soutient que cette fraude est manifeste et résulte du fait que son mariage avec le défendeur, a été célébré devant un fonctionnaire qui n'était pas de leur croyance religieuse, et ce, contrairement à la loi et aussi à un empêchement créé par l'église catholique, dont elle et son mari étaient les adeptes. On sait que la théorie en vigueur est (a) que tout mariage peut être célébré par tout fonctionnaire autorisé à tenir les registres de l'état civil, que les parties contractantes soient ou non de la foi religieuse de ce fonctionnaire; (b) que l'obligation que l'on veut imposer aux parties de se marier devant leur curé ou ministre, ou quelque un les représentant, est une entrave à la liberté individuelle et à la liberté des cultes; (c) qu'il n'y a aucun texte positif dans notre code statuant, comme condition essentielle du mariage, qu'il soit célébré devant le curé des parties. Cette question de la célébration du mariage par le curé ou ministre des parties, soulevée par la demanderesse, est trop liée à ce débat, pour qu'il soit possible de nous dérober à la responsabilité de la juger. Nous croyons que la solution de ces différentes questions peut et doit se faire au moyen des diverses dispositions de notre code et des lois antérieures, sans qu'il soit nécessaire de remonter le cours de l'histoire ou de faire une incursion inutile dans le domaine des législations étrangères et des jurisprudences établies en vertu de ces lois, qui n'ont pas et ne peuvent avoir de similitude avec les nôtres, vu les conditions sociales toutes particulières dans lesquelles nous vivons, et aussi les événements politiques et constitutionnels par lesquels notre pays a passé. On est là d'ailleurs, dans son admirable plaidoyer "in re" Delpit vs. Cothé, à notre sens, comporte l'exposé le plus clair et le plus précis que le mariage peut être célébré par tout fonctionnaire, chargé de la tenue des registres de l'état civil, que les parties soient ou non de la croyance du célébrant. C'est ce que nous ferons succinctement. Il a été dit que l'histoire est la recherche intelligente de la vérité. Mais ce mode est plus théoriquement et pratiquement vrai, surtout si l'histoire que vous consultez couvre une longue période de temps, marquée par des guerres nationales entraînant le changement d'allégeance d'un peuple envers un nouveau souverain et suivies de grands mouvements populaires. Au surplus, cette étude de l'histoire, tout comme celle du droit, ne peut se faire avec l'aide et les lumières d'un seul auteur; car ce serait risquer de faire fausse route, à travers ces événements importants, que de se mettre ainsi à la remorque d'un seul historien, qui pourrait en avoir fait le récit, au point de vue de ses idées religieuses, nationales, philosophiques, morales, ou sous l'inspiration de fanatisme ou de chauvinisme outré; - toutes et autant de raisons qui distraient la plume d'un certain des sentiers de la vérité. Mais il doit y avoir des événements historiques, des faits passés, de lola-

and France, are still wholly or partially in force in the colonies which have been acquired from those powers. Nor are there wanting instances in which the laws and usages of ceded and conquered territories though inconsistent with, and even repugnant to those of the parent state, have been permitted to survive their annexation to the British Empire. Thus in the celebrated case of General Pictou, the question was much argued though not finally decided, whether obtaining evidence by torture was legal in Trinidad; polygamy has been tolerated in Ceylon, the burning of widows in India, and slavery in our American dependencies. Pothier, vol. VI, No. 354 - "Il faut, pour la validité du mariage, non seulement qu'il ait été célébré en face de l'Eglise, mais encore que le prêtre qui l'a célébré ait été compétent." Idem. No 358 - "Le prêtre compétent pour la célébration des mariages, est le curé des parties." "Le curé des parties est celui du lieu où elles font leur résidence ordinaire." Idem. No 360 - "Tout autre prêtre qui n'a la permission ni de l'évêque, ni du curé des parties, est incompetent pour le célébrer." "C'est ce qui résulte de la déclaration de 1639, qui, après avoir ordonné que ce sera le curé qui recevra le consentement des parties, ajoute: "Défenses à tous prêtres de marier autres personnes que leurs vrais paroissiens, sans la permission par écrit du curé des parties ou de l'évêque." Idem. No 360 - "C'est la présence du curé requis par nos lois pour la validité des mariages, n'est pas une présence purement passive; c'est un fait et un ministère du curé qui doit recevoir le consentement des parties, et leur donner la bénédiction nuptiale." "Cela résulte des termes de la déclaration de 1639, ci-dessus rapportée, où il est dit que le curé recevra le consentement des PARTIES, et les CONJOINDRA EN MARIAGE, SUIVANT LA FORME PRACTIQUEE EN L'EGLISE." "Il ne suffirait donc pas, pour la validité du mariage que les parties aillent trouver à l'église leur curé, et qu'elles lui déclarent qu'elles se prennent pour mari et femme; il faut que leur curé célèbre leur mariage." Idem. No 362 - "Celle nullité des mariages célébrés par un prêtre incompetent, n'est pas de la classe de celles qu'on appelle RELATIVES, qui n'ont lieu que lorsque la partie s'en plaint; telles que sont celles qui résultent du défaut de liberté dans le consentement des père, mère ou tuteurs, etc.; elle est de la classe de celles qu'on appelle NULLITES ABSOLUES, et elle ne peut se purger, ni se couvrir que par une réhabilitation du mariage des parties, c'est-à-dire, une nouvelle célébration faite par le curé ou avec sa permission ou celle de l'évêque." Pothier étaye son opinion sur les ordonnances de 1606, de 1639 et 1763, citées à la page 159 de son traité, citées à la page 159 de son traité. De plus, l'Eglise catholique prétendait, avant la cession, qu'en vertu du Concile de Trente, publié et promulgué dans toutes les églises du diocèse de Québec, qui comprenait toute l'Amérique du Nord, tel qu'en fait l'édition du rituel publiée sous les soins de Mgr de St-Vallier, que le mariage des deux catholiques devait être célébré, sous peine de nullité, devant le curé ou ministre recevoir le consentement des parties. Il est aussi admis que la religion alors dominante dans la colonie était la religion catholique. CONSEQUENCE DE LA CESSION Quelle a été la conséquence de la cession du pays à la Couronne d'Angleterre, quant aux droits civils et religieux des habitants? Ou plutôt, quelle est la règle du droit international en pareil cas? Lord Mansfield et le juge en chef Marshall répondent chacun comme suit à cette question: "Les lois d'un pays conquis, dit Lord Mansfield, continuent d'être en force jusqu'à ce qu'elles soient changées par le conquérant; l'absurdité exception à l'égard des patentes, mentionnée dans la cause de Calvin démontre l'antiquité et l'universalité de la maxime." Juge en chef Marshall: - "Au sujet du transfert du territoire, il n'a jamais été jugé que les relations des habitants entre eux n'aient subi aucun changement. Leurs relations avec le premier souverain sont dissoutes et de nouvelles relations sont créées entre eux et le gouvernement qui a acquis leur territoire; - la loi qui peut être appelée politique est nécessairement" changée, quoique ce qui régule les relations et la conduite générale des individus entre eux subsiste jusqu'à ce qu'elles soient changées par le pouvoir de l'Etat nouvellement créé." Et pour illustrer davantage la règle du droit international, qui est incontestable, nous citerons Blackstone, dont l'autorité est justement irréfragable, en certains milieux. Il parle de ce sujet d'une manière caractéristique, et voici comment il définit les droits du conquérant: - "In conquered or ceded countries, again, that have already laws of their own, the Sovereign may indeed alter and change those laws; but, till he does actually change them, the ancient laws of the country remain, unless such an act against the law of God, as in the case of an infidel country... Our American plantations are principally of this latter sort, being obtained in the last century by right of conquest or by treaties as in the case of the common law of England, as such, has no allowance of authority there, they being no part of the mother country, but 'distinct,' though dependent dominions. The subject, however, to the control of the parliament, though not bound by any acts of parliament, unless particularly named. Ed. 1808." "Thus the laws of Spain, Holland

until altered by the legislature of the territory itself." Or, si, en vertu du droit international, on a conservé les lois inhumaines et barbares de pays non civilisés conquis par la Grande-Bretagne, telles que de mettre un témoin à la torture pour lui faire dire la vérité, de brûler les veuves, de permettre la polygamie et de maintenir l'esclavage, assurément il n'a s'est jamais présenté à l'esprit des hommes publics d'Angleterre, qui se disputaient alors la prépondérance du pouvoir, d'enlever les coutumes polices et les lois prises aux plus pures sources du droit, à un peuple faible et vaincu, qui n'avait eu d'autre tort que celui d'être loyal envers un prince qui préférait écouter des paroles de mépris tombant des lèvres d'une courtisane, au sujet de ces arriérés de neige rougis du sang de ses sujets, que d'admirer leurs nobles efforts pour rester Français. Il n'est certes, jamais venu à l'esprit des nations sacrées et inviolables. (Suite à la 10e page.)

thier et Laurent, par le seul consentement des parties, qui est toujours donné avant la préparation de l'acte de célébration, lequel n'est que la preuve du mariage. Le consentement des parties en cette cause n'a pas été donné légalement, ou il l'a été dans des circonstances prohibées par la loi et en fraude de cette loi et devant un ministre incompetent à recevoir ce consentement. Etant donné que le consentement n'a aucune valeur légale et n'a pu produire de contrat. Le mariage - étant nul, il n'en suit que l'acte le constatant le devient lui aussi. Par conséquent, la possession d'état des parties n'est pas accompagnée de la représentation d'un acte valable de célébration. Les deux conditions de l'art. 161 ne sont remplies plus, il ne peut être invoqué au soutien du mariage. Pour décider que les époux seraient nuls de mariage, parce qu'il y aurait eu possession d'état et représentation de l'acte de célébration, il faudrait que la dite "nullité du mariage" et non "nullité de l'acte", tel que se lit l'art. 161 C.C. ce qui est bien différent. "Il n'y a qu'un seul article, dit Laurent, qui parle de la possession d'état, c'est l'art. 196 C.N. correspondant à notre art. 161, le jurisconsulte l'interprète, mais il trouve que cette disposition est "solument étrangère à la "nullité du mariage"; elle ne concerne que la "nullité de l'acte de célébration" et "elle ne couvre cette nullité qu'à l'égard des époux, quand la possession d'état est appuyée sur un acte de célébration." Cette nullité de l'acte de célébration peut découler, par exemple, du fait qu'il n'aurait pas été signé par les parties ou par le fonctionnaire, ou de ce qu'il n'aurait pas été rédigé en la manière voulue par la loi, ni entré dans les registres de l'état civil. Nous concluons donc, sur ce premier point, que le mariage étant inexistant de son principe, n'a pu être ratifié par aucune circonstance subséquente et que l'action en nullité est imprescriptible pour la raison, dit Laurent, que les mariages contractés contrairement à l'ordre public et les bonnes mœurs, tels que le bigamie, la bigamie, la clandestinité sont un scandale, et que ce scandale étant permanent, l'action pour y mettre fin ne peut pas s'éteindre. PRINCIPALE QUESTION. - Le mariage doit-il être célébré devant le curé des parties? Il devient donc nécessaire, dans une espèce importante comme la nôtre, de déterminer quel est le véritable caractère de la fraude commise envers la loi. La demanderesse soutient que cette fraude est manifeste et résulte du fait que son mariage avec le défendeur, a été célébré devant un fonctionnaire qui n'était pas de leur croyance religieuse, et ce, contrairement à la loi et aussi à un empêchement créé par l'église catholique, dont elle et son mari étaient les adeptes. On sait que la théorie en vigueur est (a) que tout mariage peut être célébré par tout fonctionnaire autorisé à tenir les registres de l'état civil, que les parties contractantes soient ou non de la foi religieuse de ce fonctionnaire; (b) que l'obligation que l'on veut imposer aux parties de se marier devant leur curé ou ministre, ou quelque un les représentant, est une entrave à la liberté individuelle et à la liberté des cultes; (c) qu'il n'y a aucun texte positif dans notre code statuant, comme condition essentielle du mariage, qu'il soit célébré devant le curé des parties. Cette question de la célébration du mariage par le curé ou ministre des parties, soulevée par la demanderesse, est trop liée à ce débat, pour qu'il soit possible de nous dérober à la responsabilité de la juger. Nous croyons que la solution de ces différentes questions peut et doit se faire au moyen des diverses dispositions de notre code et des lois antérieures, sans qu'il soit nécessaire de remonter le cours de l'histoire ou de faire une incursion inutile dans le domaine des législations étrangères et des jurisprudences établies en vertu de ces lois, qui n'ont pas et ne peuvent avoir de similitude avec les nôtres, vu les conditions sociales toutes particulières dans lesquelles nous vivons, et aussi les événements politiques et constitutionnels par lesquels notre pays a passé. On est là d'ailleurs, dans son admirable plaidoyer "in re" Delpit vs. Cothé, à notre sens, comporte l'exposé le plus clair et le plus précis que le mariage peut être célébré par tout fonctionnaire, chargé de la tenue des registres de l'état civil, que les parties soient ou non de la croyance du célébrant. C'est ce que nous ferons succinctement. Il a été dit que l'histoire est la recherche intelligente de la vérité. Mais ce mode est plus théoriquement et pratiquement vrai, surtout si l'histoire que vous consultez couvre une longue période de temps, marquée par des guerres nationales entraînant le changement d'allégeance d'un peuple envers un nouveau souverain et suivies de grands mouvements populaires. Au surplus, cette étude de l'histoire, tout comme celle du droit, ne peut se faire avec l'aide et les lumières d'un seul auteur; car ce serait risquer de faire fausse route, à travers ces événements importants, que de se mettre ainsi à la remorque d'un seul historien, qui pourrait en avoir fait le récit, au point de vue de ses idées religieuses, nationales, philosophiques, morales, ou sous l'inspiration de fanatisme ou de chauvinisme outré; - toutes et autant de raisons qui distraient la plume d'un certain des sentiers de la vérité. Mais il doit y avoir des événements historiques, des faits passés, de lola-

and France, are still wholly or partially in force in the colonies which have been acquired from those powers. Nor are there wanting instances in which the laws and usages of ceded and conquered territories though inconsistent with, and even repugnant to those of the parent state, have been permitted to survive their annexation to the British Empire. Thus in the celebrated case of General Pictou, the question was much argued though not finally decided, whether obtaining evidence by torture was legal in Trinidad; polygamy has been tolerated in Ceylon, the burning of widows in India, and slavery in our American dependencies. Pothier, vol. VI, No. 354 - "Il faut, pour la validité du mariage, non seulement qu'il ait été célébré en face de l'Eglise, mais encore que le prêtre qui l'a célébré ait été compétent." Idem. No 358 - "Le prêtre compétent pour la célébration des mariages, est le curé des parties." "Le curé des parties est celui du lieu où elles font leur résidence ordinaire." Idem. No 360 - "Tout autre prêtre qui n'a la permission ni de l'évêque, ni du curé des parties, est incompetent pour le célébrer." "C'est ce qui résulte de la déclaration de 1639, qui, après avoir ordonné que ce sera le curé qui recevra le consentement des parties, ajoute: "Défenses à tous prêtres de marier autres personnes que leurs vrais paroissiens, sans la permission par écrit du curé des parties ou de l'évêque." Idem. No 360 - "C'est la présence du curé requis par nos lois pour la validité des mariages, n'est pas une présence purement passive; c'est un fait et un ministère du curé qui doit recevoir le consentement des parties, et leur donner la bénédiction nuptiale." "Cela résulte des termes de la déclaration de 1639, ci-dessus rapportée, où il est dit que le curé recevra le consentement des PARTIES, et les CONJOINDRA EN MARIAGE, SUIVANT LA FORME PRACTIQUEE EN L'EGLISE." "Il ne suffirait donc pas, pour la validité du mariage que les parties aillent trouver à l'église leur curé, et qu'elles lui déclarent qu'elles se prennent pour mari et femme; il faut que leur curé célèbre leur mariage." Idem. No 362 - "Celle nullité des mariages célébrés par un prêtre incompetent, n'est pas de la classe de celles qu'on appelle RELATIVES, qui n'ont lieu que lorsque la partie s'en plaint; telles que sont celles qui résultent du défaut de liberté dans le consentement des père, mère ou tuteurs, etc.; elle est de la classe de celles qu'on appelle NULLITES ABSOLUES, et elle ne peut se purger, ni se couvrir que par une réhabilitation du mariage des parties, c'est-à-dire, une nouvelle célébration faite par le curé ou avec sa permission ou celle de l'évêque." Pothier étaye son opinion sur les ordonnances de 1606, de 1639 et 1763, citées à la page 159 de son traité, citées à la page 159 de son traité. De plus, l'Eglise catholique prétendait, avant la cession, qu'en vertu du Concile de Trente, publié et promulgué dans toutes les églises du diocèse de Québec, qui comprenait toute l'Amérique du Nord, tel qu'en fait l'édition du rituel publiée sous les soins de Mgr de St-Vallier, que le mariage des deux catholiques devait être célébré, sous peine de nullité, devant le curé ou ministre recevoir le consentement des parties. Il est aussi admis que la religion alors dominante dans la colonie était la religion catholique. CONSEQUENCE DE LA CESSION Quelle a été la conséquence de la cession du pays à la Couronne d'Angleterre, quant aux droits civils et religieux des habitants? Ou plutôt, quelle est la règle du droit international en pareil cas? Lord Mansfield et le juge en chef Marshall répondent chacun comme suit à cette question: "Les lois d'un pays conquis, dit Lord Mansfield, continuent d'être en force jusqu'à ce qu'elles soient changées par le conquérant; l'absurdité exception à l'égard des patentes, mentionnée dans la cause de Calvin démontre l'antiquité et l'universalité de la maxime." Juge en chef Marshall: - "Au sujet du transfert du territoire, il n'a jamais été jugé que les relations des habitants entre eux n'aient subi aucun changement. Leurs relations avec le premier souverain sont dissoutes et de nouvelles relations sont créées entre eux et le gouvernement qui a acquis leur territoire; - la loi qui peut être appelée politique est nécessairement" changée, quoique ce qui régule les relations et la conduite générale des individus entre eux subsiste jusqu'à ce qu'elles soient changées par le pouvoir de l'Etat nouvellement créé." Et pour illustrer davantage la règle du droit international, qui est incontestable, nous citerons Blackstone, dont l'autorité est justement irréfragable, en certains milieux. Il parle de ce sujet d'une manière caractéristique, et voici comment il définit les droits du conquérant: - "In conquered or ceded countries, again, that have already laws of their own, the Sovereign may indeed alter and change those laws; but, till he does actually change them, the ancient laws of the country remain, unless such an act against the law of God, as in the case of an infidel country... Our American plantations are principally of this latter sort, being obtained in the last century by right of conquest or by treaties as in the case of the common law of England, as such, has no allowance of authority there, they being no part of the mother country, but 'distinct,' though dependent dominions. The subject, however, to the control of the parliament, though not bound by any acts of parliament, unless particularly named. Ed. 1808." "Thus the laws of Spain, Holland

and France, are still wholly or partially in force in the colonies which have been acquired from those powers. Nor are there wanting instances in which the laws and usages of ceded and conquered territories though inconsistent with, and even repugnant to those of the parent state, have been permitted to survive their annexation to the British Empire. Thus in the celebrated case of General Pictou, the question was much argued though not finally decided, whether obtaining evidence by torture was legal in Trinidad; polygamy has been tolerated in Ceylon, the burning of widows in India, and slavery in our American dependencies. Pothier, vol. VI, No. 354 - "Il faut, pour la validité du mariage, non seulement qu'il ait été célébré en face de l'Eglise, mais encore que le prêtre qui l'a célébré ait été compétent." Idem. No 358 - "Le prêtre compétent pour la célébration des mariages, est le curé des parties." "Le curé des parties est celui du lieu où elles font leur résidence ordinaire." Idem. No 360 - "Tout autre prêtre qui n'a la permission ni de l'évêque, ni du curé des parties, est incompetent pour le célébrer." "C'est ce qui résulte de la déclaration de 1639, qui, après avoir ordonné que ce sera le curé qui recevra le consentement des parties, ajoute: "Défenses à tous prêtres de marier autres personnes que leurs vrais paroissiens, sans la permission par écrit du curé des parties ou de l'évêque." Idem. No 360 - "C'est la présence du curé requis par nos lois pour la validité des mariages, n'est pas une présence purement passive; c'est un fait et un ministère du curé qui doit recevoir le consentement des parties, et leur donner la bénédiction nuptiale." "Cela résulte des termes de la déclaration de 1639, ci-dessus rapportée, où il est dit que le curé recevra le consentement des PARTIES, et les CONJOINDRA EN MARIAGE, SUIVANT LA FORME PRACTIQUEE EN L'EGLISE." "Il ne suffirait donc pas, pour la validité du mariage que les parties aillent trouver à l'église leur curé, et qu'elles lui déclarent qu'elles se prennent pour mari et femme; il faut que leur curé célèbre leur mariage." Idem. No 362 - "Celle nullité des mariages célébrés par un prêtre incompetent, n'est pas de la classe de celles qu'on appelle RELATIVES, qui n'ont lieu que lorsque la partie s'en plaint; telles que sont celles qui résultent du défaut de liberté dans le consentement des père, mère ou tuteurs, etc.; elle est de la classe de celles qu'on appelle NULLITES ABSOLUES, et elle ne peut se purger, ni se couvrir que par une réhabilitation du mariage des parties, c'est-à-dire, une nouvelle célébration faite par le curé ou avec sa permission ou celle de l'évêque." Pothier étaye son opinion sur les ordonnances de 1606, de 1639 et 1763, citées à la page 159 de son traité, citées à la page 159 de son traité. De plus, l'Eglise catholique prétendait, avant la cession, qu'en vertu du Concile de Trente, publié et promulgué dans toutes les églises du diocèse de Québec, qui comprenait toute l'Amérique du Nord, tel qu'en fait l'édition du rituel publiée sous les soins de Mgr de St-Vallier, que le mariage des deux catholiques devait être célébré, sous peine de nullité, devant le curé ou ministre recevoir le consentement des parties. Il est aussi admis que la religion alors dominante dans la colonie était la religion catholique. CONSEQUENCE DE LA CESSION Quelle a été la conséquence de la cession du pays à la Couronne d'Angleterre, quant aux droits civils et religieux des habitants? Ou plutôt, quelle est la règle du droit international en pareil cas? Lord Mansfield et le juge en chef Marshall répondent chacun comme suit à cette question: "Les lois d'un pays conquis, dit Lord Mansfield, continuent d'être en force jusqu'à ce qu'elles soient changées par le conquérant; l'absurdité exception à l'égard des patentes, mentionnée dans la cause de Calvin démontre l'antiquité et l'universalité de la maxime." Juge en chef Marshall: - "Au sujet du transfert du territoire, il n'a jamais été jugé que les relations des habitants entre eux n'aient subi aucun changement. Leurs relations avec le premier souverain sont dissoutes et de nouvelles relations sont créées entre eux et le gouvernement qui a acquis leur territoire; - la loi qui peut être appelée politique est nécessairement" changée, quoique ce qui régule les relations et la conduite générale des individus entre eux subsiste jusqu'à ce qu'elles soient changées par le pouvoir de l'Etat nouvellement créé." Et pour illustrer davantage la règle du droit international, qui est incontestable, nous citerons Blackstone, dont l'autorité est justement irréfragable, en certains milieux. Il parle de ce sujet d'une manière caractéristique, et voici comment il définit les droits du conquérant: - "In conquered or ceded countries, again, that have already laws of their own, the Sovereign may indeed alter and change those laws; but, till he does actually change them, the ancient laws of the country remain, unless such an act against the law of God, as in the case of an infidel country... Our American plantations are principally of this latter sort, being obtained in the last century by right of conquest or by treaties as in the case of the common law of England, as such, has no allowance of authority there, they being no part of the mother country, but 'distinct,' though dependent dominions. The subject, however, to the control of the parliament, though not bound by any acts of parliament, unless particularly named. Ed. 1808." "Thus the laws of Spain, Holland

and France, are still wholly or partially in force in the colonies which have been acquired from those powers. Nor are there wanting instances in which the laws and usages of ceded and conquered territories though inconsistent with, and even repugnant to those of the parent state, have been permitted to survive their annexation to the British Empire. Thus in the celebrated case of General Pictou, the question was much argued though not finally decided, whether obtaining evidence by torture was legal in Trinidad; polygamy has been tolerated in Ceylon, the burning of widows in India, and slavery in our American dependencies. Pothier, vol. VI, No. 354 - "Il faut, pour la validité du mariage, non seulement qu'il ait été célébré en face de l'Eglise, mais encore que le prêtre qui l'a célébré ait été compétent." Idem. No 358 - "Le prêtre compétent pour la célébration des mariages, est le curé des parties." "Le curé des parties est celui du lieu où elles font leur résidence ordinaire." Idem. No 360 - "Tout autre prêtre qui n'a la permission ni de l'évêque, ni du curé des parties, est incompetent pour le célébrer." "C'est ce qui résulte de la déclaration de 1639, qui, après avoir ordonné que ce sera le curé qui recevra le consentement des parties, ajoute: "Défenses à tous prêtres de marier autres personnes que leurs vrais paroissiens, sans la permission par écrit du curé des parties ou de l'évêque." Idem. No 360 - "C'est la présence du curé requis par nos lois pour la validité des mariages, n'est pas une présence purement passive; c'est un fait et un ministère du curé qui doit recevoir le consentement des parties, et leur donner la bénédiction nuptiale." "Cela résulte des termes de la déclaration de 1639, ci-dessus rapportée, où il est dit que le curé recevra le consentement des PARTIES, et les CONJOINDRA EN MARIAGE, SUIVANT LA FORME PRACTIQUEE EN L'EGLISE." "Il ne suffirait donc pas, pour la validité du mariage que les parties aillent trouver à l'église leur curé, et qu'elles lui déclarent qu'elles se prennent pour mari et femme; il faut que leur curé célèbre leur mariage." Idem. No 362 - "Celle nullité des mariages célébrés par un prêtre incompetent, n'est pas de la classe de celles qu'on appelle RELATIVES, qui n'ont lieu que lorsque la partie s'en plaint; telles que sont celles qui résultent du défaut de liberté dans le consentement des père, mère ou tuteurs, etc.; elle est de la classe de celles qu'on appelle NULLITES ABSOLUES, et elle ne peut se purger, ni se couvrir que par une réhabilitation du mariage des parties, c'est-à-dire, une nouvelle célébration faite par le curé ou avec sa permission ou celle de l'évêque." Pothier étaye son opinion sur les ordonnances de 1606, de 1639 et 1763, citées à la page 159 de son traité, citées à la page 159 de son traité. De plus, l'Eglise catholique prétendait, avant la cession, qu'en vertu du Concile de Trente, publié et promulgué dans toutes les églises du diocèse de Québec, qui comprenait toute l'Amérique du Nord, tel qu'en fait l'édition du rituel publiée sous les soins de Mgr de St-Vallier, que le mariage des deux catholiques devait être célébré, sous peine de nullité, devant le curé ou ministre recevoir le consentement des parties. Il est aussi admis que la religion alors dominante dans la colonie était la religion catholique. CONSEQUENCE DE LA CESSION Quelle a été la conséquence de la cession du pays à la Couronne d'Angleterre, quant aux droits civils et religieux des habitants? Ou plutôt, quelle est la règle du droit international en pareil cas? Lord Mansfield et le juge en chef Marshall répondent chacun comme suit à cette question: "Les lois d'un pays conquis, dit Lord Mansfield, continuent d'être en force jusqu'à ce qu'elles soient changées par le conquérant; l'absurdité exception à l'égard des patentes, mentionnée dans la cause de Calvin démontre l'antiquité et l'universalité de la maxime." Juge en chef Marshall: - "Au sujet du transfert du territoire, il n'a jamais été jugé que les relations des habitants entre eux n'aient subi aucun changement. Leurs relations avec le premier souverain sont dissoutes et de nouvelles relations sont créées entre eux et le gouvernement qui a acquis leur territoire; - la loi qui peut être appelée politique est nécessairement" changée, quoique ce qui régule les relations et la conduite générale des individus entre eux subsiste jusqu'à ce qu'elles soient changées par le pouvoir de l'Etat nouvellement créé." Et pour illustrer davantage la règle du droit international, qui est incontestable, nous citerons Blackstone, dont l'autorité est justement irréfragable, en certains milieux. Il parle de ce sujet d'une manière caractéristique, et voici comment il définit les droits du conquérant: - "In conquered or ceded countries, again, that have already laws of their own, the Sovereign may indeed alter and change those laws; but, till he does actually change them, the ancient laws of the country remain, unless such an act against the law of God, as in the case of an infidel country... Our American plantations are principally of this latter sort, being obtained in the last century by right of conquest or by treaties as in the case of the common law of England, as such, has no allowance of authority there, they being no part of the mother country, but 'distinct,' though dependent dominions. The subject, however, to the control of the parliament, though not bound by any acts of parliament, unless particularly named. Ed. 1808." "Thus the laws of Spain, Holland



M. LE JUGE CURRAN

des ordonnances royales, sur lesquels peuvent convenir et s'entendre des esprits modérés et disposés à donner à chacun, dans ce pays, sa part égale de droits et de liberté constitutionnelle, même dans la discussion de questions que l'on a rendues quelques peu acrimonieuses. Sans raison, sans prof pour aucun culte et aucun nationalité.

HISTOIRE DE LA LEGISLATION LORS DE LA CESSION.

Personne ne conteste le fait historique qu'avant la cession, les lois françaises régissaient notre pays. Pothier expose entièrement, dans son traité sur le mariage, les lois françaises relatives à la célébration du mariage, qui étaient

CONSEILS de CONCILIATION et D'ARBITRAGE

La loi Gouin sera mise en operation dans quelques mois

Par ce temps d'appetits cupides et de concurrence effrénée où l'on se bat avec rage, à coups de millions ou à coups de boulets, pour savoir lequel sera le plus riche ou le plus fort, à cette époque, travaillée par une démocratie vigilante et éveillée par l'individualisme après et triomphant, on a plaisir à attirer l'attention publique sur une loi comme celle que M. Gouin, ministre de la colonisation et des Travaux Publics, de la Province de Québec...

Voilà bien une législation pratique générale et qui sera toujours populaire. Elle s'adresse aux classes laborieuses, elle cherche à maintenir l'union et la paix entre le patron et l'ouvrier, elle est une garantie de plus à la prospérité du travail et du commerce. C'est une mesure d'harmonie, de justice, de tranquillité sociale. Elle est venue à l'heure nécessaire.

Nous en avons esquissés les grandes lignes et déterminé la portée, au lendemain des débats de la dernière session provinciale, mais nous croyons devoir revenir sur le sujet.

Elle établit des conseils de conciliation et d'arbitrage afin de régler à l'amiable les différends entre patrons et employés. Par suite, ces conseils contribuent au maintien de meilleures relations et de sympathies plus vives entre eux-ci et eux-là. En outre, ils servent l'intérêt public en créant des moyens faciles d'empêcher les grèves et la fermeture des manufactures ("lock out").

Une loi semblable existe en France, en Allemagne, en Belgique, aux Etats-Unis et aussi dans l'Ontario. La province de Québec, désormais, et grâce à M. Gouin, n'aura rien à envier aux autres pays, sous ce rapport. Le projet de M. Gouin est d'ailleurs calqué sur celui de France et de l'Ontario.

Dans cette loi, le mot "patron" signifie toute personne ou réunion de personnes, constituées ou non en corporation, n'employant pas moins de dix ouvriers dans le même genre d'affaires; le mot "employé" signifie toute personne à l'emploi d'un patron tel que défini par cette loi.

Quels sont les différends que pourra régler cette loi? Ils sont nombreux. Ils s'appliquent aux cas suivants: (a) Le prix qui doit être payé pour un travail exécuté ou en voie d'exécution, que le différend s'élève au sujet des gages, ou des heures, ou du temps de travail; (b) Les dommages causés à un travailleur ou retard apportés à son exécution, ou sa non-exécution suivant les règles de l'art ou conformément à son contrat.

Quant au Conseil d'Arbitrage, il y en aura deux: l'un qui réglera les différends des compagnies de chemins de fer, y compris la Cie des chars urbains, et un autre pour les différends des autres compagnies.

Chaque Conseil d'Arbitrage se composera de trois membres, salets britanniques, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Un membre est nommé sur la recommandation des employés, l'autre sur celle des patrons, le troisième membre est choisi par les deux autres, s'ils s'accordent, sinon par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les membres de ces conseils restent en fonction durant deux ans. Ils peuvent cependant être réélus. Ils reçoivent une rémunération fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Tout patron qui emploie au moins dix personnes a droit à un vote pour le choix d'un membre des conseils d'arbitrage. Ce droit s'applique aussi aux chambres de commerce. De l'autre côté, toute association ouvrier, telle que Chevaliers du Travail, Conseils Fédérés, etc., a aussi droit à un vote pour le choix de son représentant dans l'un des conseils.

Le greffier publiera tous les deux ans, à partir du 1er août prochain, dans la "Gazette Officielle de Québec", un avis invitant toute association et toute personne ayant droit de vote, ou vertu de la présente loi, à fournir leurs noms et autres renseignements nécessaires. Puis, entre le 1er et le 30 septembre prochain et durant la même période de chaque seconde année, ensuite, le greffier adressera à chaque association et chaque personne y ayant droit un bulletin de vote. A son tour, chaque association et chaque personne retournera, dans une enveloppe scellée, le ou les votes, le 15 octobre, son bulletin de vote au greffier.

Les choix exprimés par ces votes seront communiqués, ensuite, au ministre des Travaux Publics de Québec. Celui-ci en publiera le résultat dans la "Gazette Officielle de Québec".

Dans les conseils d'arbitrage comme dans les conseils de conciliation le mode de demande est le même. Le conseil d'arbitrage peut exiger que chacun des parties ou les deux nomment trois personnes au plus pour les représenter. Il s'agit publiquement. Il rend sa sentence dans un délai d'un mois, après l'instruction terminée.

D'autre part, les conseils de conciliation et d'arbitrage ont le pouvoir de visiter l'endroit où le différend a pris naissance et d'y entendre toutes personnes intéressées; d'assigner toute personne à comparaître comme témoin.

Telles sont, sous une forme sèche peut-être, mais au moins assez précises, les dispositions essentielles du projet de M. Gouin. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir, dès sa première session, présenté une loi d'une utilité sociale considérable et d'une haute portée pacifique. Elle témoigne de l'énergie et du dévouement que ce ministre apporte aux intérêts de sa province.

Et elle nous permet d'espérer que ce ne sera pas le seul service que M. Gouin aura rendu à son pays.

une convention, ou la nature ou la qualité des matériaux fournis aux employés. (c) Le prix à payer pour l'extraction d'un minéral ou d'une autre substance d'une mine ou d'un carrière; ou les allocations, s'il y en a, qui doivent être faites pour défrayements, rebuts, faillies ou autres causes en retardant l'extraction; (d) L'exécution ou la non-exécution de toute stipulation ou convention écrite ou verbale; (e) L'insuffisance ou la mauvaise qualité de la nourriture fournie aux employés, quand il existe une convention de leur fournir ou de leur fournir des aliments ou articles d'un genre quelconque.

(f) La mauvaise ventilation ou l'état dangereux des mines, et l'insalubrité des locaux dans lesquels se font les travaux, ou le manque de commodité nécessaire dans ces locaux; (g) Le renvoi ou l'emploi, en vertu d'un contrat, d'un employé ou d'un certain nombre d'employés; (h) Le renvoi d'un ou de plusieurs employés à raison de leur affiliation à une association ouvrière ou de travail.

La loi exige encore qu'il ait au moins dix employés intéressés dans un différend ou litige pour que ce différend ou litige puisse être soumis au Conseil de Conciliation ou d'arbitrage.

Un greffier des Conseils de Conciliation et d'arbitrage est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Maintenant, tout conseil de conciliation se compose de quatre personnes, dont deux sont nommées par chaque partie respectivement. Le Conseil de Conciliation entend le différend pourvu que la demande en ait été faite au greffier par une ou les deux parties. Le greffier transmet ensuite cette demande au Conseil de Conciliation.

Chaque partie au différend peut se faire représenter par trois personnes au plus. Les parties devront aussi produire soit un exposé séparé, soit un mémoire conjoint de leurs prétentions respectives.

Veille pour le Conseil de Conciliation. Quant au Conseil d'Arbitrage, il y en aura deux: l'un qui réglera les différends des compagnies de chemins de fer, y compris la Cie des chars urbains, et un autre pour les différends des autres compagnies.

Chaque Conseil d'Arbitrage se composera de trois membres, salets britanniques, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Un membre est nommé sur la recommandation des employés, l'autre sur celle des patrons, le troisième membre est choisi par les deux autres, s'ils s'accordent, sinon par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les membres de ces conseils restent en fonction durant deux ans. Ils peuvent cependant être réélus. Ils reçoivent une rémunération fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Tout patron qui emploie au moins dix personnes a droit à un vote pour le choix d'un membre des conseils d'arbitrage. Ce droit s'applique aussi aux chambres de commerce. De l'autre côté, toute association ouvrier, telle que Chevaliers du Travail, Conseils Fédérés, etc., a aussi droit à un vote pour le choix de son représentant dans l'un des conseils.

Le greffier publiera tous les deux ans, à partir du 1er août prochain, dans la "Gazette Officielle de Québec", un avis invitant toute association et toute personne ayant droit de vote, ou vertu de la présente loi, à fournir leurs noms et autres renseignements nécessaires. Puis, entre le 1er et le 30 septembre prochain et durant la même période de chaque seconde année, ensuite, le greffier adressera à chaque association et chaque personne y ayant droit un bulletin de vote. A son tour, chaque association et chaque personne retournera, dans une enveloppe scellée, le ou les votes, le 15 octobre, son bulletin de vote au greffier.

Les choix exprimés par ces votes seront communiqués, ensuite, au ministre des Travaux Publics de Québec. Celui-ci en publiera le résultat dans la "Gazette Officielle de Québec".

Dans les conseils d'arbitrage comme dans les conseils de conciliation le mode de demande est le même. Le conseil d'arbitrage peut exiger que chacun des parties ou les deux nomment trois personnes au plus pour les représenter. Il s'agit publiquement. Il rend sa sentence dans un délai d'un mois, après l'instruction terminée.

D'autre part, les conseils de conciliation et d'arbitrage ont le pouvoir de visiter l'endroit où le différend a pris naissance et d'y entendre toutes personnes intéressées; d'assigner toute personne à comparaître comme témoin.

Telles sont, sous une forme sèche peut-être, mais au moins assez précises, les dispositions essentielles du projet de M. Gouin. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir, dès sa première session, présenté une loi d'une utilité sociale considérable et d'une haute portée pacifique. Elle témoigne de l'énergie et du dévouement que ce ministre apporte aux intérêts de sa province.

Et elle nous permet d'espérer que ce ne sera pas le seul service que M. Gouin aura rendu à son pays.

Et elle nous permet d'espérer que ce ne sera pas le seul service que M. Gouin aura rendu à son pays.

Et elle nous permet d'espérer que ce ne sera pas le seul service que M. Gouin aura rendu à son pays.

Et elle nous permet d'espérer que ce ne sera pas le seul service que M. Gouin aura rendu à son pays.

Et elle nous permet d'espérer que ce ne sera pas le seul service que M. Gouin aura rendu à son pays.

Et elle nous permet d'espérer que ce ne sera pas le seul service que M. Gouin aura rendu à son pays.

Et elle nous permet d'espérer que ce ne sera pas le seul service que M. Gouin aura rendu à son pays.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. Toiles de Menage. Toiles d'Irlande. Toiles d'Allemagne. Toiles de Belgique.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. Toiles de Menage. Nappes en Toile. Toiles à Draps blanches. Toile à Drap. Dessus de Plateaux en toile.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. Etouffes à Robes d'Eté. Vente Sensationnelle de Tissus qui se Lavent pour l'Eté.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. Grande vente d'Habits Reefeer pour Enfants. ESSAYEZ UN DINER A NOTRE RESTAURANT.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. Pour une Coupe élégante, rien d'égal au patron NEW IDEA. La Maison Hamilton.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. Bargains Spéciaux pour Lundi. Nous offrons dans notre Département de Modes Lundi.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. Dans notre Département de Parapluies, vous trouverez; Dans notre Département de Bas, Lundi.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. Dans notre Département d'Epicerie, Lundi. Au Sous-sabement, Lundi matin.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. La Maison Hamilton. Rues Ste-Catherine, Peel et Carré Dominion.

LA CIE S. CARSLY, LIMITEE. AUX PHOTOGRAPHES. O N DEMANDE un garçon sachant les deux langues comme anglais et français.

HOMMAGE A UN ECRIVAIN CANADIEN

Il nous plaît infiniment de signaler à nos lecteurs l'hommage rendu à l'un de nos jeunes écrivains, M. Edmond de Nevers, par cet historien de haute fréditation et de beau style qu'il appelle M. Gabriel Hanotau. Dans le "Journal" de Paris, M. Hanotau qui aime sincèrement notre pays, dit des choses fort gracieuses de l'auteur de "L'Américain". Il lui emprunte nombre de citations et l'inspiration d'une tirade éloquentes sur le grand permanent de la France. Nous ne pouvons résister à la joie de la citer en entier:

"Depuis 1870, la France, dans un tour des voies de la civilisation, n'a reculé. S'il s'agit de musique, l'Allemagne n'a produit aucun nom illustre depuis la mort de Wagner, et l'Italie énumérerait facilement les héritiers du grand nom de Verdi; par contre, que l'on dénombre seulement les gloires musicales françaises, depuis Gounod et Bizet jusqu'à Saint-Saëns, et B. Godard! S'il s'agit de philosophie, Guyau, Ribot, Renouvier, Nourissin peuvent entrer en parallèle avec Hartmann, Nietzsche et Spencer. S'il s'agit d'histoire, le nom de Fustel de Coulanges domine la seconde partie du siècle; Taine, Sorci, Vandal, Houssaye, Thureau-Dangin nous ont bien fait l'aumône d'un peu de gloire. Notre école dramatique ne compte pas les talents jeunes et hardis. Dans les arts plastiques, on ne nous disputé guère la palme. Dans les sciences, on aura quelque peine à féliciter les noms de Pasteur et de Berthelot. La langue française a-t-elle jamais été maniée avec un art supérieur à celui des Renan, des Anatole France et des Jules Lemaitre? L'emprunte tous ces noms au plaidoyer si touchant de notre confrère canadien; et le répit après lui, le mode d'aujourd'hui et contre les apparences, il faut défendre cette proposition qui est de si simple honnêteté historique, et n'en pas démentir; tout ce que l'Europe a connu de noblesse et de distinction, noblesse de la sensibilité, du goût, distinction que les mœurs, noblesse en tous les sens du mot, tout cela est l'œuvre et la création propre de la France."

Le Canada a Glasgow. Le "Daily Mail" de Londres, déclare qu'à l'exposition de Glasgow, le Canada prend place au second rang, immédiatement après la Russie, pour la variété et l'excellence de ses produits.

Congrès de Poètes. Une foule de congrès se sont réunis à Paris pendant et après l'exposition.

LA LOI DES JUGES AU SENAT. Le Sénat a rejeté, hier, par 18 voix contre 16, l'amendement du sénateur Landry, pour renvoyer au comité général du Sénat, le projet de loi créant trois juges additionnels de la cour Supérieure à Montréal, et pour supprimer l'augmentation du traitement du premier juge de la cour de Circuit.

OPINION ANGLAISE SUR LE MINISTRE ANGLAIS. Voici comment M. Labouchère juge le ministre Salisbury, dans un article du "Truth":

LES INSTITUTEURS A TORONTO. Le bureau de surveillance des écoles publiques de l'Ontario a renvoyé au secrétaire de l'Association des instituteurs de Toronto, la lettre que celui-ci lui avait écrite parce qu'elle contenait des fautes d'orthographe. Un des membres s'est écrié: "Comment pouvons-nous exiger que nos enfants épèlent correctement, alors que leurs maîtres en sont incapables?"

LE DIVORCE AUX ETATS-UNIS. Avant-hier, dans une seule séance de la Cour Suprême à New-York, on a présenté cent dix-neuf demandes de divorce.

AVIS. M. Dupuis, marchand de tabac, à Valleyfield, est maintenant notre seul agent autorisé pour la ville de Valleyfield, et est autorisé à prendre des abonnements à la "Patrie" et à en collecter les montants.

LA LOI DES JUGES AU SENAT. Et la loi a été adoptée.

UN CONSULAT DU JAPON A MONTREAL. Nous aurons bientôt à Montréal un consulat général du Japon. Une dépêche annonce, en effet, que l'hon. T. Nosse, actuellement consul général en Corée et autrefois consul à Vancouver, a été nommé consul général de son pays au Canada. Il sera ici entre juillet et août prochain.

LES INSTITUTEURS A TORONTO. Un des membres s'est écrié: "Comment pouvons-nous exiger que nos enfants épèlent correctement, alors que leurs maîtres en sont incapables?"

LE DIVORCE AUX ETATS-UNIS. Avant-hier, dans une seule séance de la Cour Suprême à New-York, on a présenté cent dix-neuf demandes de divorce.

AVIS. M. Dupuis, marchand de tabac, à Valleyfield, est maintenant notre seul agent autorisé pour la ville de Valleyfield, et est autorisé à prendre des abonnements à la "Patrie" et à en collecter les montants.

LA LOI DES JUGES AU SENAT. Et la loi a été adoptée.

UN CONSULAT DU JAPON A MONTREAL. Nous aurons bientôt à Montréal un consulat général du Japon. Une dépêche annonce, en effet, que l'hon. T. Nosse, actuellement consul général en Corée et autrefois consul à Vancouver, a été nommé consul général de son pays au Canada. Il sera ici entre juillet et août prochain.

Clavigraphes Repares. Nous avons en main un assortiment considérable de Clavigraphes de haute qualité, strictement de première classe, que nous avons acceptés en échange, comme nous le faisons habituellement, de vieux Clavigraphes "Underwood".

LOUER trois belles chambres à louer avec salon et chevaux à la disposition des gens, chez M. Théophile Richard, Rivière à Gagnon, Co. Terrebonne, 70-8.

Creelman Bros, Typewriter Co. 97 Rue St-François-Xavier.

W. Henry Bell, Dessinateur et Decorateur Consultant. Tapis et Rideaux, Beaux Meubles, Tapisseries, Tissus de Soie. 2338 rue Ste-Catherine, Montreal, Canada.

Allez-vous a BUFFALO. Et qu'est-ce qui est plus propre, plus beau et meilleur qu'un Habillement gris Oxford, ajustant parfaitement qui ne laisse point paraître les poussières du voyage.

Une ligne considerable d'Habillements noirs et gris Oxford. Pour Hommes dans les nuances les plus populaires de la saison. Ils étaient faits pour être... \$6.50

Spécial pour Samedi. Habillements entièrement tout laine, pour Hommes, en tweeds et chevrottes durables et élégants, dans les effets les plus nouveaux et faits pour... \$7.50

Rappelez-vous. C'est ici le centre pour les plus beaux Habillements prêts à porter, fabriqués au Canada. Nos prix se chiffrent de... \$6. à \$25.

Patrons de Toilette et pour la rue, pour Garçons. Habillements de cérémonie et autres occasions pour Jeunes Gens... \$7.50

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

Habillements de Première Communion pour Garçons. Patris de beaux Draps Ventilés, noirs, et dans une immense variété. \$4.00 à \$6.00

LA RIVIERE LA BOUCANE ATHABASCA

De St-Albert, pour aller à la rivière à la Paix, on s'embarque dans le plus long et le plus étroit des canots... La plus ancienne et la plus longue est une route mixte...

Grande Prairie. Entre ce dernier endroit et la rivière à la Boucane...

TROUBLES D'ESTOMAC

Peu de gens en sont exempts. C'est pour cette raison que les Tablettes de Bode contre le dyspepsie sont si généralement appréciées... Mme Ellen Brown, rue Metcalf...

ECHOS DE SOREL Le "Druid" est devenu la propriété de M. Pontbriand et sera démolli

BEAU PELERINAGE AU CAP DE LA MADELEINE Mme veuve E. Desjardins morte subitement (Correspondance spéciale) Sorel, 18.—Notre concitoyen, M. A. Pontbriand, industriel et mécanicien...

MASON & RISCH 2469 rue Ste-Catherine MONTREAL



Vente à Bon Marché Extraordinaire de Pianos et Orgues

Nous avons un grand nombre de pianos et orgues d'occasion acceptés en paiement... Nous ne voyons plus qu'un seul magasin fermé à Sorel...

Piano Knabe \$200.00



CIE LINDSAY-NORDHEIMER, 2306 RUE STE-CATHERINE

Très beau piano droit, au son doux, de cette marque célèbre... POUR LAVER LES Chassis Anglais

MODES ELEGANTES ET Confections Fashionables

Continuellement en magasin l'assortiment le plus complet de... Vetements pour Dames

Un personnel choisi sous la direction d'une modiste expérimentée est attaché à notre établissement... CONFECTION.

Le département est amplement pourvu des plus riches étoffes et des tissus les plus nouveaux... Matinées, Jupes de Robes, Peignoirs

Nous ferons des prix spéciaux toute la semaine prochaine afin que chacun soit à même de commettre et d'apprécier d'une manière avantageuse ce

La grande et la petite rivière à la Boucane se rejoignent à environ 80 milles au sud de ce point...

Quelques mots en passant, de ces gisements de charbon... Dns 1872, le Dr Geo. M. Dawson, explorant ce pays pour y relever un tracé du chemin de fer du Pacifique...

La formation géologique est bien, d'ailleurs, celle que l'on trouve à la rivière à la Boucane, au-dessous de l'embouchure, de l'Élan, près de la base de la série supérieure de grès...

Revenons à la surface du sol de ce plateau. Les bois, qu'on y rencontre sont peuplés d'essences forestières précieuses pour le colon: l'épénette blanche, l'épénette rouge et le peuplier ou bouleau.

Le sol est composé d'une belle terre noire d'une grande épaisseur avec un sous-sol calcaire. Le foin y pousse magnifiquement, dans les prairies et il en reste assez l'hiver au-dessus de la neige pour nourrir le bétail...

Quoiqu'on nous en fasse un relatif mépris, ce plateau jouit d'un climat agréable, grâce aux vents alisés qui y apportent les chaudes effluves de l'océan Pacifique.

Et non seulement le blé, mais toutes les autres céréales cultivées dans la province de Québec peuvent y être cultivées avec succès.

Tout semble donc inviter les Canadiens-français qui désirent chercher un établissement loin du cloche natal, à se diriger vers la région de la Rivière à la Paix, et spécialement vers le plateau que nous venons de décrire...

Elle commença à perdre sa gaieté et son énergie; il y avait une sensation de lourdeur à l'acéto. Sa langue se dessécha, elle devint pâle, nerveuse et en vint à trouver que ses rêves quotidiens étaient un fardeau insupportable.

Ma digestion est maintenant parfaite, mon sommeil profond et je me sens forte et joyeuse. Je ne prends plus de Tablettes, car je n'en ai plus besoin.

LES PELERINAGES A ROSE Les privilèges accordés l'an dernier aux pèlerins qui visitaient Rome ayant été prolongés jusqu'à la fin de cette année...

UNE BONNE IDEE Des partis peuvent acheter des livres de saison, bons sur l'importation de la "Montreal Park & Island Ry Co."

M. EMILE TREMBLAY Traducteur des débats de la Chambre des Communes, décédé Ottawa, 18.—M. Emile Tremblay, âgé de 28 ans, membre du personnel de la traduction du journal des Débats de la Chambre des Communes...

BARQUE DE LA NOUVELLE ECOSSE M. Hammet, comptable à la Banque de la Nouvelle-Écosse à Montréal, vient d'être nommé directeur de la succursale de cette institution à Berlin...

LE POUVOIR D'EMPRUNT D'OTTAWA (Dépêche spéciale) Ottawa, 18.—M. Aylesworth, de Toronto, est de l'opinion de l'Avocat de la cité au sujet du pouvoir d'emprunt de la ville d'Ottawa...

LES FIGAROS Les barbiers à salaire fixe paient leur formation une association distincte, les "Figaros", qui ont été organisés à la suite de l'Étiquette Bleue.

—Les membres de la congrégation des hommes, auxquels s'étaient joints plusieurs citoyens, ont pris part au pèlerinage annuel de la Congrégation hier, au Cap de la Madeleine.

—La troupe des "Soirées de Familles" jouera à Sorel, le 25 mai courant, et notre public amateur de bon théâtre, manquera l'occasion...

—Les Enfants de Marie feront leur pèlerinage annuel à Saint-Hyacinthe le 20 courant.

—M. et Mme Frank Côté, de Worcester, passent l'été à Sorel.

CHEZ LES OUVRIERS Lundi soir, à 8 heures, réunion des tailleurs couturiers au Monument National, pour compléter l'organisation de l'union.

LA GREVE DES CIGARIERS M. John W. Dunn, qui est chargé par la Compagnie d'installer les machines Williams pour la fabrication des cigares dans diverses manufactures de notre ville...

LES TAILLEURS DE PIERRES L'assemblée des tailleurs de pierres, tenue hier soir, le président, M. A. Latreille, a annoncé qu'il vient de recevoir la charte affiliant l'Association locale à l'Union Internationale.

DROITS \$150.00 R. S. Williams, 7-13 octaves, caisse en bois de rose, touches en ivoire, monture en fer, gamme extra forte...

\$175.00 SOHMER Cabinet Grand Droit, caisse en bois de rose, touches en ivoire, monture en fer...

\$200.00 Piano NEWCOMB, 7-13 octaves, caisse en bois de rose, touches en ivoire, monture en fer...

\$225.00 Piano HENRY HUBERT, 7-13 octaves, notes en ivoire, action à répétition, caisse en bois de rose...

\$250.00 Piano Cabinet Grand Droit, MASON & RISCH, caisse en bois de rose, touches en ivoire, monture en fer...

\$275.00 Piano HINTZMAN & CO, Cabinet Grand Droit, caisse en bois de rose, touches en ivoire, monture en fer...

\$295.00 Piano DECKER BROS, de New-York, caisse en bois de rose, touches en ivoire, monture en fer...

\$315.00 RICHIEU, neuve, légèrement entamée pendant le voyage, à vendre à sacrifice. Un bargain.

Le meilleur et le moins cher Avant d'acheter un Poêle [Range] de cuisine, venez voir les dernières améliorations dans les poêles Ranges.

John Burns & Co., FABRICANTS DE POELES EN ACIER 684 RUE CRAIG, Montréal.

J. B. PAUZE & CIE PEINTRES DECORATEURS D'ENSEIGNES DE MAISONS 208, RUE ST-ANDRE, MONTREAL.

BANQUE DE MONTREAL Avis est par le présent donné qu'un DIVIDENDE DE CINQ POUR CENT, pour le semestre courant...

BANQUE D'HOCHELAGA Avis est par le présent donné qu'un dividende de trois et demi pour cent (3 1/2 p.c.) pour le semestre courant...

ORGUES Nous avons un gros assortiment d'orgues d'occasion en parfait ordre...

GRANDS PIANOS Nous avons aussi plusieurs grands pianos, dont quelques-uns ont peu de jeu, mais sont sur les meilleurs modèles...

CONDITIONS DE VENTE Nous garantissons que chaque instrument est en parfait ordre, et vous désireux acheter un piano Mason & Risch...

LAMY & LAMY, 209 RUE ST-LAURENT COIN LAOUCHETIERE

Quand la Cuisinière est Sortie Vous n'avez pas de difficulté pour préparer les repas si vous avez un RANGE IMPERIAL OXFORD.



ET ILS DEPENSENT TRES PEU DE CHARBON. Vendus par les principaux marchands, par tout le Canada.

TOUT A FAIT SPECIAL POUR LA SEMAINE PROCHAINE 240 porte-monnaie en cuir, pour dames. Valeur régulière par tout \$20. Notre prix pour la semaine prochaine...

DUPUIS FRERES 14000 VERGES DE SUPERBES COTONNADES. Tout ce qu'il y a de plus nouveau, de plus élégant et de plus parfait...

"DE LAINES" CORDEES De 25c pour 10c ZEPHIRS ECOSSAIS De 25c pour 10c ZEPHIRS avec Trame en Sole De 55c pour 25c

LES BLOUSES - PATRONS 1901 Sonst plus belles que celles des saisons passées. Nulle part ailleurs dans Montréal, vous ne pourrez en trouver de plus élégantes.

Blouses en "Peau de soie" noire, corsage et manches entièrement finis en remplis unis ou de fantaisie, manches "Ewéque" coupe parfaite...

Blouses en lawn blanc pour dames, 2 rangs de 5 remplis en avant, 2 rangs de 4 remplis en arrière, manches de fantaisie avec collets en biais séparés...

DUPUIS FRERES LE GRAND MAGASIN DEPARTAMENTAL DE PARIS Nos. 1571 à 1589 Rue Ste-Catherine

Procter et al. vs. Joseph Degré

(Suite de la 10e page.)

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

DEMANDEZ LES LIGGET BIÈRE ET PORTER

EMPLOYÉS COMME REMÈDES. Ils sont recommandés par presque tous les médecins. Analyses de quatre chimistes fournis sur demande.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.

Le mariage, en tant que contrat civil, est régi par la loi. Le mariage, en tant que contrat religieux, est régi par la loi de l'Église.



HOTEL JOLIETTE J. O. LAVOIE, PROP. Successeur de A. Riopel.

ST-BASTACHE HOTEL RIVIERE DUCHENE

CASTEL DES MONTS

HOTEL ROYAL, Joliette, P.Q.

HOTEL IMPERIAL

HOTEL LANGHAN

LES PERSONNES

ATCHEZ PELLAND

HOTEL PELLOUIN, Back River

HOTELS

MOUNTAIN HILL HOUSE

BELANGER & CLOUTIER, PROPRIETAIRES

Hotel St-Louis QUEBEC

Hotel Riendeau

MATHLAN "HEALTH"

L. P. Bernier DENTISTE

R. A. BRAULT, Chirurgien-Dentiste

THOMAS LIGGET

THOMAS LIGGET

THOMAS LIGGET

THOMAS LIGGET

CHEMINS DE FER PACIFIQUE CANADIEN

Fête de Victoria Des billets aller et retour seront vendus au...

Service du dimanche Laissez la gare Windsor, à 10 h. pour...

Grand Trunk Railway Fête de Victoria

Intercolonial Railway Le et après dimanche 10 mai 1901...

Chemin de Fer du Grand Nord

Hotel Ste-Jean

Aux Colons

Hotel Riendeau

Hotel St-Louis

Hotel Riendeau

Hotel St-Louis

Hotel Riendeau

Hotel St-Louis

Hotel Riendeau

Hotel St-Louis

Hotel Riendeau

Hotel St-Louis

Hotel Riendeau

Hotel St-Louis

Hotel Riendeau

Hotel St-Louis

Hotel Riendeau

La renommée est proclamée dans nos meilleurs Hôtels et Restaurants.

Malt Breakfast Food C'EST LE ROI DE LA TABLE DU DEJEUNER

Un déjeuner délicieux et sain Malt Breakfast Food...

Tue les Punaises une application du Poison Liquide de LYONS suffit.

THOMAS LIGGET 2474, 2476 rue Ste-Catherine

THOMAS LIGGET 2474, 2476 rue Ste-Catherine

THOMAS LIGGET 2474, 2476 rue Ste-Catherine

J. Bonhomme, CARROSSIER

J. Bonhomme, CARROSSIER

Améliorons la Race Chevaline!

LE HARAS DE M. CYRILLE LAURIN EST AUJOURD'HUI L'ETABLISSEMENT DU GENRE LE PLUS CONSIDERABLE DU PAYS



GENERAL ANTIDOTE.



RESIDENCE DE M. C. LAURIN.



BARONADE 30504

PHOTOGRAPHIES
LAPRÉS & LAVERGNE
360 RUE ST DENIS



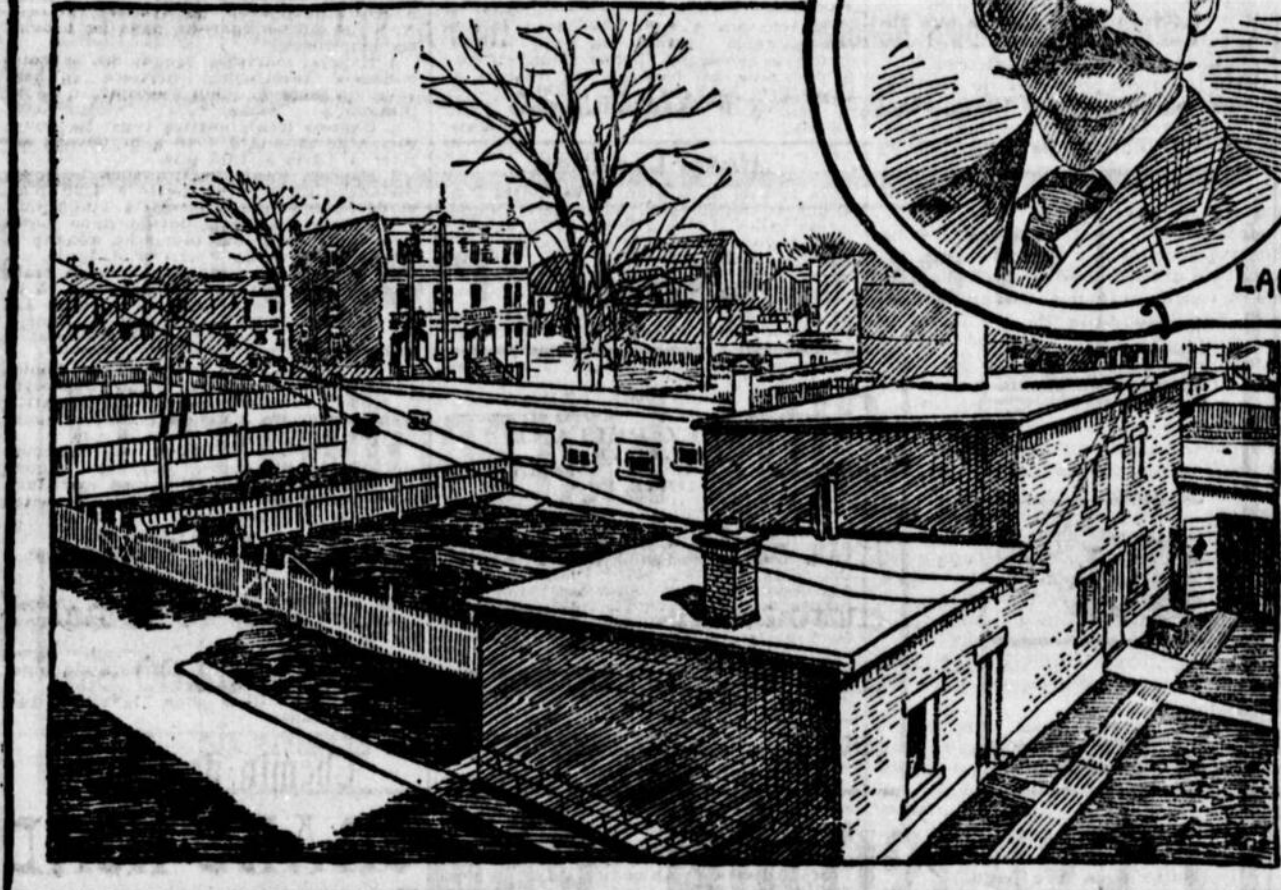
M. C. LAURIN.



GROUPE DE POULAINS.



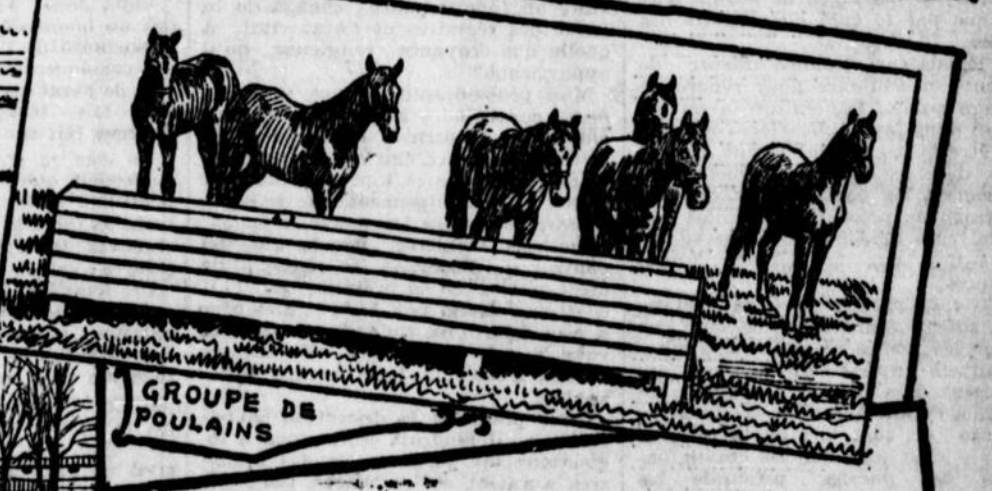
MAISON DE FERME PETITE CÔTE



ECURIES RUE MANCE.



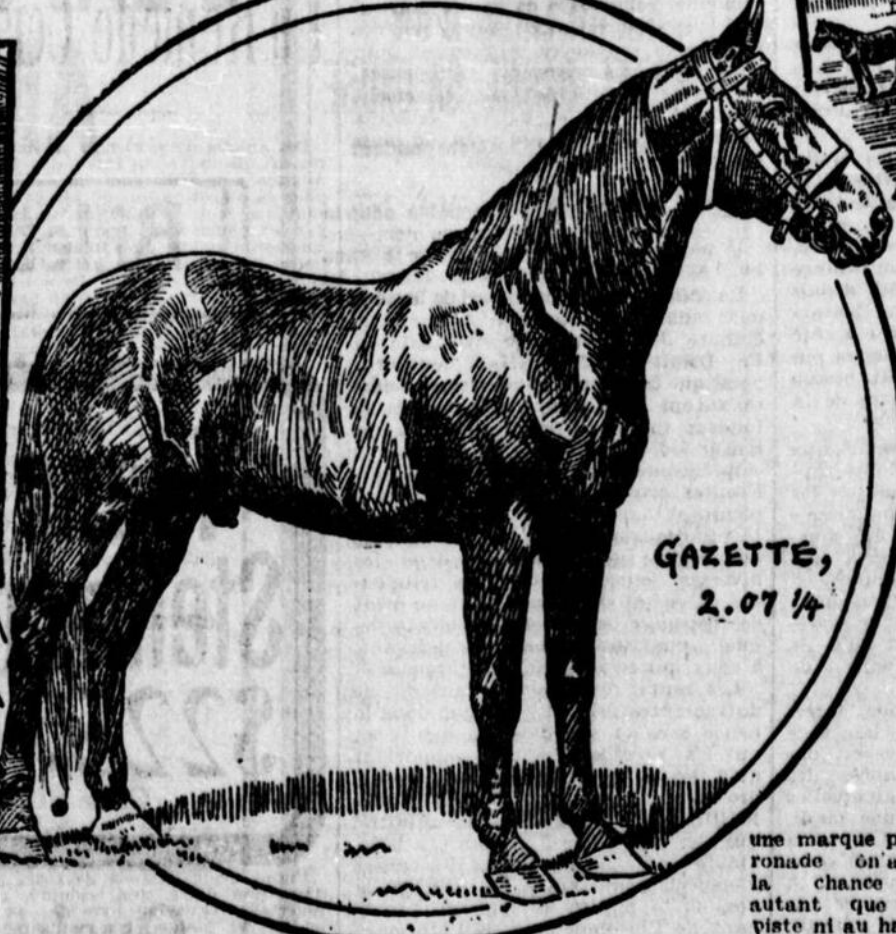
MAISON DE FERME PETITE CÔTE



GROUPE DE POULAINS



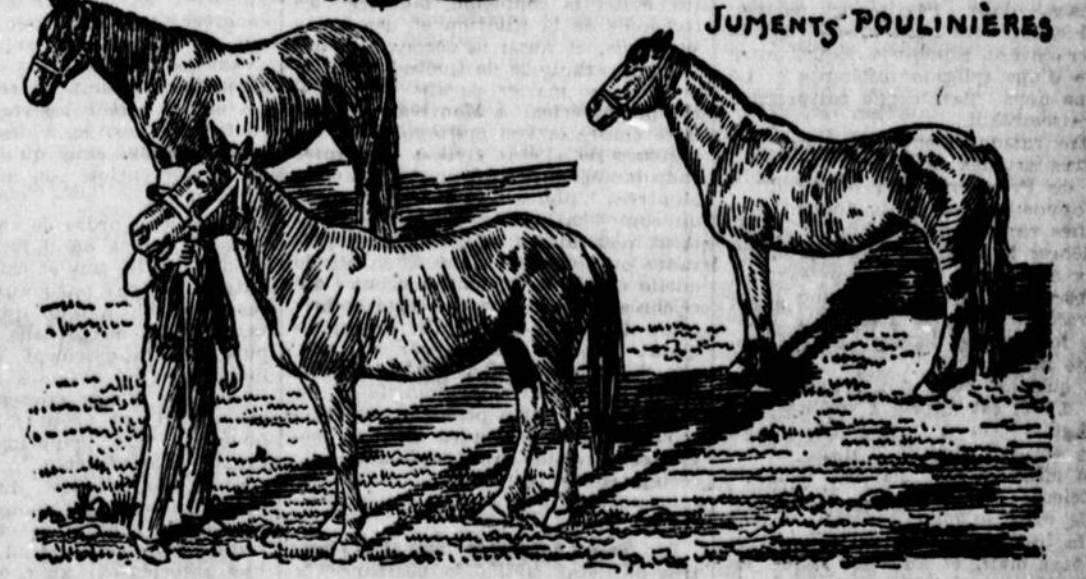
JUMENTS POULINIÈRES



GAZETTE, 2.07 1/4



JUMENTS POULINIÈRES.



JUMENTS POULINIÈRES

On entend quelquefois formuler des plaintes au sujet de la race chevaline au Canada. On prétend que nous ne faisons rien pour l'améliorer, que nous sommes déplorables en arrière des Américains et des diverses nationalités qui nous entourent.

Nous ne prétendons pas que l'on a complètement tort de nous adresser d'aussi graves reproches. Nous nous permettrons, au lendemain de la grande exposition de l'Aréna, de signaler l'œuvre remarquable entreprise au milieu de nous par M. Cyrille Laurin, notre entreprenant et riche compatriote de la rue Mance.

On se livre dans Ontario à l'élevage des chevaux, mais nous croyons sincèrement que le haras de M. Laurin contribuera plus à l'amélioration de la race chevaline au Canada, que tous les établissements réunis de la province-entière. Notre compatriote s'efforce de fournir au marché des animaux de race et des chevaux de harnais qui soient à la fois robustes, rapides et élégants.

M. Laurin est le premier Canadien-français à faire l'élevage des chevaux sur une aussi vaste échelle en cette province. Depuis cinq ans, il consacre à cette œuvre digne d'éloges et de louanges et sa fortune; il est donc convenable que nous portions aujourd'hui nos efforts et nos sacrifices à la connaissance des lecteurs de la "Patrie".

C'est aux Etats-Unis, à Fern, Indiana, que M. Laurin se procura Antidote, 2.10 1/4, le premier étalon de prix qu'il plaça à la tête de son haras. Malheureusement, la carrière de ce beau cheval ne fut pas longue; il périt l'année suivante dans un incendie qui ravagea les écuries de notre compatriote. Tout de même il ne mourut pas sans laisser des descendants. Plusieurs de ses rejetons promettent beaucoup, entre autres, le Général Antidote, 2 ans, dont la mère, Miss Richmond,

était une fille de Bourbon Wilkes; Ante W. Miss G. F. C. Dalton, tous âgés de 3 ans. Disons en passant que M. Chaussé, l'homme de confiance de M. Laurin, son plus dévoué collaborateur, possède une pouliche par Antidote, qui est âgée de quatre ans. Cette pouliche s'appelle Jubilee; elle vient de donner le jour à un magnifique poulain par Gazette 2.07 1/4. M. Chaussé possède également Annita par Moscovite, et deux autres poulains de la même mère, par Gazette, l'étalon remarquable dont nous nous proposons de dire un mot plus bas; il attend ainsi prochainement un autre poulain par Gazette.

Tel fut le début de l'établissement de M. Laurin.

Quelques jours après la mort si tragique d'Antidote, M. Laurin faisait à New-York l'acquisition d'un étalon magnifique, Gazette, qui est depuis son cheval de prédilection. Il était âgé de 2.07 1/4 et coûtait des milliers de piastres. Puis Gazette fut successivement pour compagnons Baronade, Général Antidote et Andy Pandect. La généalogie de Gazette est remarquable. Ce beau reproducteur, dont la carrière sur la piste est toute à son honneur, vient du Kentucky; il eut pour père Onward, 1411, et pour mère, Siren, par Dictator, qui fut vendu à 25 ans, \$26,000, le prix le plus élevé qui ait jamais été payé pour un jument de cet âge; ce Dictator fut le père de Jay Eye Sec, 2.06 1/4, Directum, 2.05 1/4, Direct, 2.04 1/4, et Directly, 2.03 1/4, et père de la mère de Nancy Hanley, 2.04 et autres célébrités. Onward, le père de Gazette, eut une cinquantaine de rejetons qui ont obtenu une marque meilleure que 2.20, entre autres Beupetta et Pearl Onward, 2.06 1/4 et 2.05 1/4. Onward lui-même est par Georges Wilkes, 2.22, sa mère, Dolley. Le grand-père d'Onward, qui est en même temps le grand-père de Siren n'est autre que

le fameux Trambletonian dont le nom figure dans la généalogie de la plupart des plus célèbres coursiers du turf américain.

Gazette est donc allié aux plus nobles familles de la race. Le sang pur qui coule dans ses veines, il le transmet à ses rejetons et leur passe aussi toutes ses brillantes qualités. Gazette est le père de Aileen, ex-champion du monde pour les juments de 4 ans, Beauty Spbt, 2.14 1/4; Mary Hogan, 2.17 1/4; Rayview, 2.21 1/4; Senator, 2.23 1/4; Katie Britton, 2.25. Gazette peut être reconnu chez ses rejetons. Tous ont la même allure élastique qui le caractérise, lui, durant son court séjour sur la piste, séjour qui lui permit d'obtenir comme trotteur, une marque de 2.23 1/4, et comme ambleur 2.07 1/4.

LES ECURIES

Le haras de M. Laurin se compose de deux établissements, l'un situé en arrière de sa résidence, rue Mance, et où les 4 étalons et près d'une trentaine de poulains et pouliches occupent des stables; le 2e est situé sur la ferme proprement dite à la Petite Côte, où les juments sont gardées.

Aux écuries de la ville, Gazette, Baronade, Andy Pandect, et Général Antidote occupent les stables d'honneur. Une longue écurie en bois adjoignant

et communiquant sert d'abri à la "Jeunesse" qui comprend les fils d'Antidote énumérés plus haut, ainsi que: Miss R. Gazette, 2 ans, Miss G. Gazette, par Gazette, 2 ans, Maggie Emma, par Gazette, 2 ans, Miss General Gazette, par Gazette, 2 ans, General Gazette, par Gazette, 2 ans, Victor Gazette, par Gazette, 2 ans, Mathew Wilson, par Gazette, 2 ans, Miss Catherine Gazette, par Gazette, 2 ans, Miss Heleno Gazette, par Gazette, 2 ans, Miss Abbeuzetta, par Gazette, 2 ans, Miss Baronade, par Baronade, 1 an, et nombre d'autres du même âge ou plus jeunes et qui n'ont pas encore été enrégistrés.

BARONADE

Baronade est un bel étalon aussi originaire du Kentucky. Il a été élevé à Paris, Kt., sur la ferme de MM. Thomas et Dogge. Il est la propriété de M. Laurin depuis 1898. Baronade est issu de Lemonade 2.27 1/4, mère aussi de Bessie Wilton, 2.09 1/4, Lady Wilton 2.11 1/4, Pettit Grow, 2.17; Lemonade, 2.18 1/4. Lemonade est par Kentucky Prince Jr. Le père de Baronade est Baron Wilkes, 2.18, père aussi de Bumps, 2.04 1/4, Rubinstein, 2.03, Rachel, 2.08 1/4, Oakland Baron, 2.00 1/4, et Estay record 2.10 1/4 à 2 ans et d'une trentaine d'autres ayant

une marque plus basse que 2.20. Baronade a eu la chance de se distinguer autant que Gazette, ni sur la piste ni au haras, mais il est jeune et de bon sang; ses rejetons seront les dignes petits-fils de Baron Wilkes.

ANDY PANDECT ET ANTIDOTE

Andy Pandect, une récente importation du Kentucky, rejeton de Pandect par Panceost, est un beau cheval brun et qui promet d'être très rapide. Il se pourrait qu'on le vit sur la piste.

Général Antidote, bien qu'agé de 3 ans seulement sera appelé au service du haras dès cette année. M. Laurin a l'intention de lui confier quelques-unes de ses meilleures juments.

POULAINS

M. Laurin porte une attention toute spéciale à ses jeunes poulains et ses jeunes pouliches qu'il élève dans un enclos voisin de ses écuries.

A LA FERME DE LA PETITE COTE

A la ferme de la Côte St-Michel, sont confortablement installées dix-neuf juments, dont plusieurs ont déjà donné naissance, ce printemps, à de nouveaux rejetons de Gazette et de Baronade; plusieurs autres poulains sont attendus prochainement.

Parmi les juments poulinières de M. Laurin, on remarque: Abbreviator, 2.24 1/4, par Alcantra; Miss Richmond, 2.23 1/4, par Bourbon Wilkes; Naughtby Clara, 2.20 1/4, par Young Jim; Ella H., 2.11, par Anteco; Victoria, par Fallos, 2.19 1/4; Athalia, par

Guelph; Outing par Anteco, 2.16 1/4; Dorcas par Moscovite, 2.18; Florinda, Dorinda, Miss Matthewson, Waltz, par Walsingham.

Avec un établissement aussi parfaitement outillé, où les meilleurs chevaux de sang ont été recrutés avec soin par un homme de la compétence de M. Cyrille Laurin, il y a lieu d'espérer que notre race chevaline ne tardera pas à s'améliorer d'une façon notable.

Pourquoi la province de Québec, le district de Montréal ne pourraient-ils pas fournir au marché américain ou européen des espèces chevalines supérieures?

Pourquoi ne pouvons-nous pas lutter avantageusement avec Ontario, avec nos voisins les Américains? L'exemple patriotique de M. Laurin sera suivi, espérons-le, et bientôt, l'on verra les chevaux canadiens recherchés, non seulement sur ce continent, mais encore en Europe, en Angleterre, en France, en Allemagne, etc. Ce sera une nouvelle source de richesse nationale, et à M. Laurin reviendra tout le mérite.

\$225 en Or gratis pour réponses correctes à ce Rebus.

L'argent est déposé en banque et sera payé aux gagnants heures, comme suit: Les 10 mots, auxquels il manque des lettres, se trouvant à droite sont les noms de 10 membres du gouvernement de la Puissance.

Pouvez-vous retrouver les lettres qui manquent? La personne qui nous enverra la liste correcte des dix noms recevra \$100 en or. La personne qui enverra 9 noms corrects recevra \$50. La personne qui enverra 8 noms corrects recevra \$20, et la personne qui enverra 7 noms corrects recevra \$10. Si deux personnes envoient des listes complètes correctes, les premiers trois prix seront divisés également entre elles. Si quatre personnes envoient des listes complètes correctes, les \$225 seront divisés également entre elles, (chaque personne recevra \$56 1/4). Si plus de quatre personnes envoient des listes correctes, le montant total de \$225, sera divisé également. Les prix seront payés immédiatement après que ce concours sera clos, car il n'est pas possible jusque-là, de dire quel sera le montant qui devra recevoir chaque concurrent heureux. Comme ce concours est fait dans le but d'annoncer nos "Imperial Remedies", un grand tonique pour le sang et les nerfs, nous espérons que chaque concurrent aura voulu être en réponse, pour une bonne pleine grandeur de \$20, de "Imperial Remedies". Votre lettre ne recevra aucune attention si elle ne mentionne pas l'argent par mandat poste, Letter enregistré, Mandat d'argent ou mandat-express, etc. Si vous aimez à gagner un de nos prix réponses prochainement, avant que la concours soit clos et termine les établissements.

THE IMPERIAL REMEDY CO., Dept. 4, TORONTO, ONT.



LA BOURSE

La liquidation qui a causé la dégringolade de New-York et la nécessité de ramener les valeurs à des cours plus normaux exercant encore de l'effet sur le marché des valeurs et un sentiment d'incertitude continu de régner dans le monde de la spéculation.

Le marché a repris, mais on constate plus de prudence, en qui pourrait avoir le bon effet de donner plus de stabilité aux cours.

POISSON

Table with 4 columns: Valeurs, Ventes, Plus haut, Plus bas. Lists various commodities like Pacific Canadian, Twin City, etc.

COMMERCION GENERALE - Encore une bonne semaine. Si les affaires n'ont pas été absolument brillantes, le caractère encourageant de la semaine dernière s'est continué pendant la dernière huitaine.

GRAINS ET FARINES - Le marché des grains est en hausse depuis le 15 mai. La manipulation a l'air d'être terminée et les cours descendent tranquillement vers un chiffre plus normal.

CHICAGO - Chicago a encore vu un corner sur le maïs qui a haussé jusqu'à 59 1/2 le cent. La manipulation a l'air d'être terminée et les cours descendent tranquillement vers un chiffre plus normal.

BEURRE, FROMAGE ET OEUFS - Le fromage semble légèrement faible, les acheteurs proposant une réduction de 1-8 par livre, mais les détenteurs valent entre 8 et 8 5/8.

MARCHANDISES SECHES - Les ventes sont bonnes; le détaillant a confiance, il achète largement, mais les articles de fantaisie, et il y a une façon satisfaisante. A la fin de la semaine, on déclare content, plusieurs étant nombreux et faciles à vendre à des prix favorables.

LE 24 MAI - Londres, 18. - Le roi Edouard, qui est né le 9 novembre 1841, a décidé que l'anniversaire de sa naissance serait célébré le 24 mai.

SURMENAGE - Vous savez ce que c'est. Vous êtes à votre ouvrage comme un esclave. C'est l'activité fébrile pendant le jour et la fatigue pendant la nuit.

SALSEPAREILLE D'AYER - Si la bouteille, chez tous les pharmaciens. Ecrivez franchement au médecin toutes les particularités de votre cas.

NOS THEATRES

MISS BLANCHE WALSH A L'ACADEMIE - La scène de l'Académie de Musique verra, la semaine prochaine, le retour de Mlle Blanche Walsh dans une pièce plus intéressante: "More than Queen".

THEATRE PROCTOR - Hélène Mora, la célèbre cantatrice qui possède une merveilleuse voix de baryton, sera au Proctor, la semaine prochaine.

THEATRE FRANCAIS - "Blue Jeans", qui sera à l'affiche la semaine prochaine au Théâtre Français, est une pièce de haute envergure qui a fait la renommée de son auteur, le célèbre Joseph Arthur.

THEATRE NATIONAL FRANCAIS - Le succès de "Monte-Cristo" a été si grand, au Théâtre National Français, que la direction de ce dernier a décidé, à la demande d'un grand nombre de personnes qui n'ont pu, faute de place, assister à l'une des représentations de cette semaine, de laisser à l'affiche, la semaine prochaine, le



Miss BLANCHE WALSH, dans "More than Queen"

"More than Queen" demande une mise en scène très élaborée. Les costumes sont fort riches, les toilettes de Mlle Walsh contiennent à elles seules une moyenne fortune.

LE CIRQUE RINGLING - Sera à Montréal les 7 et 8 juin prochain. L'organisation de ce cirque est la plus complète qui existe en Amérique.

LE CIRQUE RINGLING - Sera à Montréal les 7 et 8 juin prochain. L'organisation de ce cirque est la plus complète qui existe en Amérique.

THEATRE DE LA GALETTE FRANCAISE - "Le Grand Mogol" a attiré cette semaine à ce joli théâtre des auditoires considérables qui ont fait à cette pièce et à ses interprètes les plus chaleureuses ovations.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

LE CIRQUE RINGLING - Sera à Montréal les 7 et 8 juin prochain. L'organisation de ce cirque est la plus complète qui existe en Amérique.

THEATRE DE LA GALETTE FRANCAISE - "Le Grand Mogol" a attiré cette semaine à ce joli théâtre des auditoires considérables qui ont fait à cette pièce et à ses interprètes les plus chaleureuses ovations.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

DOCTEUR J. S. A. GENOEAU - Chirurgien-dentiste. 23, rue St-Laurent, Montréal.

LE CIRQUE RINGLING - Sera à Montréal les 7 et 8 juin prochain. L'organisation de ce cirque est la plus complète qui existe en Amérique.

THEATRE DE LA GALETTE FRANCAISE - "Le Grand Mogol" a attiré cette semaine à ce joli théâtre des auditoires considérables qui ont fait à cette pièce et à ses interprètes les plus chaleureuses ovations.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

MATELOTS QUERELEURS - Deux matelots du nom de Burke et Simpson se sont battus la nuit dernière à bord du steamer "Tunislan". Le constable spécial Gadbols les arrêta avant qu'ils se fussent égarés. La voiture de la patrouille les transporta à l'hôpital, où ils vont recevoir les soins nécessaires avant de rendre compte à la justice de leur intempéte querelle.

LE CIRQUE RINGLING - Sera à Montréal les 7 et 8 juin prochain. L'organisation de ce cirque est la plus complète qui existe en Amérique.

THEATRE DE LA GALETTE FRANCAISE - "Le Grand Mogol" a attiré cette semaine à ce joli théâtre des auditoires considérables qui ont fait à cette pièce et à ses interprètes les plus chaleureuses ovations.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

LE PROPRIETAIRE D'UN HOTEL GAGNE SA CAUSE - Sous un chatiment injuste pendant huit ans.

ILS SE RENDENT - Pietersburg, Transvaal, 18. - 90 Boers, y compris Barendvorster, Heystek, l'ancien landrost, et un grand nombre d'anciens fonctionnaires, se sont rendus.

Demandez nos Estimés pour Filis et Appareils de Lumière Electrique. THE SAYER ELECTRIC CO'Y. Nos 60 et 62 CARRE VICTORIA.

TAPISSERIES DANS LES PATRONS LES PLUS NOUVEAUX. Librairie Ville-Marie, Edifice du Monument National. 210 RUE ST-LAURENT, MONTREAL.

Tout pour rien !! Offre Extraordinaire !! Prix de Passage et Retour de n'importe quel endroit dans la Province de Québec, Cinq jours dans n'importe quel Hotel à \$2.00 par jour et Admission sur les Terrains de

L'EXPOSITION PAN-AMERICAINE DE BUFFALO. Bilets bon en aucun temps !!

Pas de dépenses ! Tout est payé ! Vous n'avez qu'à vendre DIX de nos Coupons à UNE PIASTRE chaque. Envoyez-nous la somme de CINQ PIASTRES, et en retour vous recevrez DIX COUPONS qui devront être vendus à Une Piastre chacun.

Quelques-uns des Hotels de Buffalo. Qui acceptent Nos Coupons en Paiement de Pension à différents Taux de \$1.50 à \$4.00 par jour

THE PAN-AMERICAN EXCURSION CO. Bureau à Toronto, 36 Victoria Arcade. Investigations Sollicitées.

La cause Burocher et a. vs. Joseph Bagné

(Suite de la 14e page.)

So. L'autre admettait, comme empêchements légaux aux mariages, ceux admis par les différents croyances religieuses, comme résultant de la parenté et de l'affinité, et aussi de plus "des autres causes", c'est-à-dire des causes autres que celles se rapportant à la parenté et à l'affinité, mais résultant des règles et de la discipline ecclésiastique de chaque église, suivant l'opinion et l'interprétation donnée, aux mots "autres causes", par le commissaire Day lui-même.

Le premier système a été décrit, et le second admis par le Parlement composé une majorité de protestants.

Le Parlement a dû vouloir étendre le sens et l'effet de l'article 127, en se servant des mots "autres causes" aux lieux et places des mots "autres degrés". Car pourquoi, lorsque son attention était attirée d'une manière toute spéciale sur ce sujet, aurait-il fait le changement, si le changement n'avait aucune portée ou conséquence, et si les mots substitués n'avaient pas plus de valeur que ceux du premier lieu employés.

Si le Parlement avait accepté les vues du juge Day, s'il n'avait pas voulu donner un effet et sens général aux mots "et d'autres causes", s'il n'avait pas voulu étendre les causes d'empêchements à toutes les règles de l'église, il lui aurait été facile d'adopter des termes restrictifs et de dire "d'autres causes" de même genre et nature. Il ne l'a pas fait et il a accepté un texte qui traduisait la pensée claire et limpide de tous les commissaires, à savoir que les règles et disciplines générales des églises constituant des empêchements, seraient reconnues en loi.

Comme conclusion, si une église prohibe et défend la célébration des mariages de ses adeptes, devant un fonctionnaire autre que le curé ou un ministre, sous peine de nullité et comme étant mariage clandestin, telle règle sera admise et respectée par la loi.

Les églises, quelles qu'elles soient, en adoptant telles règles et en créant tels empêchements au mariage, ne font qu'exercer des pouvoirs et des privilèges qui leur sont accordés par la liberté des cultes; car toutes les églises ont le droit d'établir, pour leurs adeptes des règles, des prescriptions et ordonnances relatives au culte qu'elles professent et à la foi religieuse qu'elles enseignent. C'est là un pouvoir inhérent à la liberté des cultes, et si elles en étaient privées, ce ne serait plus la liberté d'enseignement d'une foi ou d'un culte.

C'est aussi au nom de cette même liberté que la loi reconnaît à une religion le droit de régir spirituellement ses adeptes, tant qu'ils veulent bien lui appartenir et se soumettre à ses lois. Les différentes dénominations religieuses ont partant le pouvoir de décréter quels sont ceux qui sont dignes ou indignes d'être de ses membres, de faire des enquêtes, de prononcer des sentences, des condamnations, des peines et même des excommunications. Or ce résultat n'est possible, ce but ne peut être atteint, que si la religion a le droit de régir spirituellement ses adeptes, tant qu'ils veulent bien lui appartenir et se soumettre à ses lois. Les différentes dénominations religieuses ont partant le pouvoir de décréter quels sont ceux qui sont dignes ou indignes d'être de ses membres, de faire des enquêtes, de prononcer des sentences, des condamnations, des peines et même des excommunications. Or ce résultat n'est possible, ce but ne peut être atteint, que si la religion a le droit de régir spirituellement ses adeptes, tant qu'ils veulent bien lui appartenir et se soumettre à ses lois.

Un surplus, quand on a garanti à une église sa liberté, on lui a garanti par le fait même le libre exercice de sa juridiction, dans toutes les causes et matières se rapportant à ses adeptes. De là le pouvoir de créer, pour leurs adeptes, les empêchements au mariage, lesquels sont reconnus et admis par l'article 127, comme s'ils y étaient énumérés et incorporés.

On objecte cependant que ces empêchements créés par les églises, entre autres celui prohibant et défendant à leurs fidèles de se marier devant le prêtre ou un ministre d'une autre dénomination, sont contraires à la liberté individuelle et à la liberté des cultes.

Mais il faut bien s'entendre sur la valeur des mots "liberté des cultes". C'est le droit, en vertu de la loi, de choisir le culte qu'il nous plaît de pratiquer ou celui de n'en pratiquer aucun, si nous le jugeons à propos. Aucune contrainte ne peut être exercée à l'égard des croyances, des pratiques et des enseignements religieux. Cette faculté d'agir n'est gênée par aucune autorité; et il n'y a aucun pouvoir ni loi qui obligent d'être catholique ou protestant. Mais cette liberté de culte, comme toutes les autres libertés, doit s'exercer dans certaines conditions, d'après certaines règles organisées et dans des bornes et limites déterminées par la loi elle-même. C'est ainsi que, au moment que l'on a fait son choix et option pour l'un ou l'autre de ces religions, ce choix nous soumet à des prescriptions, à des lois et aux ordonnances de la religion adoptée ou suivie.

Si la religion que nous professons nous oblige de faire célébrer notre mariage devant notre curé, et si elle nous défend de le contracter devant tout autre fonctionnaire, il faudra donc nous soumettre à ces prescriptions. Si ces règles ne nous conviennent pas, nous avons la faculté de nous en libérer en adoptant une autre croyance. La liberté du culte nous laisse libres d'être catholiques ou protestants, mais tant que nous le sommes, nous devons suivre les enseignements de l'un ou de l'autre de ces religions.

Donc, la liberté des cultes n'est nullement gênée par les règles de l'église catholique ou des églises protestantes, défendant à leurs adeptes de ne pas faire célébrer leur mariage par d'autres que par leur curé ou ministre.

Une dernière objection s'appuie sur ce que telle règle, si mise en vigueur, aurait pour effet d'empêcher tout mariage de catholique avec un protestant.

Cette règle, en autant que l'église catholique est concernée, n'est pas absolue ni inflexible. L'autorité qui l'a créée et établie, comme toutes celles qui font des lois et des règlements, avait le droit d'y apporter des restrictions, des exceptions ou d'en suspendre les effets. Aussi, a-t-elle permis telle union dans certaines conditions et dans certains cas, et après certaines dispenses.

L'église catholique, pas plus que les autres dénominations n'encourage le mariage de ses adeptes avec les personnes d'un autre culte, car elle redoute avec raison que l'influence morale de l'un des époux ne régisse sur la foi de l'autre. Néanmoins, elle subit et tolère tel mariage en certains cas. En effet, elle établit une règle certaine, énumérée au Concile de Trente, à l'effet que le mariage d'un catholique peut se faire avec un protestant, pourvu qu'il soit accompagné de la bénédiction nuptiale d'un prêtre catholique. C'est aussi en prévision des nombreux cas où les futurs époux n'ont pas leur domicile au même endroit, que la même église a adopté une règle permettant au curé d'une des parties de désigner ses pouvoirs et de consentir à ce que le curé de l'autre partie célèbre le mariage, le tout suivant les règles "suivies" dans cette "église".

Evidemment, l'article 127, par les mots "et d'autres causes" réferait à des empêchements autres que ceux provenant de la parenté et de l'affinité, et aussi d'autres causes, que celles mentionnées sous la rubrique, sous laquelle a été placé cet article.

L'article 129 emploie aussi le mot "empêchements", lorsqu'il édicte que le fonctionnaire ne peut être contraint de célébrer un mariage contre lequel il existe un empêchement, d'après les croyances de la religion à laquelle il appartient. Quels sont les empêchements établis par ces religions, nous ne le savons pas. Mais quels qu'ils soient, ils ne sont pas assurément de la catégorie de ceux énumérés aux articles 115 et 127. Et ces empêchements restent soumis aux règles suivies jusqu'ici dans les diverses églises.

Puis, l'art. 134 dit: "Il est loisible aux autorités en possession de l'usage du droit d'accorder des dispenses ou dispenses pour mariage, d'exempter des dites publications".

Quelles sont ces dispenses pour mariage, nous les ignorons. Mais nous comprenons que ce sont les dispenses levant ou écartant certains empêchements, — nous les ignorons. Mais encore ils diffèrent de ceux-ci dans des détails, et ils restent soumis aux règles suivies dans les diverses églises.

Ces empêchements peuvent être multiples ou limités, mais quels qu'ils soient, ils sont reconnus par la loi, et voilà pourquoi l'article 127 ne peut être lu dans un sens restreint et limité.

JURISPRUDENCE

Nous aurons peut-être hésité à enoncer des conclusions sur un terrain qui ne peut être que celui d'un débat juridique, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que les conclusions auxquelles nous sommes parvenus, nous paraissent être conformes à celles de nos devanciers dans la magistrature et de nos collègues actuels, et si elles n'étaient pas soutenues par une jurisprudence assez tondée qui n'avait pas été troublée jusqu'à tout dernièrement, et aussi par l'enseignement de pareille doctrine dans nos universités, et dont les catholiques et protestants, et dont les notes de jugement qui n'ont pas été publiés sont en possession, grâce à l'obligeance de l'honorable juge: "L'indissolubilité du mariage, que prononce l'article 135 C.C., ne fait pas non plus obstacle à une poursuite en nullité. Cet article décreta que le mariage régulièrement contracté entre parties, auxquelles la loi permet cet union, ne peut être dissous que par la mort de l'une d'elles. Mais quelques régularités qu'euissent été ses formes extérieures, quelque parfait qu'ait été leur consentement, l'union de deux parties auxquelles la loi défend de produire un mariage indissoluble, ni même un mariage qui aurait des effets légaux autres que ceux résultant de la bonne foi des parties contractantes ou de l'une d'elles (Art. 163, C.C.). Le jugement qui prononce la nullité d'un semblable mariage ne le dissout pas. Il n'y a pas eu mariage légal, et il ne peut pas y avoir dissolution du lien matrimonial qui, aux termes de la loi, n'a jamais existé. "Je ne parle, bien entendu, que du contrat civil qui produit le mariage, du mariage qui donne aux enfants la légitimité et la succession aux biens de leurs parents, et à la femme l'incapacité qui la met sous la puissance du mari, du mariage qui produit la communauté de biens, le douaire et tous les droits et toutes les obligations que le Code Civil fait au mari et à la femme. Ce mariage ou si l'on veut, ce contrat, n'a d'existence que celle qui lui reconnaît la loi humaine; c'est la justice civile qui prononce sur sa validité. L'action des tribunaux civils est quant à lui parfaitement indépendante de toute autre autorité, même de l'autorité religieuse.

"Ces cas sont bien les seuls où il

les prohibe et où, par l'effet même il le déclare nul, les lois prohibitives entraînent toujours la nullité de ce qu'elles défendent. Art. 14 C. C. Mais il reconnaît l'existence d'autres empêchements à l'art. 127: — ce sont ceux admis par les différents croyances religieuses comme résultant de la PARENTÉ, DE L'AFFINITÉ ET D'AUTRES CAUSES. Quant à ceux-là, il conserve les règles suivies jusqu'à ce date, dans les différentes églises et sociétés religieuses.

"C'était là faire des règles suivies jusqu'alors dans les diverses églises quant aux autres empêchements, autant de règles applicables au droit civil pour les membres de ces églises. — C'était décréter que les empêchements reconnus dans ces églises avaient leur effet dans le droit civil. Le législateur n'a pas eu de voir le contraire, ce qui eût été le sujet d'erreur; il s'est borné — et c'était la législation la plus sage — à faire aux citoyens une règle de droit civil de ce qui était pour eux, sous ce rapport, une règle de droit religieux. Ils sont par la même loi incorporés dans le Code Civil aussi effectivement que s'ils y étaient tous reproduits, avec déclaration que tels et tels ne s'appliquent qu'aux membres d'une église, et tels tels à ceux d'une autre. Dans les arts. 124, 125 et 126 le Code fait des défenses à tous les citoyens, sans distinction de croyance ou de religion; dans l'art. 127 il donne la sanction de la loi à celles que les différents religions font à leurs membres, mais pour ces dernières, il ne prononce pas de prohibitions comme pour les autres, il en autorise les dispenses que reconnaissent les différentes religions, et il conserve le droit d'accorder aux autorités qui jouissent de ce privilège auparavant.

Le Code Civil, en conservant leur effet aux empêchements admis à sa date, par les différents croyances religieuses, sans les plus spécialement indiquer, oblige les tribunaux de les appliquer dans tous les cas où leur effet est invoqué devant eux et où ils sont, par une preuve légale, constatés exister. La loi ne les définit pas et les empruntant, pour ainsi dire, aux différentes croyances, ce sont celles-ci qui en déterminent l'existence et les effets.

Les honorables juges Jetté, Papineau, Mathieu et Bourgeois se sont tous exprimés dans un même sens dans les causes suivantes:

MIGNAULT vs HAPENAN, 10 L. C. J. p. 137.

VALADE vs COUSINEAU, 2 R. J. O. C. 8.

LANGEVIN vs BARRETT, 4 R. L. p. 160.

GLOBENSKY vs WILSON, 2 M. L. R. p. 174.

LARAMEE vs EVANS, 24 L. C. J. 235.

Dans la cause de LUESIER vs ARCHAMBAULT, 11 J. C. J., le juge Rolland et deux juges anglais, Day et Smith, avant de dissoudre le mariage attaqué pour cause d'impuissance, — (c'était une cause en annulation reconnue par la loi civile) — ont ordonné au demandeur, avant de faire droit, de se pourvoir devant l'autorité ecclésiastique, à l'effet de faire procéder à la dissolution de son mariage, si la dite autorité religieuse, pour juger convenable de le faire, pour ensuite et en conséquence de la dite autorité religieuse, être procédé par la Cour Supérieure à adjuger sur la demande.

Cette décision se rendait jusqu'aux dernières limites de la doctrine de l'église catholique, qui prétend avoir le droit exclusif de créer et de dissoudre le mariage, "pour cause."

Nous avons dit intentionnellement juges anglais, afin de calmer les appréhensions et d'éviter, lorsqu'il s'agit de questions quasi-religieuses.

Or, nous nous demandons quelle est la raison d'ordre social ou d'ordre public qui nécessite le changement d'un état de choses existant depuis au-delà d'un siècle, et devrait écarté une règle de droit qui n'a créé aucun conflit et qui semble avoir été admise et reconnue jusqu'à présent par les différentes dénominations religieuses, ce serait certainement pas dans l'intérêt ou l'avancement d'aucun culte, car il est impossible de supposer pour un instant, qu'une croyance religieuse qui se recrute dans les rangs des citoyens éclairés et bien pensants, se glorifierait de la célébration, par ses ministres, de mariages de jeunes filles ravies, laissant subrepticement le domicile des parents, et de jeunes gens quels ne recherchent pas le ministère de se fonctionnaire par respect de l'autorité paternelle, les pour lui ou pour sa religion, mais seulement parce que ce fonctionnaire se prête complaisamment à un acte qui réprouve les parents et amis de ces jeunes gens. Ces sortes d'unions d'ailleurs, aboutissent toujours à des séparations humiliantes et scandaleuses, et pour les époux et pour leurs familles, comme la chose est arrivée dans presque tous les cas de cette nature qui sont venus devant les tribunaux, entraînant dans les causes ci-dessus citées.

En résumé, nous disons (a) qu'en vertu de la loi seulement, le mariage de parties célébré par un prêtre ou ministre professant un culte autre que celui auquel elles appartiennent, est nul; (b) que si avant 1866, une église quelconque a décrété pour ses adeptes un empêchement à un mariage et que ce mariage soit célébré contrairement à cet empêchement, le tribunal doit, — sur poursuite en nullité d'un mariage contracté en contravention à tel empêchement, et sur la preuve légale de tel empêchement, — ordonner la nullité de ce mariage, pour les fins civiles seulement; (c) que le mariage dans la présente cause est nul, pour avoir été contracté, 1o en fraude de la loi; 2o par un fonctionnaire qui n'était pas le curé du domicile des parties.

CELERI COMPOSE DE PAINÉ

Le Grand Régulateur DES ORGANES DIGESTIFS

Le seul remède qui donne de la vigueur et de l'énergie aux nerfs affaiblis et irrités de l'estomac et du système digestif

Nous sommes donc d'opinion de réviser le jugement de la cour de première instance qui n'a maintenu que la séparation de corps et d'annuler et déclarer nul, pour les fins civiles, le mariage de la demandresse avec le défendeur.

POUR GUERIR LES HEMORROIDES

Un remède qui a cette vertu et qui est tout à fait sûr

Ce n'est pas notre intention de faire l'éloge de tous les articles, nous ne parlons que de ceux qui ont un mérite réel. Voilà pourquoi nous prenons plaisir à attirer votre attention sur un nouveau remède contre les hémorroïdes qui a réussi à guérir des cas remarquables d'hémorroïdes soit cuisantes, saignantes ou sortantes. Il est connu sous le nom de Pyramid Pile Cure et est recommandé par les meilleurs autorités médicales à cause de sa sûreté absolue, de sa facile application et du soulagement immédiat qu'il apporte.

Le Pyramid Pile Cure ne contient ni opium ni aucun autre poison et l'usage qu'en en fait ne dérange nullement dans ses devoirs journaliers. Les personnes qui croient qu'il n'y avait qu'une opération chirurgicale qui pouvait les guérir ont été étonnées des résultats d'un simple paquet de 50 cent du Pyramid.

Mme Mary C. Tyler, de Heppner, Ore., écrit: "Un paquet de remède Pyramid Pile Cure m'a complètement guéri d'hémorroïdes dont je souffrais depuis des années, et je n'en ai jamais eu la moindre attaque depuis."

M. E. O'Brien, Rock Bluffs, Neb., dit: "Un paquet du Pyramid Pile Cure a fait disparaître, chez moi, toute trace d'hémorroïdes cuisantes. Je ne saurais trop vous en remercier."

Tous les pharmaciens vendent le Pyramid Pile Cure 50 cents le paquet.

Traité sur la cause et sur la guérison des hémorroïdes envoyé gratuitement par la poste à un jeune adressant à Pyramid Co., Marshall, Mich. 70-1

CELERI COMPOSE DE PAINÉ

Le Grand Régulateur DES ORGANES DIGESTIFS

Le seul remède qui donne de la vigueur et de l'énergie aux nerfs affaiblis et irrités de l'estomac et du système digestif

La vie de la majorité des hommes et des femmes est rendue misérable par des dérangements d'estomac, sous une forme quelconque. Ce peut être l'indigestion si commune, la biliosité, la flatulence, la pituite, les aigreurs et la faiblesse ordinaires de l'estomac. Le Celeri Composé de Painé chasse rapidement tous ces troubles, donne de la force et de l'énergie aux estomacs affaiblis et surmenés, stimule l'appétit, met le système digestif dans une condition convenable pour changer les aliments en sang, puis les convertit en nerf, cerveau, muscles et tissus. Miss Hien, de Eganville, Ont., écrit comme suit: "J'endurais une vive douleur à l'estomac pendant quatre ans et je ne pouvais manger ni viande ni aucun aliment riche. J'étais sous les soins de médecins et j'étais employé un grand nombre de remèdes brevetés, mais je n'obtiens aucun soulagement. Une dame de mes amis qui avait été guérie par le Celeri Composé de Painé après des années de souffrance me conseilla d'essayer votre remède. Je le fis et fut complètement guérie. Je puis maintenant manger à l'aise et me nourrir comme d'habitude, et je me sens bien et vigoureuse."

Scroggie

Departement des Soies

SOIE TAFFETAS 75c Il vous faudrait parcourir une longue distance pour trouver une qualité égale au même prix. (Voyez l'étiquette dans notre vitrine). Les délicates nuances des couleurs sont soulignées l'admiration de tous. Certainement, sous ce rapport, de même que sous le rapport de la valeur, ces soies sont de beaucoup supérieures à tout ce qui a été exposé dans les précédentes saisons. Toutes les nuances qui seront en vogue, dans l'assortiment, 75c la verge.

SOIES A MATINEES 75c C'est une autre raison d'une valeur splendide pour le prix. Ces soies à matines, avec ravures de dentelle, dans toutes les nuances des couleurs qui seront en évidence cette saison-ci, seront d'un très bel effet quand elles seront faites en matines, 75c la verge. (VOYEZ LA VITRINE).

Vêtements pour Garçons "petulants"

Bons vêtements pour garçons et pas un seul habillage de la saison dernière dans tout l'assortiment. Strictement recommandable, de haute classe, vêtements soigneusement taillés. Jamais nous ne faisons d'avancés extravagantes, mais nous annonçons à l'énumération que de bonnes valeurs, en tout temps.

Habillements "Matolet", bleu-marin, 2 morceaux, pour garçons, grand collet, garni de galon. Spécial \$1.85

Habillements avec Blouse "Matolet", bleu-marin, pour garçons, grand collet, garni de galon blanc ou noir. Spécial \$3.00

Habillements, 3 morceaux, en tweed fantaisie, pour garçons, veste garnie de pelote, doublure en fermer's satin. Ajustement parfait. Spécial \$4.35

La vente des coupons se terminera aujourd'hui

W. H. Scroggie, Angle des rues Université et Ste-Catherine

Tapis et Prelarts

Endommages par L'EAU

Plusieurs lots de TAPIS et PRELARTS de première qualité et tous de patrons essentiellement nouveaux seront vendus

LA SEMAINE PROCHAINE a Grand Rabais

Prelart anglais de 35, 40 et 50c et sacrifié a 25c et 30c la verge. Cette ligne est une occasion unique de se procurer en temps et par un marchandise vraiment supérieure à des prix aussi bas.

Ces TAPIS et PRELARTS n'ont été que très légèrement endommagés par l'EAU et les nuances en ont à peine souffert.

Venez les voir et leur bonne apparence vous étonnera.

Notre Département de CONFECTIONS est pourvu de toutes les Dernières Nouveautés en Mode

Notre assortiment de Jupes de Robes et Matinées sera particulièrement attrayant la semaine prochaine. Nos modistes y exposent des genres très chic de jolies confections tout à fait fashionables.

En fait de GARNITURES DE MAISON nous nous surpassons cette saison.

Nos RIDEAUX, PORTIERES, TAPIS de Table et Lingerie en général sont de toute beauté et le choix, est des mieux variés.

Venez consulter nos prix et vous serez surpris que de pareilles valeurs puissent être offertes à de telles conditions.

Remarquez bien l'adresse pour les Bargains de la semaine prochaine chez

ADEM LAMY, 2023 Rue Notre-Dame, 2ème porte de la rue des Inspecteurs.

Le MEUBLE... Qui vous Manque

Celui qui convient à votre Intérieur et qui complète votre Ameublement est celui-là même que vous trouverez chez nous dans un choix de formes, de genres, de nuances et à des prix qui vous étonneront.

Nous sommes aplemment pourvus pour rencontrer tous les désirs de nos clients et satisfaire toutes les exigences.

La qualité de nos Meubles n'est égale que par leur apparence réellement artistique.

Les styles sont les plus nouveaux et le fini très soigné.

NOTRE DEPARTEMENT DE Tapis et Draperies

est inépuisable. Des centaines de clients enlèvent chaque semaine les élégantes nouveautés que nous y exposons, et chaque semaine nous y ajoutons également des lots considérables de fines Draperies et riches Tapis qui nous arrivent des centres de leur confection.

Ce Département vaut certes la peine d'être visité. Le public amateur est particulièrement bienvenu, c'est une...

Exposition Gratuite

où tout ce qu'il y a de plus chic et de plus fashionable en fait de

Meubles Tapis et Draperies

s'étale aux regards émerveillés de personnes, pourtant habituées à voir de jolies choses et qui se plaisent néanmoins à revenir souvent juger de l'effet des Nouvelles Importations qui se surpassent toujours.

Venez sans crainte, l'on ne vous parlera pas de vente, mais nous noterons simplement vos impressions, persuadés qu'à la prochaine occasion vous saurez où acheter vos Meubles, Tapis et Draperies.

N. G. VALIQUETTE 1541-1547 RUE STE-CATHERINE-EST.

Le Chic, la Mode et l'Élégance

Font sensation dans les nouvelles VITRINES de la maison...

Jos. Lamoureux & Cie., MARCHANDS-TAILLEURS

1615 Rue Ste-Catherine, Coin St-Hubert.

Cette installation d'un travail très artistique est le ter du genre en cette ville et ne se voit que chez les Marchands Tailleurs américains de haute renommée. Cet étalage d'un luxe extérieur sera pour nous une raison de plus pour continuer à donner à notre clientèle tous les soins particuliers que nous apportons à leur service.

APPAREILS A GAZ

De notre propre Fabrication.

2 Lumières \$1.75

3 Lumières \$2.25

VENEZ LES EXAMINER.

The Robert Mitchell Co., Ltd., 8 RUE BLEURY.

Pour vos Poêles a Gaz et Glacieres...

Pourquoi ne pas aller directement là où s'offre le plus beau choix dans une immense variété de grandeurs et de formes?

Nous vendons tous les derniers modèles avec les plus récentes améliorations.

Notre grand débit nous permet de vendre à des conditions que vous ne sauriez rencontrer ailleurs.

The Canadian

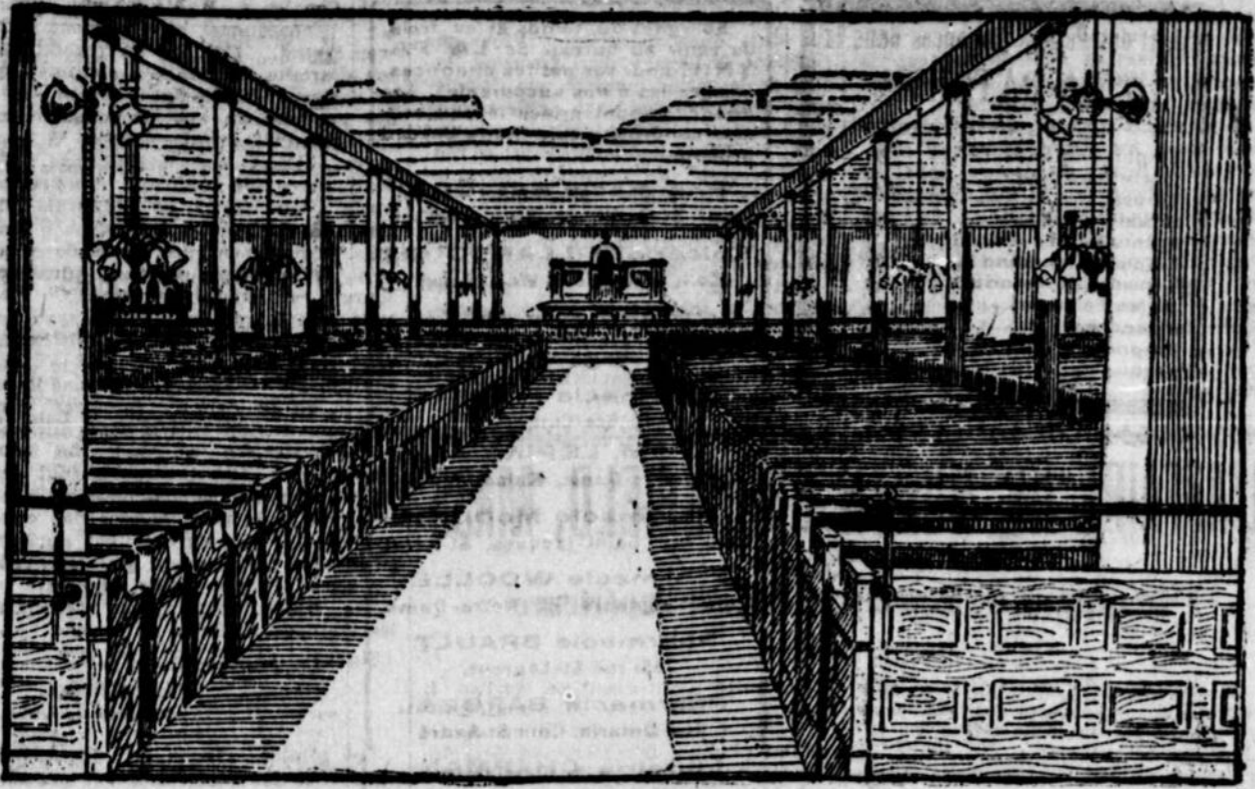
NOTRE GAZ ET GLACIERES

TEL. BELL 1001

MONTREAL

L'ÉGLISE ST-JEAN-BAPTISTE

Le soubassement est terminé et sera livré au culte la semaine prochaine



LE SOUBASSEMENT DE L'ÉGLISE ST-JEAN-BAPTISTE

Vendredi, le 24 mai prochain, une imposante cérémonie aura lieu à la paroisse St-Jean-Baptiste. Le soubassement de la magnifique église que l'on est à construire, est maintenant terminé, et l'inauguration se fera sous la présidence de Mgr Racicot. Cette cérémonie promet d'être solennelle, d'après les préparatifs que l'on organise depuis quelque temps.

La veille, à 8 hrs du soir, les membres du chœur St-Jean-Baptiste, sous la direction de M. J. A. Boucher, maître de chapelle, donneront un grand concert sacré, sous le patronage de Mgr Racicot.

Voici le programme qui sera exécuté à cette occasion par ces artistes renommés :

1. Marche du Sacre - "Jeanne d'Arc", Gounod - Orchestre.
2. Te Deum - Grand chœur ; Riga - Solo: M. Oscar Proulx ; quatuor: Mlle Arcand, Mme Desmarais, MM. J. Villeneuve et Emile Beauchamp
3. Allocution - Mgr Racicot.
4. Intermezzo - Elgar - Orchestre.
5. Jérusalem, grand chœur "Gallia" - Solo de ténor: M. le notaire Proulx.
6. Ave Maria, avec accompagnement d'orchestre, Gounod - Mlle Rondeau.
7. Gratias, trio, "Messe solennelle" - Rosini - Mme Desmarais, M. J. Villeneuve et Ernest Beauchamp.
8. Sanctus (2e messe), Contant - Soliste: M. P. Bruyère.
9. O Salutaris, solo de basse, Flegler - M. E. Duquette.

10. Intermezzo, "Cavallera rusticana" - Mascagni.
11. Panis Angelicus, Dubois - M. le notaire Proulx.
12. Regina cœli (grand chœur inédit) Contant - Solo de baryton: M. R. Paquette.
13. Tantum Ergo, "Chœur des Pèlerins", Wagner.
14. Marche St-Michel, Wesley - Orchestre.

Organiste: Prof. Alex. Contant ; directeur: M. J. A. Boucher.

Mgr Racicot officiera à la bénédiction du soubassement. La cérémonie commencera à 8 1/2 hrs a. m.

De ce moment, l'église sera ouverte au culte et les offices paroissiaux cesseront d'être célébrés dans la chapelle de l'Hospice Auclair.

AFFREUX ACCIDENT

Trois hommes écrasés par la chute d'une cheminée de 107 pieds de hauteur Et trois autres blessés

St-Jean, N.B., 18.—Un affreux accident a eu lieu en cette ville hier après-midi. La cheminée, haute de 107 pieds, de la scierie Jewitt, de Millidgeville, s'est écroulée, écrasant horriblement sous des milliers de briques trois ouvriers et en blessant trois autres.

Les morts sont W. J. Price, George McCuskey et Ch. Wilson. Les blessés se nomment Jos. Nesbitt, Robert Logan et Henry Conder.

Mardi dernier on avait commencé à réparer cette cheminée. Quand l'écroulement a eu lieu, Price, l'entrepreneur, et McCuskey, travaillaient à une hauteur de 100 pieds, à l'intérieur de la cheminée. Sur un échafaudage volant ils enlevaient les briques, quand, soudain, un craquement s'est fait entendre, et l'immense cheminée s'est écroulée. La chute des briques a démolit le pavillon des machines.

Un grand nombre de personnes sont accourues sur le lieu de l'accident et les fouilles ont commencé sans retard. On a d'abord retrouvé McCuskey, qui avait été tué instantanément. Price et Wilson vivaient encore. Le premier a expiré au bout de trois quarts d'heure et le second après trois heures d'horribles souffrances.

LES PÉTARDS PROIBES

La police en confisque de grandes quantités

La police a reçu instruction de visiter les magasins où l'on vend des pétards et de faire rapport aux inspecteurs. Le règlement 88 défend la vente et l'usage des pétards.

Les postes sont remplis de pétards confisqués aux marchands qui en vendaient.

CHEMINS DE FER

Le Hév. Père Blais, agent d'immigration du gouvernement, a conclu des arrangements avec le C.P.R. pour trois excursions au Nord-Ouest, cet été. Les trains quitteront Montréal vers les dates suivantes: 10 juin, 16 juillet et le 23 juillet.

Les prix seront très réduits.

L'excursion des conducteurs de chemins de fer, partie de St-Paul, doit arriver à Winnipeg le 23 mai. Les conducteurs seront l'objet d'une magnifique démonstration de la part des conducteurs de la division de Winnipeg.

—La Canadian Northern a l'intention d'agrandir les ateliers du Northern Railroad, à Winnipeg.

—Le Grand Tronc fait construire dans ses ateliers de la Pointe St-Charles, 200 wagons à marchandises.

—On annonce de New-York que M. S. R. Callaway va démissionner comme président du New-York Central & Hudson River Railroad, pour accepter la présidence de l'American Locomotive Co.

—A l'occasion de son départ de Winnipeg pour aller occuper la surintendance de la division de l'Atlantique, M. James Osborne a été l'objet d'une magnifique démonstration de la part des marchands de cette ville. On lui a fait un superbe cadeau.

NOTES MONDAINES

Joué, 16, charmante soirée chez Mlle Charlotte Grignon, 1132 St-André, à l'occasion de son anniversaire de naissance. Les invités, recrutés parmi la belle jeunesse, étaient nombreux, gais et charmants, l'hôte, délicieuse, aussi cette jolies fête a laissé un fort agréable souvenir. Nous remarquons: Mesdemoiselles Ubalde Piché, Lucienne Scott, Jeanne Grignon, Blanche Racine, Dénestrie Laporte, Elmira et Albertine St-Penis, Emma Guenette, Rose et Emma Villeneuve, Angéline Millier. Messieurs: Alphonse Valiquette, E.

LE CHAN MOURANT

Londres, 18.—Une dépêche de W. fils dit que le chan se meurt d'une maladie des reins, si avancée que le monarque ne peut se transporter à Contrexville, comme il en avait l'intention. On pense que la Russie profitera de sa mort pour faire un coup coup en Perse.

350

STEWART'S Superior HOES 350

HIGH OR LOW FOR MEN OR WOMEN

2295 rue Sainte-Catherine

LES BONS TEMPORAIRES

Les soumissions jugées acceptables par la commission des finances ne s'élèvent qu'à \$267,000

LA VENTE DES TERRAINS DE LA VILLE

Devant la commission des finances, hier, M. L. O. David, secrétaire municipal, a ouvert les soumissions reçues pour les bons temporaires que le conseil a décidé d'émettre pour \$1,500,000, à 6 mois.

Voici les offres qui ont été faites:

- \$100,000 à 4 1/2 p. c. d'intérêt.
- 5,000 à 4 p. c. d'intérêt.
- 200,000 à 4 1/2 p. c. d'intérêt.
- 100,000 à 5 p. c. d'intérêt.
- 19,000 à 4 1/2 p. c. d'intérêt.
- 30,000 à 4 p. c. d'intérêt.
- 800,000 à 5 p. c. d'intérêt.

Total: \$967,000.

La commission a décidé de faire un rapport au conseil recommandant d'accepter les soumissions suivantes aux taux de 4 et 4 1/2 p. c. d'intérêt: \$5,000 à 4; \$200,000 à 4 1/2; \$12,000 à 4 1/2; et 50,000 à 4, formant un total de \$267,000. Les autres offres sont rejetées parce que le taux d'intérêt demandé est trop élevé.

La commission des finances demande aussi au conseil l'autorisation d'émettre la balance des bons temporaires à un taux n'excédant pas 4 1/2 p. c.

Un syndicat américain offre de prendre le \$1,500,000 d'obligations consolidées à 97. On croit que c'est la même maison financière qui a déjà offert 95.29 par l'entremise de la Banque de Montréal.

Cette première offre a été refusée parce qu'elle a été jugée insuffisante. La commission des finances n'est pas autorisée à tenir compte de cette nouvelle soumission, qui sera envoyée au conseil.

ALLIANCE NATIONALE

Le Cercle Delorimier No 112, à sa réunion, du 9 mai, a adopté les résolutions suivantes:

Proposé par L. A. Lacombe, secondé par M. Léon Desautels, le Cercle Delorimier No 112, ont appris avec un bien vif regret, la mort de l'épouse de M. A. G. Lapointe, membre du Cercle, et qui tous deux ont offert leurs sympathies et leurs sincères condoléances à leur confrère si cruellement éprouvé.

Proposé par M. G. P. Bourret, secondé par M. Théo. Rochelleau: Que des copies des présentes résolutions soient envoyées à M. G. Lapointe, ainsi qu'aux journaux et à la "Revue de l'Alliance Nationale".

L. DESAUTELS, Sec.-Archiviste.

LES YEUX GUERIS

VOYEZ CE CERTIFICAT.—Je soussigné déclare avoir été guéri d'un très grave mal d'yeux et des paupières par l'emploi de l'eau merveilleuse d'Armand, le souffrais depuis près de quatre ans, mais une fois devenue très faible et après avoir fait pendant six semaines, usage de cette eau qui est non seulement merveilleuse mais aussi miraculeuse. J'étais complètement guéri. Pour informations, s'adresser le soir à J. Lemire, 163 rue Maisonneuve, Montréal.

Consultations gratuites tous les jours de 1 à 3 heures et le soir, M. Armand, No 23 rue St-Jacques, Montréal. Consultations par lettre, demandez notre questionnaire. Ce remède est en vente chez les principaux pharmaciens. Agents en gros tous les droguistes.

L'ENDROIT LE PLUS SEDUISANT AU MONDE

Ce sont les bois remplis de fleurs sauvages, à Cartierville, l'immense parc, allant à la rivière, ouvert gratuitement au public. 69 2

L'IVROGNERIE A LONDRES

En 1899, la police de Londres, dont on connaît pourtant la sollicitude maternelle pour les ivrognes, a arrêté mille trois cents jeunes filles, âgées de moins de vingt ans, pour ivresse sur la voie publique.

En 1900, le chiffre des petites ivrognes mineures qui ont passé par les commissariats de Londres s'est élevé à quatre mille.

Pour peu que la progression continuée en 1901, on peut promettre au féminisme anglais le plus brillant avenir alcoolique.

BELLE PROMENADE

La promenade du côté du fleuve, au Parc Sohmer, est maintenant comme en été; il y a un pavage neuf cette année, et tout a été peint et blanchi; les arbres ont leurs feuilles, la verdure du gazon est agréable à l'œil, et les lilas sont en fleurs. Allégy dimanche; ceux qui aiment les acrobates, les chanteurs, danseurs et les jongleurs s'amuseront; les autres, sur la plateforme, pourront rêver doucement, en regardant couler l'eau, bercés par les flots d'harmonie filtrés à travers les arbres, et le doux parfum des lilas. Tout ça pour 10 cts, c'est pas cher.

L'EMPRUNT RUSSE

Londres, 18.—En vue de l'emprunt russe de 424,000,000 de francs que les Rothschilds se sont chargés de fournir, la Banque de Paris et le Crédit Lyonnais ont retiré, hier et aujourd'hui, \$5,000,000 du marché de Londres. On pense que \$3,000,000 seront retirés aujourd'hui.

Paris, 18.—La liste de souscription de l'emprunt russe sera ouverte le 25 mai. Le prix de l'émission sera de 492 frs. 50 par obligation de 500 francs.

SANCTIFIEZ LE DIMANCHE

Louis Vallée, hôtelier, 895-897 rue Craig, a été condamné par le recorder, à \$50 d'amende et aux frais, ou à trois mois de prison, pour avoir vendu de la boisson le dimanche.

Prix des Pilules

L'ère des pilules à 25 cents la boîte est prêt de finir. Les Pilules de Dr. Agnew pour la Toie, à 10 cents la boîte sont plus certaines, plus inoffensives et plus agréables à prendre. Elles assurent la constipation, le mal de tête nerveux, les étourdissements, la lassitude, les migraines, la dyspepsie, la perte d'appétit et tous les troubles résultant des excès de la Toie.

EXIGEZ LE NOM DE LA SOURCE

Afin de ne pas confondre avec une eau ayant un nom similaire, exigez que chaque bouteille d'eau minérale purgative Rubinat porte les mots Source Serre sur la bouteille, l'étiquette et la capsule. Demandez l'eau purgative Rubinat, Source Serre, et vous aurez une eau agréable à boire et qui vous donnera une purgation douce et agréable. Elle nettoie et régularise les intestins sans jamais causer de coliques, de nausées ou d'irritations. L'eau Rubinat Source Serre n'a pas de rivale, elle est meilleure que la meilleure. En vente partout à 25 cents la bouteille. Boivin, Wilson et Cie, Montréal, seuls agents pour le Canada.



MGR MICHEL THOMAS LABRECQUE, évêque de Chicoutimi, dont on célébrera bientôt le 25e anniversaire de prêtrise.

LES CRUELS

L'inspecteur Duquette, de la Société Protectrice des Animaux, a cité devant le recorder David Rae et Philippe Dilouede, pour cruauté et un cheval. Les prévenus ont été condamnés à \$5 d'amende chacun ou à un mois de prison.

NOUVEAUX PIANOS ARTISTIQUES "BABY GRAND"

La Cie Lindsay-Nordheimer expose dans ses vitrines d'étalage deux magnifiques pianos "Baby Grand" — un par Steinway & Sons, New-York, et l'autre par Heintzman & Co., Toronto.

Le son de ces pianos est dans chaque cas le meilleur qui ait jamais été produit dans les pianos "Grand" d'aussi petites dimensions. Ces pianos viennent d'être reçus aux magasins de la Cie Lindsay-Nordheimer, mais ils ont déjà excité l'admiration des musiciens qui les ont essayés. Magasins, 2366 rue Ste-Catherine. 70-1



HON. L. F. R. MASSON, sénateur, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, dont on annonce la grave maladie.

Qu'étaient les nerfs et vous contrôlez presque toutes les maladies auxquelles la chair est sujette. La base de la santé est un estomac et une bonne digestion. Ceci en bon état vous êtes assuré d'une grande force nerveuse, d'une circulation parfaite et d'un sang pur. Le South American Nervine accompli des merveilles — donne la force nerveuse — fait un sang riche. C'est un véritable "Elixir de vie". 132

LE "FIGARO," JOURNAL ALLEMAND

Paris, 18.—Le "Matin" publie aujourd'hui des nouvelles à grand bruit: il dit que les Allemands ont essayé de s'emparer du journal boulevardier le "Figaro".

Les actions du "Figaro", après sa campagne en faveur de Dreyfus, tombent de 1,200 à 800 francs. Et l'on suppose que c'est la raison mise en avant pour demander leur démission de directeurs-gérants à MM. de Rodays et Férivier, dans l'assemblée des actionnaires qui aura lieu le 23 mai courant.

On sait que M. Périer résiste, et on lui attribue d'avoir révélé que la banque de Dresde d'un côté et une société financière et minière de Johannsburg de l'autre, aidés chacun par d'autres actionnaires étrangers, anglais, américains et grecs, cherchent à acquérir la majorité des actions.

"Toute complétement, dit-il, de nos compatriotes avec des acheteurs d'actions du "Figaro", allemands, anglais, américains ou grecs, sera déshonorante."

PROMENEZ LES ENFANTS

La chose la plus saine, la plus agréable et la plus confortable, c'est de leur faire faire une promenade autour de la montagne ou à Cartierville, dans un tramway de la Cie "Park & Island". 69-12

LA LIGNE FRANCO-CANADIENNE

Paris, 18.—On annonce que le gouvernement français va probablement accorder à la nouvelle ligne de navigation franco-canadienne une subvention égale à celle que le gouvernement canadien accordera lui-même. L'établissement de cette ligne est très populaire.

COMMUNIANTE

Comme un défilé de lys blancs, Venant d'idéales vallées, Elles vont à petits pas lents, Les communiantes voiles. Elles vont vers le Seigneur Dieu, L'amour divin tout embaumé, Les yeux baissés tremblant un peu, Les communiantes charmes d'ivoire.

Les cierges au mystique éclat — Elles-mêmes de vivants cierges — Éclairant les lieux où-elles — Les communiantes les vierges.

Et le cœur et l'âme ravies, Elles voient des choses splendides, Elles sont dans le Paradis, Les communiantes candides.

Et dans les beaux jardins du Ciel, Elles cueillent des fleurs étranges, En chantant devant l'Éternel, Avec leurs grands frères, les anges....

Comme un défilé de lys blancs, Venant d'idéales vallées, Elles vont à petits pas lents, Les communiantes voiles.

MARIE MONFELS-CHESNEAU.

INVENTIONS NOUVELLES

Dans l'intérêt du public amateur d'inventions, nous avons décidé de publier chaque semaine une liste de brevets accordés récemment par le gouvernement Canadien. Toute personne désireuse d'avoir des informations sur les brevets cités, en recevoir gratis en s'adressant aux bureaux de M. M. Austin et Martin, Solliciteurs de brevets, Montréal et Washington, D. C. en mentionnant le nom du journal.

71,049 — Thos. Bell, Toronto, Ontario. Sac à l'épreuve des mites, au moyen d'une préparation chimique.

71,050 — John Brooker, Hamilton, Ont. Peils de cuisine améliorés.

71,051 — J. H. Hilsop, Fasthrop East, Ont. Machines pour recueillir les betteraves à sucre.

71,218 — F. Philibert, De l'Ingham, P. Q. Nouveaux mélanges pour toiles.

71,221 — Wm. H. Fox, Toronto, Ont. Lit perfectionné pour les malades.

71,246 — J. W. V. Carwell, Chatham, Ont. Machine pour tondre la toie.

71,274 — B. L. Tanner, Mt. Forest, Ont. Baratte.

Il n'y a aucune forme de la maladie des Rogons, depuis le mal de dos jusqu'à la maladie de Bright, que les Pilules de Doan ne soulageront ou ne guériront pas. 70-1

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE LA PLUS CONSIDERABLE D'AMERIQUE

Sous le Rapport des Polices Emises est la

Metropolitan Life Insurance Company

[Incorporée sous les Lois de l'Etat de New-York.]

La confiance du public est montrée avec évidence par le fait que l'année dernière elle a inscrit

UN PLUS GRAND MONTANT D'ASSURANCE

Que n'importe quelle autre Compagnie au monde.

Elle a déposé entre les mains du Gouvernement de la Puissance pour le bénéfice exclusif de ses porteurs de Polices Canadiens et tout investi sur sécurité Canadienne la somme de

\$644,626.39

(De laquelle \$200,000 ont été récemment déposés.)

L'actif de la Compagnie,	1er Janv. 1901 (Date des derniers retours officiels)	\$62,158,034.39
Le Passif de la compagnie,	"	\$53,418,500.42
Surplus de la Compagnie,	"	\$ 8,741,434.91
Le nombre de Polices émises	"	1,404,007
Le montant des Assurances en force	"	\$908,677,917.00

Cette Compagnie a payé à ses porteurs de Polices et a maintenant en mains, pour la protection de ses assurés, des sommes s'élevant à..... \$148,233,812.50

QUEBEC:

PLACE SURINTENDANT	SHERBROOKE.....J. Payette, Art Building
BEAUPORT.....Jules Savarin	SOREL.....A. Millette
HULL.....Evangéliste Herbert, 122 rue du Lac	ST-HYACINTHE.....Damas S. Bray, 18 rue St-Denis
LEVIS.....Ernest Roy, 84 Côte du Passage	ST-ROMUALD.....David Hurteau
MONTRÉAL.....Charles Stanfield, 1470 rue Ste-Catherine	TROIS-RIVIERES.....J. A. Vallée, 11 de la rue du Platou
MONTRÉAL.....Henry Briggs, Merchants' Bank of Canada, Building, angle des rues St-Jacques et St-Pierre	VALLEYFIELD.....J. L. Renaud, Barques Block, 125 rue Victoria
QUEBEC.....Geo. K. de Kappelle, People's Chamber, 125 rue St-Pierre	
E. T. Payette, 108 rue St-Joseph	

LA FETE NATIONALE
Les différentes sections ont à l'heure...

ERREURS CONSIDERABLES A QUEBEC
Plus de 50 tonnes de rocher s'échappent de la falaise et...

UNE BLANCHISSEUSE L'ÉCHAPPE BELLE
(Correspondance spéciale)
Québec, 15. — Il s'en est peu fallu...

PENIBLE ACCIDENT
Un enfant de deux ans écrasé par une voiture

Un jeune enfant d'un an et demi, du nom de Albert Hickman, s'est fait...

LA LICENCE DE M. ROY
M. Walter aurait attesté l'authenticité de signatures qui étaient forgées

ENQUÊTE COMMENCÉE EN COUR DE POLICE
On a commencé en cour de police l'enquête de Charles Walter...

NOTES PARLEMENTAIRES
(Ouvrage spécial de "La Patrie")

Ottawa, le 17 mai 1901.
Je crois que le gouvernement en est venu à la conclusion définitive...

GREVE TERMINEE
Les garde-moteurs, conducteurs, etc., d'Albany, de Troy et autres villes retournent à l'ouvrage

La grève a duré douze jours et a coûté \$68,943.03

Albany, N. Y., 15. — Le président de l'Union d'Albany des employés de tramways en grève...

A SHERBROOKE
(Correspondance spéciale)
Sherbrooke, 15. — Après 27 ans de service...

Le conseil de Richmond a décidé de vendre tous ses vieux appareils pour incendie et de les remplacer par des nouveaux.

LE DUC D'YORK
Arrivera à Montréal vers le 15 septembre

Le comité général des citoyens qui s'occupent de préparer la réception de Son Altesse Royale le duc de Cornwall et d'York...

EST-CE UN MEURTRE ?
On retrouve le cadavre du Rev. S. S. Phillips

New-York, 15. — On a trouvé hier soir, dans une maison de la 9e avenue, le cadavre du Révérend Edw. S. Phillips...

A STE-EULALIE
(Correspondance spéciale)
Ste-Eulalie, 15. — Dimanche dernier est décédé à Shawinigan Falls...

Ste-Eulalie, 15. — Nos lecteurs aimeront sans doute à avoir des nouvelles de l'exposition Pan-Américaine...

A STE-JUSTINE STATION
(Correspondance spéciale)
Ste-Justine Station, 15. — Vendredi matin a eu lieu l'inhumation de Mlle Léa Miron...

CONSTABLE VS INSPECTEUR
Le constable Râteau annonce son intention de porter devant la commission de police...

GRIEVENENT BLESSE
Un nommé John Robertus, domicilié au No 175, rue Dalhousie...

CHUTE DE 16 PIEDS
M. Olivier Pélouquin, de la rue Ormains, retournait chez lui...

SERVICE DE L'ILE STE-HELENE
Le service de bateau entre l'île Ste-Hélène et Montréal sera inauguré demain et continué ensuite tous les jours.

FEU M. LACAILLE
Ses funérailles ont eu lieu ce matin

Les funérailles de M. Charles Lacaille ont eu lieu, ce matin, à l'église St-Jacques...

L'EXPOSITION PAN-AMERICAINE
(De notre envoyé spécial)
Baltimore, 15. — Nos lecteurs aimeront sans doute à avoir des nouvelles...

Je débute en consultant à tous mes compatriotes d'arriver à Buffalo pendant le jour...

CLUB LÉVELLIER
Avant de clore ses séances, le club Lévellier va avoir une magnifique assemblée...

LES TYPOGRAPHES
Une assemblée spéciale de l'Union Typographique Jacques-Cartier...

UNE JEUNE FILLE NE PEUT ÊTRE BELLE SI ELLE EST PALE
La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité...

REDUCTION
Toronto, Ont., 15. — L'épidémie de variole se propage dans le canton de Carleton...

RAPPORT DE BREVETS D'INVENTIONS
OWEN N. EVANS, solliciteur de brevets d'invention et expert...

La beauté de la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...

La beauté chez la femme ne consiste pas seulement dans la régularité des traits...



M. McKinley

San Francisco, 15. — Il n'y a pas eu de changement dans son état.

San Francisco, 15. — Il n'y a pas eu de changement dans son état.

San Francisco, 15. — Il n'y a pas eu de changement dans son état.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour Supérieure No 1008. Le notaire Rolland, demandeur vs De Maud Nelson et vir, défendeurs.

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...

A Vendre
FERME AU MANITOBA
Ferme "Birdie Side" Compagnie 1870 acres, dont 800 sont cultivés...